

**Portrait statistique  
de la population avec incapacité**

**— Région de l'Outaouais —  
2003**

## ■ Rédaction

---

Direction de la recherche, du développement et des programmes  
Lucie Dugas, conseillère à l'évaluation  
André Lauzon, conseiller à l'évaluation  
Lucie Sarrazin, technicienne en statistiques

## ■ Collaboration

---

Direction de la recherche, du développement et des programmes  
Lise Fillion, agente de secrétariat

Direction des communications  
Isabelle Gagnon, agente d'information  
Micheline Thibault, agente d'information

### **Ont participé aux premières ébauches du projet**

Direction de la recherche, du développement et des programmes  
Sandra Ayotte, technicienne en statistiques  
Geneviève Blain, conseillère à l'évaluation  
Ourdia Naïdji, conseillère à l'évaluation

Direction des bureaux régionaux  
Djamila Benabdelkader, responsable régionale, OPHQ Montréal  
Anne Falcimaigne, responsable régionale, OPHQ Laval

### **Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec**

Nathalie Audet, agente de recherche  
Brigitte Beauvais, agente de recherche  
Jocelyne Camirand, coordonnatrice de l'EQLA  
Rébecca Tremblay, statisticienne

## ■ Sous la direction de

---

Suzanne Doré, coordonnatrice de l'équipe de la recherche et de l'évaluation  
Direction de la recherche, du développement et des programmes

## ■ Approuvé par

---

Anne Hébert, directrice adjointe de la recherche, du développement et des programmes

## ■ Le 2 mai 2003

---

(DRDP-1137)

## Table des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET SIGNES CONVENTIONNELS .....</b>	<b>XI</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>DÉFINITION DE L'INCAPACITÉ .....</b>	<b>3</b>
<b>MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 - PRÉVALENCE DES INCAPACITÉS ET DES SITUATIONS DE HANDICAP .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 2 - ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 3 - PROFIL LINGUISTIQUE ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES .....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 4 - RESSOURCES ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 5 - RESSOURCES FAMILIALES ET RELATIONS SOCIALES .....</b>	<b>59</b>
<b>CHAPITRE 6 - ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE.....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE 7 - UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES .....</b>	<b>73</b>
<b>CHAPITRE 8 - RESSOURCES RÉSIDENTIELLES .....</b>	<b>77</b>
<b>CHAPITRE 9 - DÉPLACEMENTS ET TRANSPORT .....</b>	<b>79</b>
<b>CHAPITRE 10 - SCOLARISATION ET SERVICES ÉDUCATIFS.....</b>	<b>85</b>
<b>CHAPITRE 11 - VIE ACTIVE ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL .....</b>	<b>95</b>
<b>CHAPITRE 12 - PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE LOISIR .....</b>	<b>101</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'INCAPACITÉ .....</b>	<b>107</b>
<b>ANNEXE 2 - DÉFINITION DES CATÉGORIES DE L'INDICE DE DÉSAVANTAGE LIÉ À L'INCAPACITÉ .....</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXE 3 - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION SOCIO SANITAIRE DE L'OUTAOUAIS .....</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXE 4 - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES TERRITOIRES DE CLSC DE LA RÉGION SOCIO SANITAIRE DE L'OUTAOUAIS .....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE 5 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003.....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE 5A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXE 5B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ .....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE 5C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA GRAVITÉ.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXE 6 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010.....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXE 6A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE 6B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ .....</b>	<b>127</b>
<b>ANNEXE 6C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA GRAVITÉ.....</b>	<b>129</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>131</b>



## Liste des tableaux

1. Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998 .....	15
2. Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	16
3. Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	17
4. Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	17
5. Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	18
6. Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	19
7. Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé selon la déficience et l'année, Outaouais, 1998 à 2001 .....	20
8. Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998 .....	22
9. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998 .....	23
10. Perception de la santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998 .....	25
11. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998 .....	45
12. Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	51
13. Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	54
14. Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	55
15. Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998 .....	55
16. Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	57
17. État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	62
18. Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	66
19. Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	67
20. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	70

21. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998.....	70
22. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998.....	71
23. Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	74
24. Taux global d'utilisation d'aides techniques selon la nature de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	74
25. Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998 .....	78
26. Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998 .....	81
27. Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000.....	83
28. Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000.....	84
29. Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001.....	87
30. Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002 .....	88
31. Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002 .....	88
32. Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002 .....	89
33. Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998 .....	93
34. Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	97
35. Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	102
36. Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	103
37. Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	104

## Liste des figures

A. Modèle conceptuel de l'OMS (1980) .....	3
1. Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998 .....	19
2. Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	22
3. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	23
4. Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	24
5. Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998 .....	24
6. Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996.....	29
7. Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996 .....	29
8. Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996 .....	30
9. Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996 .....	30
10. Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996.....	31
11. Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	32
12. Groupe ethnoculturel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	33
13. Groupe ethnoculturel selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	33
14. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996.....	38
15. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996.....	38
16. Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	39
17. Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	40
18. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	41
19. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996.....	41
20. Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	42
21. Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	43
22. Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998 .....	43

23. Niveau de revenu du ménage selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998 .....	44
24. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	44
25. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	46
26. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1996.....	46
27. Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1996 .....	47
28. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996 .....	48
29. Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Outaouais, 1996.....	48
30. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	49
31. Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	50
32. Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998 .....	50
33. Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998.....	52
34. Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	53
35. Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	53
36. Dépenses occasionnées par l'incapacité et remboursement, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998.....	54
37. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	56
38. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Outaouais, 1998 .....	56
39. Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996 .....	60
40. Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Outaouais, 1996 .....	60
41. Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996.....	61
42. État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	62
43. Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996.....	63
44. Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996 .....	64
45. Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	65
46. Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	65

47. Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998.....	75
48. Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	78
49. Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	80
50. Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998 .....	80
51. Capacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998 .....	80
52. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	82
53. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1996.....	82
54. Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Outaouais, 1999 à 2001.....	87
55. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996 .....	90
56. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996.....	90
57. Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998 .....	91
58. Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Outaouais, 1998 .....	91
59. Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	92
60. Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998.....	92
61. Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998 .....	93
62. Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998 .....	97
63. Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Outaouais, 1998.....	98
64. Capacité de travailler, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998.....	99



# Liste des sigles et signes conventionnels

## Sigles

CIDIH	Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps
CLSC	Centre local de services communautaires
EPLA	Enquête sur la participation et les limitations d'activités
EQLA	Enquête québécoise sur les limitations d'activités
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
ESS	Enquête sociale et de santé
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
QAA	Questionnaire autoadministré
RRQ	Régie des rentes du Québec
TED	Troubles envahissants du développement

## Signes conventionnels

c.	contre
cv	coefficient de variation
<i>dnp</i>	donnée non publiée car trop peu fiable
N	nombre d'unités ou de personnes
<input checked="" type="checkbox"/>	différence significative
*	donnée qui doit être interprétée avec prudence (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i> )
**	donnée fournie à titre indicatif seulement (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i> )



## Introduction

L'Office des personnes handicapées du Québec a le mandat de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec. En plus de permettre une description de cette population, ces statistiques sont utiles pour évaluer l'état de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées au sein de la société ainsi que pour identifier les obstacles à leur intégration.

Depuis sa création, l'Office a publié plusieurs documents statistiques visant à décrire la situation des personnes handicapées qui vivent au Québec. Parmi ces documents, notons la publication d'une première série de portraits statistiques régionaux en 1996-1997 utilisant principalement les données du recensement canadien de 1991. En effet, jusqu'alors, seul le recensement permettait de produire des données statistiques régionales portant sur la population ayant une incapacité. Or, en 2001, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publiait les résultats d'une nouvelle enquête<sup>1</sup>, réalisée en 1998, entièrement consacrée à l'étude de la population québécoise présentant une incapacité de longue durée et vivant en ménage privé. Non seulement cette enquête permettait d'estimer pour la première fois la prévalence de l'incapacité pour chacune des régions sociosanitaires<sup>2</sup> du Québec, mais elle offrait également la possibilité d'effectuer une analyse régionale de plusieurs données en raison de son lien avec une autre enquête<sup>3</sup> ayant une représentativité régionale.

L'accès aux données de cette enquête, jumelé à la disponibilité des données du recensement canadien de 1996 ainsi qu'à celle de quelques autres sources de données, permettent donc à l'Office de produire une nouvelle série de portraits statistiques régionaux contenant des informations inédites de niveau régional sur les personnes ayant une incapacité du Québec.

Le présent document dresse ainsi un portrait statistique illustrant la situation des personnes ayant une incapacité dans la région sociosanitaire de l'Outaouais (07). Ce portrait contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Il s'adresse à toute personne qui a besoin d'avoir accès à des informations régionales valides et fiables sur la population présentant une

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998 (EQLA). En plus d'avoir contribué financièrement à cette enquête, l'Office a collaboré à chacune des grandes étapes de sa réalisation.

<sup>2</sup> À l'exclusion des régions crie et inuite et des réserves indiennes, EQLA 1998, p. 49.

<sup>3</sup> L'Enquête sociale et de santé 1998 (ESS).

incapacité, qu'il s'agisse des personnes handicapées elles-mêmes, d'intervenants œuvrant au sein des secteurs public ou privé ou provenant du milieu associatif ou encore de chercheurs, d'étudiants, etc. Les utilisateurs devront toutefois porter une attention particulière aux données provenant de différentes sources. En effet, les données provenant des enquêtes peuvent différer de celles du recensement canadien en raison des pratiques de collecte de données, des échantillons ou encore de la nature des questions.

## Définition de l'incapacité

La majorité des enquêtes québécoises et canadiennes telles que l'EQLA et le recensement utilisent le concept d'incapacité pour tenter d'estimer le nombre de personnes handicapées. Ces enquêtes emploient la même définition de l'incapacité qui « correspond à toute réduction (résultant d'une déficience), partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Ce choix conceptuel porte donc sur la capacité des personnes à réaliser certaines activités et non sur la présence d'une déficience.

En fait, cette définition de l'incapacité fait partie du modèle conceptuel de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) proposé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1980<sup>4</sup>. Ce modèle distingue trois concepts principaux : la déficience, l'incapacité et le désavantage (figure A). La déficience, pour sa part, correspond à « une perte, une malformation, une anomalie ou une insuffisance d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique » alors que le « handicap d'un individu est le désavantage qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».

Figure A  
**Modèle conceptuel de l'OMS (1980)**

**Maladie, traumatisme ou trouble ➡ Déficience ➡ Incapacité ➡ Désavantage (handicap)**

D'après ce modèle, l'incapacité s'intègre dans un processus qui débute par une maladie, un traumatisme ou un trouble et qui peut éventuellement conduire à un handicap. En effet, certaines maladies et certains traumatismes ne conduisent pas à des déficiences, certaines déficiences ne créent pas d'incapacité et certaines incapacités ne produisent pas de handicap.

Comme on peut le constater, les notions d'incapacité et de handicap, bien que liées, ne sont pas identiques. C'est pourquoi une personne ayant une incapacité n'est pas nécessairement « handicapée ». De plus, les définitions utilisées dans le cadre de ces enquêtes de population ne correspondent pas aux définitions légales ayant cours au Québec. Elles n'ont pas été développées pour les mêmes fins et elles

<sup>4</sup> WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO), *International Classification of Impairments, Disabilities, and Handicaps. A manual of classification relating to the consequences of disease*, Geneva, 1980, 207 p.

relèvent d'instances différentes. Ainsi, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1) définit une personne handicapée comme étant « limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap »<sup>5</sup>. Ainsi, la définition de la loi s'appuie, entre autres, sur la notion d'accomplissement d'activités normales ce qui renvoie à la réalisation d'activités et de rôles sociaux. Il s'agit donc des conséquences sociales des incapacités et on se rapproche du concept de désavantage présenté précédemment. Un modèle conceptuel plus récent, développé par des chercheurs québécois et largement mis en pratique dans les milieux intéressés aux questions de réadaptation et d'intégration sociale, présente, de son côté, le désavantage ou la situation de handicap selon la terminologie de cette approche, comme le résultat d'une interaction entre les caractéristiques des individus et les caractéristiques de l'environnement physique, culturel et social, lesquelles peuvent faciliter ou limiter la participation sociale des individus ayant une incapacité. Ce modèle se distingue de la version linéaire de la première version proposée par l'OMS (voir figure A). Il met l'accent en outre sur l'ensemble des facteurs, y compris ceux reliés à l'environnement, qui contribuent au développement des situations de handicap, se distinguant ainsi d'une approche trop strictement centrée sur les facteurs liés à la personne, à ses déficiences et ses incapacités. Ce modèle nous invite donc à considérer l'ensemble des conditions personnelles et sociales qui facilitent ou entravent la réalisation d'activités ou de rôles sociaux et conduisent à des « situations de handicap » ou à des « désavantages ».

Il est important de souligner, en terminant, qu'une personne handicapée présente nécessairement une incapacité, ce qui fait que la définition de personne handicapée appliquée par l'Office se trouve incluse dans la population plus large des personnes ayant une incapacité<sup>6</sup>. L'Office estime toutefois que cette population est susceptible de subir des contraintes à différents niveaux et des difficultés d'intégration sociale de même qu'à avoir des besoins particuliers en raison de la présence d'une incapacité (ex. : besoins de santé et de réadaptation<sup>7</sup>). Elle constitue ainsi la population de référence des interventions visant à réduire les incapacités et les situations de handicap.

---

<sup>5</sup> Cette définition est également en cours de changement actuellement. Le projet de loi n° 155, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, propose la définition suivante de personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

<sup>6</sup> Les données de l'EQLA permettent toutefois de constater que la majorité des personnes ayant une incapacité (près de 80 %) sont désavantagées en raison de leur incapacité (soit en situation de dépendance ou limitées dans les activités sans être dépendantes).

<sup>7</sup> Les données de l'EQLA révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité mais ne présentant pas de désavantage sont quand même plus nombreuses, en proportion, à considérer leur état de santé comme étant moyen ou mauvais que les personnes sans incapacité. Elles consultent aussi plus fréquemment les professionnels de la santé que les personnes sans incapacité.

### Sources de données

Les sources de données utilisées dans cette publication pour décrire les personnes ayant une incapacité sont les suivantes :

1. L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA 1998) ;
2. L'Enquête sociale et de santé (ESS 1998) ;
3. Le recensement canadien de 1996 ;
4. Les données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ;
5. Les données de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ;
6. Les données du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) ;
7. Les données du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les trois premières sources, l'EQLA, l'ESS et le recensement canadien de 1996, constituent nos principales bases de données. Nous présentons une brève description de chacune des sources ci-après.

#### • L'EQLA et l'ESS

L'ESS est une vaste enquête générale de santé réalisée par l'ISQ en 1998 auprès de la population québécoise vivant en ménage privé<sup>8</sup> (c'est-à-dire à domicile). L'EQLA est rattachée à l'ESS. En fait, les personnes ayant une incapacité ont d'abord été identifiées parmi l'échantillon de l'ESS ; celles-ci ont par la suite été invitées à répondre au questionnaire de l'EQLA. L'avantage de ce lien entre les deux enquêtes est que tous les répondants de l'EQLA ont également complété l'ESS, ce qui ajoute un large éventail de renseignements sur les conditions de vie et l'état de santé des personnes ayant une incapacité. L'EQLA, quant à elle, s'intéresse à la population québécoise de tout âge présentant une incapacité de longue durée (d'au moins six mois) et vivant en ménage privé. Cette enquête permet d'établir la prévalence des incapacités au Québec de même qu'elle procure un grand nombre de renseignements au regard de plusieurs thématiques reliées à l'intégration de cette population dans la société.

---

<sup>8</sup> Ce qui exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs institutionnels tels que les hôpitaux et les foyers pour personnes âgées, et non institutionnels comme les établissements religieux, les pensions et les maisons de chambres.

Il faut toutefois souligner que ce portrait statistique régional ne présente que les données de l'EQLA concernant la population des personnes de 15 ans et plus. En effet, l'échantillon de l'enquête pour la population des enfants de 0 à 14 ans n'est pas suffisant pour produire des données sur une base régionale.

- **Le recensement canadien de 1996**

Pour sa part, le recensement canadien de 1996 utilise seulement deux questions pour identifier les personnes ayant une incapacité. Ces questions, plus générales, portent sur les « limitations d'activités » vécues à la maison, à l'école ou au travail, telles que perçues par les personnes. La population des personnes avec incapacité est ainsi définie d'une manière moins précise que par l'EQLA. En outre, des études plus poussées<sup>9</sup> des données du recensement ont révélé qu'une partie importante des personnes ayant des incapacités légères n'étaient pas identifiées par les questions du recensement ; parce qu'elles se considéraient peu limitées dans leurs activités, ces personnes étaient plus susceptibles de répondre non aux questions du recensement que les personnes ayant de graves incapacités.

- **Les données administratives du MEQ**

Les données du MEQ, qui détaillent les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, permettent de suivre l'évolution de l'intégration des élèves handicapés dans les écoles du Québec.

- **Les données administratives de la RRQ**

Les données de la RRQ procurent de l'information au sujet de l'allocation pour enfant handicapé. Cette allocation s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an.

- **Les données administratives du MFE**

Les données provenant du MFE permettent d'évaluer le niveau d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde selon le type de service de garde (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial).

---

<sup>9</sup> STATISTIQUE CANADA, *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : Changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*, Ottawa, décembre 2002, 10 p. (catalogue 89-578-XIF).

- **Les données administratives du MTQ**

Les données du MTQ provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 permettent de dresser un portrait de la situation du transport adapté aux niveaux régional et national.

### **Comparabilité entre les données des enquêtes québécoises et du recensement**

Bien qu'utilisant la même conception de l'incapacité (celle de l'OMS), l'EQLA et le recensement mesurent l'incapacité de façon différente, comme nous avons pu le constater précédemment, ce qui engendre un écart d'estimation de la population avec incapacité. Ainsi, l'estimation de l'EQLA est plus élevée que celle du recensement. Selon l'EQLA 1998, le nombre de personnes ayant une incapacité au Québec est évalué à 1 086 800, ce qui correspond à un taux d'incapacité de 15,2 % alors que le recensement de 1996 l'évalue à 503 280 personnes, donc un taux d'incapacité de 7,2 %. En raison de cette différence, il est important de mentionner que les données du recensement ne sont pas comparables à celles obtenues grâce à l'EQLA et à l'ESS.

Dans ces portraits, si nous avons privilégié les données issues de l'EQLA et de l'ESS à celles du recensement, c'est d'abord parce que l'accès aux banques de données nous permettait de produire des estimations sur une base régionale, mais aussi parce que l'EQLA mesure plus précisément l'incapacité et procure donc des informations supplémentaires sur ses caractéristiques, sa nature, sa gravité, etc. Il devient alors possible de croiser ces informations avec les nombreuses autres données de l'EQLA et de l'ESS. Également, ces données sont plus récentes que celles du recensement. Ces dernières ont été utilisées pour compléter les informations qui n'étaient pas disponibles avec l'EQLA ou l'ESS. Par ailleurs, les données du recensement, bien que différentes, présentent l'avantage de permettre de dresser un portrait sociodémographique et économique des personnes ayant des incapacités, non seulement pour chaque région, mais surtout par territoires de centres locaux de services communautaires (CLSC).

## Les indicateurs utilisés

Les indicateurs spécifiques retenus pour illustrer chacun des chapitres sont présentés dans le tableau qui suit. La définition des indicateurs se trouve en introduction de chacun des chapitres du portrait.

Chapitre	Indicateur	Source
Prévalence des incapacités et des situations de handicap	▪ Taux d'incapacité	EQLA
	▪ Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité	EQLA
	▪ Répartition de la population avec incapacité selon :	EQLA
	· Le nombre d'incapacités	EQLA
	· Le niveau de gravité de l'incapacité	EQLA
	▪ Indice de désavantage lié à l'incapacité	EQLA
État de santé et de bien-être	▪ Allocation pour enfant handicapé	RRQ
	▪ Perception de l'état de santé	EQLA, ESS
	▪ Indice de détresse psychologique	EQLA, ESS
	▪ Perception de la santé mentale	EQLA, ESS
Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles	▪ Connaissance des langues	Recensement
	▪ Statut d'immigrant	Recensement
	▪ Origine ethnique autre que française ou britannique	Recensement
	▪ Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire)	EQLA, ESS
Ressources économiques	▪ Revenu total moyen	Recensement
	▪ Composition du revenu total	Recensement
	▪ Niveau de revenu du ménage	EQLA, ESS
	▪ Revenu total inférieur à 15 000 \$	Recensement
	▪ Sous le seuil de faible revenu	Recensement
	▪ Perception de la situation financière	EQLA, ESS
	▪ Durée de la pauvreté perçue	EQLA, ESS
	▪ Indice d'insécurité alimentaire	EQLA, ESS
	▪ Dépenses occasionnées par l'incapacité	EQLA
	▪ Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	EQLA
	▪ Couverture des frais de santé	EQLA, ESS
	▪ Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	EQLA

Chapitre	Indicateur	Source
Ressources familiales et relations sociales	▪ Personnes vivant seules	Recensement
	▪ État matrimonial de fait	EQLA, ESS
	▪ Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison	Recensement
	▪ Indice de soutien social	EQLA, ESS
	▪ Insatisfaction quant à la vie sociale	EQLA, ESS
Activités de la vie quotidienne	▪ Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique :	
	· Besoin d'aide	EQLA
	· Besoins non comblés	EQLA
	· Besoin d'aide additionnelle	EQLA
	▪ Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique :	
	· Aide personnelle	EQLA
	· Aide pour les tâches domestiques	EQLA
· Aide pour les gros travaux ménagers	EQLA	
Utilisation d'aides techniques	▪ Taux global d'utilisation des aides techniques	EQLA
	▪ Nombre d'aides techniques utilisées	EQLA
Ressources résidentielles	▪ Mode d'habitation	EQLA, ESS
Déplacements et transport	▪ Confinement à la demeure	EQLA
	▪ Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)	EQLA
	▪ Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)	EQLA
	▪ Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux	EQLA
	▪ Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	Recensement
	▪ Transport adapté aux personnes handicapées	MTQ
	Scolarisation et services éducatifs	▪ Fréquentation des services de garde
▪ Fréquentation des services éducatifs		MEQ
▪ Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans		Recensement
▪ Plus haut niveau de scolarité atteint		EQLA, ESS
▪ Scolarité relative		EQLA, ESS
▪ Taux de diplomation		EQLA, ESS
Vie active et participation au marché du travail	▪ Statut d'activité habituel	EQLA, ESS
	▪ Statut d'emploi	EQLA
	▪ Capacité de travailler des personnes inactives	EQLA

Chapitre	Indicateur	Source
Pratique d'activités physiques et de loisir	▪ Pratique d'activités physiques de loisir	EQLA
	▪ Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	ESS
	▪ Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	EQLA

## Les coefficients de variation

On utilise le coefficient de variation (cv) pour mesurer la précision relative d'une estimation. Celui-ci s'obtient en divisant l'erreur type d'une estimation par l'estimation elle-même. En fait, « le cv nous informe sur la qualité de l'estimation produite : plus le phénomène étudié est rare (petite proportion), moins bonne est la qualité de l'estimation produite (pour une même taille d'échantillon bien entendu) »<sup>10</sup>. Un coefficient de variation a été calculé pour chacune des données incluses dans ce portrait provenant de l'EQLA, de l'ESS ou du recensement. Le cv est exprimé en pourcentage.

Dans le cas de l'**EQLA** et de l'**ESS** :

- les données dont le cv est inférieur à 15 % sont présentées sans commentaire puisqu'elles sont suffisamment précises ;
- les données dont le cv se situe entre 15 % et 25 % sont présentées avec un astérisque (\*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence ;
- les données dont le cv est supérieur à 25 % sont présentées avec un double astérisque (\*\*) pour montrer leur faible précision et indiquer qu'elles doivent être utilisées avec circonspection ; elles ne sont d'ailleurs fournies qu'à titre indicatif.

En ce qui concerne les estimations provenant du **recensement** :

- on juge qu'un cv inférieur à 16,6 % signifie qu'il s'agit d'une bonne estimation ; celle-ci est donc présentée sans commentaire ;
- un cv se situant entre 16,6 % et 33,3 % est associé à une estimation de moins bonne qualité et doit être interprétée avec prudence ; cette estimation est marquée d'un astérisque (\*) ;

<sup>10</sup> Rébecca TREMBLAY, Robert COURTEMANCHE et France LAPOINTE, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités : Aspects statistiques, Document de référence pour les groupes d'analyse*, Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, Québec, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1999, p. 27.

- une estimation dont le cv est supérieur à 33,3 % est jugée imprécise et n'est fournie qu'à titre indicatif ; celle-ci est présentée avec un double astérisque (\*\*).

## Les tests statistiques

Des tests de différences de proportions ont été utilisés pour statuer sur l'existence ou non de différences statistiquement significatives entre deux dimensions d'une même caractéristique.

Dans le cas des proportions provenant de l'EQLA et de l'ESS, nous avons utilisé la méthode de comparaison des intervalles de confiance. Cette méthode consiste d'abord à établir les limites inférieures et supérieures de chacune des proportions que nous souhaitons comparer (à l'exception des comparaisons entre la région et l'ensemble du Québec pour lesquelles il est impossible de faire un test de différence puisque ces deux populations ne sont pas indépendantes : les données régionales sont incluses dans celles de l'ensemble du Québec). Si les limites d'intervalles de confiance de ces proportions ne se chevauchent pas, nous pouvons conclure que la différence observée entre les deux valeurs est significative avec une probabilité d'erreur de 5 %.

Dans le cas des proportions provenant du recensement, nous avons utilisé le test de Z au seuil alpha de 0,05 :

$$Z = \frac{(\text{Proportion 1} - \text{Proportion 2})}{\sqrt{(\text{Variance de la proportion 1} - \text{Variance de la proportion 2})}}$$

Lorsque la valeur Z est égale ou supérieure à 1,96, on peut conclure que la proportion 1 est significativement supérieure à la proportion 2. À l'inverse, lorsque la valeur Z est égale ou inférieure à -1,96, la proportion 1 est significativement plus faible que la proportion 2.

Dans le texte, les différences significatives sont identifiées par le symbole suivant : ☑. Les différences non significatives peuvent quand même être soulignées à titre indicatif puisqu'elles représentent une tendance qu'il est tout de même intéressant de relever.

## Avertissement

- Certaines données du recensement sont présentées selon les territoires de CLSC établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il est à noter que le nom choisi pour désigner un territoire de CLSC comporte des identifiants géographiques représentatifs (noms de MRC, municipalités ou lieux identifiables localement). Les noms des établissements ne sont pas utilisés puisque certains couvrent plus d'un territoire. L'entité territoire est donc distincte de celle de l'établissement ; le territoire représente un découpage territorial (physique) alors que l'établissement se rapporte à l'ensemble des services offerts dans un entourage donné, qui peut comprendre plus d'une MRC ou municipalité. Pour plus de détails, consulter l'annexe 4 - Liste des établissements et des territoires de CLSC de la région sociosanitaire de l'Outaouais.
- En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.
- Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte.
- Les résultats provenant de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 ont été pondérés selon les recommandations de l'ISQ. Toutefois, pour les données relatives à l'ensemble du Québec, celles provenant du Questionnaire autoadministré (QAA) de l'ESS ont été traitées différemment selon les instructions de l'ISQ : les résultats obtenus peuvent donc différer très légèrement de ceux présentés dans le rapport de l'EQLA 1998.

***L'Office des personnes handicapées du Québec est responsable de l'interprétation et des résultats issus des compilations effectuées à partir des données de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 produites par l'ISQ.***

## Chapitre 1 - Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Ce chapitre fait état des principales données sur la population québécoise de 15 ans et plus ayant des incapacités dans la région de l'Outaouais. On y traite notamment du *taux d'incapacité* selon le sexe et l'âge, de la *nature de l'incapacité*, de la *gravité* ainsi que des principaux résultats rapportés par l'*indice de désavantage*, développé spécifiquement dans le cadre de l'EQLA. La connaissance de la *prévalence des incapacités* dans la région est essentielle pour évaluer les besoins de cette population et planifier les services visant une meilleure intégration de ces personnes au sein de la société.

D'autre part, l'*indice de désavantage lié à l'incapacité* permet d'évaluer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte en fait sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Certaines recherches indiquent que les conséquences sociales occasionnent souvent une plus grande détresse que la maladie elle-même ou les limitations fonctionnelles qui y sont associées. C'est pourquoi cet indicateur est présenté dans ce chapitre, en complément des indicateurs plus connus portant sur la prévalence, la nature et la gravité de l'incapacité.

Enfin, nous avons également retenu dans ce chapitre un indicateur portant sur les données administratives du programme d'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec. Ces données sont présentées afin de pallier l'absence de données régionales sur les enfants provenant de l'EQLA (en raison d'un échantillon insuffisant de cette population sur une base régionale). La population des enfants ayant une incapacité couverte par l'EQLA est cependant différente de celle rejointe par l'allocation pour enfant handicapé de la RRQ ; ce programme ne touche, en effet, que les enfants qui ont une incapacité grave alors que l'EQLA concerne tous les enfants ayant une incapacité, que celle-ci soit légère, modérée ou grave.

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité	Permet d'estimer la prévalence des incapacités au Québec et dans ses régions. Donne un aperçu de l'ampleur de la clientèle (personnes ayant une incapacité) et de ses besoins. (EQLA 1998)

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité selon la <i>nature de l'incapacité</i>	Chez les personnes de 15 ans et plus, sept types non mutuellement exclusifs d'incapacité (c'est-à-dire qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité) sont définis : 1) l'incapacité liée à l'audition, 2) à la vision, 3) à la parole, 4) à la mobilité, 5) à l'agilité, 6) aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et 7) l'incapacité physique de nature non précisée (voir l'annexe 1 pour la définition de chacune des incapacités). (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>nombre d'incapacités</i>	Les différents types d'incapacité n'étant pas exclusifs, il est possible qu'une personne cumule plusieurs types d'incapacité. Cet indicateur permet d'identifier le nombre d'incapacités présentées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>niveau de gravité de l'incapacité</i>	<p>Échelle mesurant l'étendue (nombre de difficultés) et l'intensité des incapacités d'une personne. Elle est dérivée, chez les personnes de 15 ans et plus, de l'addition du nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité et de l'intensité de chacune de ces difficultés (partiellement ou totalement incapable). À partir du score, on distingue trois niveaux de gravité : légère (1 à 4 points), modérée (5 à 10 points) et grave (11 points et plus). (EQLA 1998)</p> <p>N. B. Il est important de souligner que le niveau de gravité de l'incapacité ne découle pas d'une évaluation clinique ou médicale. D'ailleurs, l'EQLA précise que cette échelle n'est pas une mesure parfaite de l'intensité de l'incapacité. En fait, l'échelle de gravité serait davantage influencée par l'étendue (nombre de difficultés) de l'incapacité que par son intensité.</p>
Indice de désavantage lié à l'incapacité	Échelle hiérarchique basée sur une soixantaine de questions portant sur l'indépendance pour les soins personnels, les activités quotidiennes et domestiques et la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, ainsi que sur les limitations dans l'activité principale et les autres activités. L'indice distingue cinq niveaux : la dépendance forte, modérée, légère, les limitations d'activités sans dépendance et, finalement, la présence de l'incapacité sans désavantage (voir l'annexe 2 pour la définition de chacun des cinq niveaux). (EQLA 1998)
Allocation pour enfant handicapé	L'allocation pour enfant handicapé est versée par la Régie des rentes du Québec. Celle-ci s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an. (RRQ, 1998 à 2001)

## Taux d'incapacité

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

En 1998, 20 % de la population de 15 ans et plus de l'Outaouais vivant en ménage privé présente une incapacité comparativement à 17 % dans l'ensemble du Québec. Cet écart semble attribuable à un taux d'incapacité plus élevé chez les hommes de la région (21 % c. 15 % pour l'ensemble du Québec), et ce, particulièrement chez les hommes de 65 ans et plus. En effet, dans la région, plus de la moitié des hommes de 65 ans et plus (51 %) ont une incapacité comparativement à 39 % pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, le taux d'incapacité observé chez les femmes de la région est similaire à celui constaté dans l'ensemble du Québec (19 % c. 18 %). On constate que le taux d'incapacité des femmes est supérieur à celui des hommes dans l'ensemble du Québec alors que, dans la région, il est légèrement inférieur (19 % c. 21 %).

Tableau 1

**Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
15 à 64 ans	17,1	11,5
65 ans et plus	50,6 *	39,1
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>14,8</b>
<b>Femmes</b>		
15 à 64 ans	16,0	13,7
65 ans et plus	40,4 *	43,4
<b>Total</b>	<b>19,0</b>	<b>18,4</b>
<b>Sexes réunis</b>		
15 à 64 ans	16,5	12,6
65 ans et plus	44,9	41,6
<b>Total</b>	<b>19,7</b>	<b>16,7</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Taux d'incapacité (suite)

Selon la nature de l'incapacité

Tout comme pour l'ensemble du Québec, les incapacités les plus prévalentes dans la région sont celles liées à la mobilité (11 %), à l'agilité (11 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (6 %) et, enfin, à l'audition (4,3 %). On observe que les incapacités précitées présentent une prévalence plus élevée dans la région, à l'exception des incapacités liées à la vision et à la parole ainsi que des incapacités physiques de nature non précisée (autre).

Tableau 2

**Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Audition	4,3 *	4,2
Vision	1,6 **	1,8
Parole	0,8 **	0,9
Mobilité	10,8	8,8
Agilité	10,7	8,0
Intellect / santé mentale	5,5	4,1
Autre	1,6 **	1,7
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>19,7</b>	<b>16,7</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

## Répartition de la population avec incapacité

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Dans la région, les hommes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreux que dans l'ensemble du Québec (51 % c. 44 %). On y observe également une proportion plus élevée de personnes âgées de 15 à 64 ans (74 % c. 65 %), et ce, tant chez les hommes (75 % c. 68 %) que chez les femmes (74 % c. 63 %).

Tableau 3

**Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
15 à 64 ans	75,0	68,0
65 ans et plus	25,0*	32,0
<b>Total</b>	<b>51,4</b>	<b>43,7</b>
<b>Femmes</b>		
15 à 64 ans	73,7	62,7
65 ans et plus	26,3*	37,3
<b>Total</b>	<b>48,6</b>	<b>56,3</b>
<b>Sexes réunis</b>		
15 à 64 ans	74,4	65,0
65 ans et plus	25,6	35,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Selon le nombre d'incapacités

Une personne peut cumuler plusieurs types d'incapacité. Ainsi, dans la région de l'Outaouais, 31 % des personnes ayant une incapacité présentent deux incapacités et 22 % en cumulent trois et plus (c. respectivement 29 % et 20 % dans l'ensemble du Québec).

Par ailleurs, 47 % des personnes ne présentent qu'une seule incapacité en comparaison de 52 % dans l'ensemble du Québec.

Cet écart semble principalement attribuable à la proportion plus élevée des 65 ans et plus de la région ayant trois incapacités et plus (36 % c. 28 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 4

**Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Une	Deux	Trois et plus
	%		
<b>Outaouais</b>			
<b>Sexe</b>			
<i>Hommes</i>	52,8	27,8*	19,4*
<i>Femmes</i>	41,8	33,8	24,4*
<b>Âge</b>			
15 à 64 ans	50,7	32,3	17,0*
65 ans et plus	38,2*	26,2*	35,6*
<b>Total</b>	<b>47,4</b>	<b>30,7</b>	<b>21,9</b>
<b>Ensemble du Québec</b>			
<b>Sexe</b>			
<i>Hommes</i>	56,1	24,4	19,5
<i>Femmes</i>	48,8	31,7	19,5
<b>Âge</b>			
15 à 64 ans	59,5	25,3	15,2
65 ans et plus	38,0	34,5	27,5
<b>Total</b>	<b>52,0</b>	<b>28,5</b>	<b>19,5</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Répartition de la population avec incapacité (suite)

## Selon la gravité

Parmi la population des personnes de 15 ans et plus de la région ayant une incapacité, 57 % ont une incapacité légère et 43 %, une incapacité modérée ou grave. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec où 61 % de la population avec incapacité a une incapacité légère et 39 %, une incapacité modérée ou grave. Signalons toutefois que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir une incapacité modérée ou grave (53 % c. 41 %). On observe la même tendance chez les personnes de 65 ans et plus qui sont aussi, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir une incapacité modérée ou grave (62 % c. 50 %).

Enfin, dans la région, la proportion de personnes ayant une incapacité modérée ou grave est plus élevée chez les 65 ans et plus que chez les 15 à 64 ans (62 % c. 37 % ☑) de même qu'elle est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (53 % c. 35 %).

Tableau 5

**Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Légère	Modérée ou grave
	%	
<b>Outaouais</b>		
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	65,2	34,8
<i>Femmes</i>	47,4	52,6
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	63,1	36,9
<i>65 ans et plus</i>	38,0 *	62,0
<b>Total</b>	<b>56,7</b>	<b>43,3</b>
<b>Ensemble du Québec</b>		
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	63,4	36,6
<i>Femmes</i>	58,8	41,2
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	66,6	33,4
<i>65 ans et plus</i>	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>60,8</b>	<b>39,2</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Indice de désavantage

## Indice de désavantage lié à l'incapacité

Dans la région de l'Outaouais, 22 % des personnes ayant une incapacité présentent une dépendance modérée ou forte, 21 % ont une dépendance légère, 43 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans les activités et 14 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. On retrouve sensiblement la même distribution dans l'ensemble du Québec sauf pour les limitations d'activités sans dépendance (43 % c. 35 %) et l'incapacité sans désavantage (14 % c. 20 %).

## Selon le sexe et l'âge

Près de 52 % des femmes avec incapacité de la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 36 % des hommes. L'indice de désavantage varie également selon l'âge. En effet, 63 % des personnes ayant une incapacité âgées de 65 ans et plus vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) comparativement à 37 % (☑) des personnes âgées de 15 à 64 ans. On observe de plus que près de la moitié des hommes ayant une incapacité (45 %), de même que près de la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans (49 %) ayant une incapacité, sont sans dépendance mais limitées dans les activités.

Tableau 6

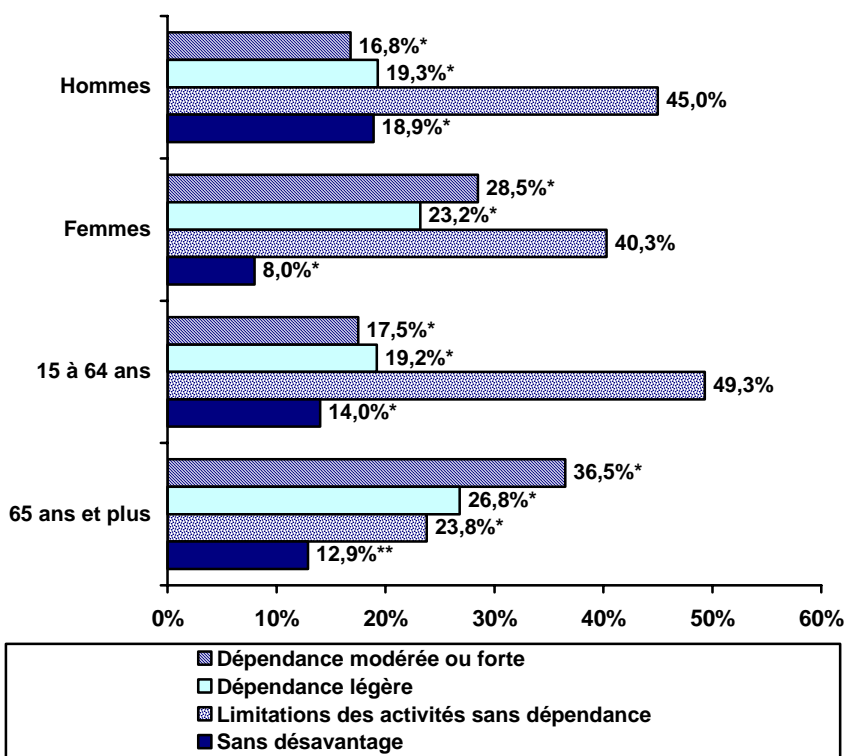
## Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Dépendance modérée ou forte	22,4	21,3
Dépendance légère	21,2	23,5
Limitations des activités sans dépendance	42,7	34,9
Sans désavantage	13,7*	20,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 1

## Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Allocation pour enfant handicapé

## Région de l'Outaouais

Le nombre d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec est passé de 906 en 1998 à 1 075 en 2001. En 1998, la maladie chronique était la déficience la plus fréquente parmi les enfants inscrits, suivie en seconde place des troubles regroupés sous la catégorie « déficience mentale ». Depuis 1999, la tendance s'est inversée. Ainsi, en 2001, la « déficience mentale » occupe le premier rang en termes de fréquence (avec 44 % des cas) et la maladie chronique, le deuxième rang (avec 30 % des cas). La proportion d'enfants ayant une déficience auditive inscrits à l'allocation est relativement la même depuis 1998. Toutefois, la proportion d'enfants ayant une déficience visuelle a légèrement diminué, de même que celle liée à la déficience motrice.

Tableau 7

**Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé<sup>1</sup> selon la déficience et l'année, Outaouais, 1998 à 2001**

		1998	1999	2000	2001
		%			
Auditive		6,2	5,9	5,8	5,9
Mentale <sup>2</sup>		30,8	35,3	40,6	43,7
Motrice		22,0	20,8	18,6	17,4
Visuelle		3,5	2,9	2,6	2,6
Maladie chronique		37,5	35,1	32,4	30,4
<b>Total</b>	<b>%</b>	100,0	100,0	100,0	100,0
	<b>N</b>	906	955	1 020	1 075

Source : Régie des rentes du Québec, 1998, 1999, 2000, 2001  
Compilation : OPHQ 2002

1. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2000, des modifications ont été apportées aux conditions d'admission à remplir pour recevoir l'allocation pour enfant handicapé. Les nouvelles conditions, basées sur l'importance du handicap, sont maintenant plus précises et réduisent la subjectivité dans l'évaluation de l'enfant.
2. Inclut le retard psychomoteur, le retard mental, les troubles envahissants du développement (TED), les troubles du langage et les troubles du comportement.

## Chapitre 2 - État de santé et de bien-être

Ce chapitre vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité dans la région de l'Outaouais. Les indicateurs retenus sont la *perception de l'état de santé*, qui est un indicateur global de l'état de santé, l'*indice de détresse psychologique* et la *perception de la santé mentale*. La détresse psychologique semble fortement associée aux problèmes de santé physique, principalement avec les problèmes chroniques. Selon de nombreuses études, les symptômes de détresse psychologique constitueraient une réponse au stress imposé par les problèmes de santé physique ou une restriction d'activités. De même, on associe fortement la détresse psychologique sévère aux idées suicidaires sérieuses et aux tentatives de suicide.

	Indicateurs utilisés
Perception de l'état de santé	À partir d'une seule question, les personnes de 15 ans et plus évaluent leur état de santé comparativement à celui des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellent, très bon, bon, moyen ou mauvais. (ESS 1998)
Indice de détresse psychologique	Indice constitué de quatorze questions portant sur des états dépressifs ou anxieux et sur certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs. La catégorie « élevée » est définie par le seuil correspondant au quintile supérieur des scores observés lors de l'Enquête Santé Québec 1987 ; ce seuil a été conservé dans l'Enquête sociale et de santé 1998. (ESS 1998)
Perception de la santé mentale	Les individus de 15 ans et plus, au moyen d'une seule question, autoévaluent leur santé mentale comparativement à celle des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellente, très bonne, bonne, moyenne ou mauvaise. (ESS 1998)

## Perception de l'état de santé

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

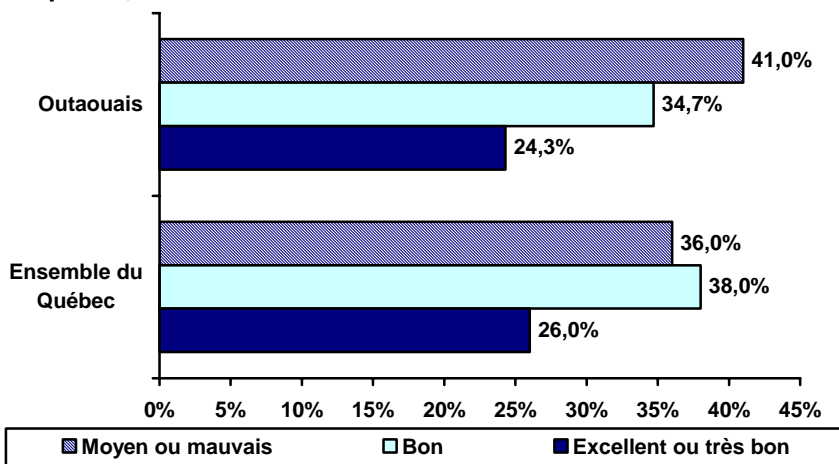
Le quart des personnes ayant une incapacité (24 %) jugent leur état de santé comme étant excellent ou très bon, 35 % le qualifient de bon et 41 % estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais. Soulignons que cette dernière proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (41 % c. 36 %).

## Selon le sexe et l'âge

Dans la région, 41 % des personnes ayant une incapacité considèrent leur état de santé comme étant moyen ou mauvais par rapport à seulement 6 % (☑) des personnes sans incapacité. De plus, la proportion de femmes ayant une incapacité qui estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais est plus élevée que dans l'ensemble du Québec (46 % c. 37 %) tandis que la proportion est semblable pour les hommes de la région et de l'ensemble du Québec (36 % c. 35 %). Les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont également plus nombreuses, en proportion, que celles du même groupe d'âge dans l'ensemble du Québec à considérer leur état de santé comme étant moyen ou mauvais (41 % c. 34 %).

Figure 2

## Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 8

## Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	36,2 *	35,3
<i>Sans incapacité</i>	7,1 *	5,9
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	46,1	36,7
<i>Sans incapacité</i>	5,1 **	6,2
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	40,8	33,7
<i>Sans incapacité</i>	5,8 *	5,6
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	41,7 *	40,2
<i>Sans incapacité</i>	<i>dnp</i>	10,4
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	41,0	36,0
<i>Sans incapacité</i>	6,1 *	6,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Près de 24 % des personnes ayant une incapacité ont un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (c. 28 % pour l'ensemble du Québec) comparativement à environ 17 % de celles qui ne présentent aucune incapacité, soit une proportion comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec.

## Selon le sexe et l'âge

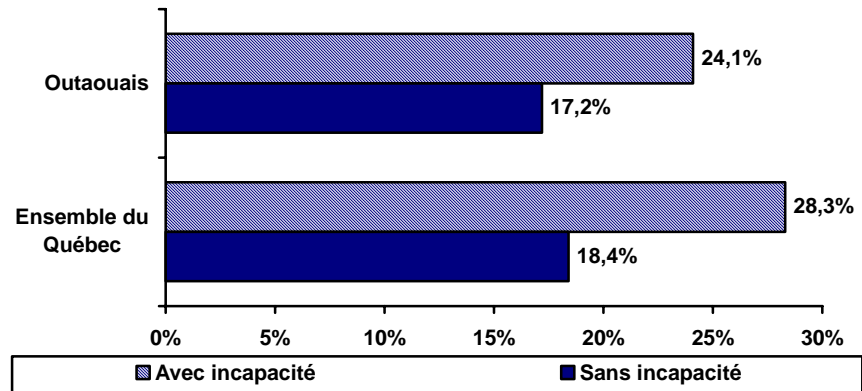
Dans la région, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, à avoir un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (30 % c. 19 %).

Les personnes de 15 à 64 ans sont également plus nombreuses que les personnes âgées de 65 ans et plus, en proportion, à avoir un tel niveau dans la région (28 % c. 13 %) et dans l'ensemble du Québec (35 % c. 15 %).

Soulignons par ailleurs que les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à avoir un tel niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (19 % c. 26 %). La même tendance s'observe chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité de la région (28 % c. 35 % dans l'ensemble du Québec).

Figure 3

## Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 9

## Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	19,0*	25,5
<i>Sans incapacité</i>	15,7	15,9
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	30,0*	30,5
<i>Sans incapacité</i>	18,6	21,0
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	27,8*	34,8
<i>Sans incapacité</i>	17,6	19,4
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	12,6**	14,7
<i>Sans incapacité</i>	12,1**	7,5
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	24,1	28,3
<i>Sans incapacité</i>	17,2	18,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la santé mentale

Outaouais versus l'ensemble du Québec

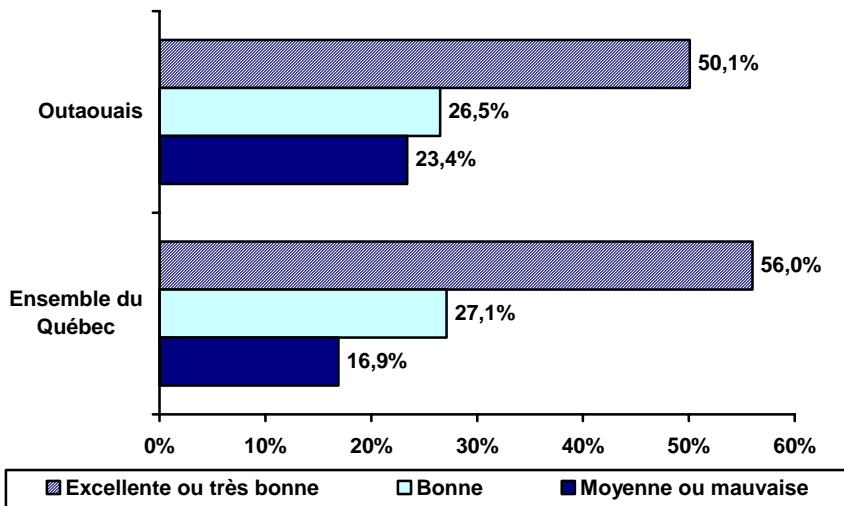
La moitié des personnes ayant une incapacité (50 %) considèrent leur santé mentale comme étant excellente ou très bonne (c. 56 % pour l'ensemble du Québec) et plus du quart (27 %) la considèrent comme bonne, soit la même proportion que pour l'ensemble du Québec.

À l'inverse, un peu plus de 23 % estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise. Cette proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (17 %).

Région de l'Outaouais

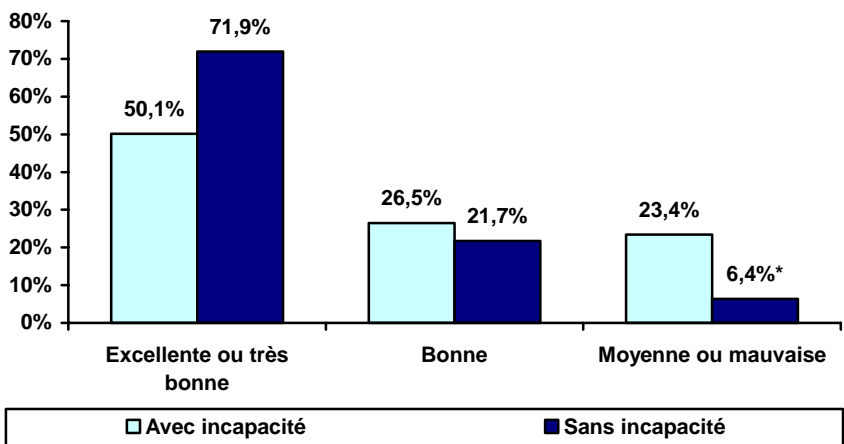
Près d'une personne sur quatre ayant une incapacité (23 %) considère sa santé mentale comme moyenne ou mauvaise comparativement à seulement 6 % (☑) des personnes sans incapacité.

Figure 4  
Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 5  
Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Perception de la santé mentale (suite)

## Selon le sexe et l'âge

Dans la région, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à considérer leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise (28 % c. 19 %). L'écart entre les femmes avec incapacité de la région et celles de l'ensemble du Québec est également important (28 % c. 17 %).

Pour le groupe d'âge de 15 à 64 ans de la région, 30 % considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise comparativement à 20 % dans l'ensemble du Québec.

Tableau 10

**Perception de la santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	19,1 *	16,2
<i>Sans incapacité</i>	6,2 *	5,6
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	28,3 *	17,4
<i>Sans incapacité</i>	6,6 *	7,0
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	30,1 *	20,1
<i>Sans incapacité</i>	6,7 *	6,7
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	<i>dnp</i>	10,8
<i>Sans incapacité</i>	<i>dnp</i>	2,5 *
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	23,4	16,9
<i>Sans incapacité</i>	6,4 *	6,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 3 - Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Ce chapitre présente un profil linguistique ainsi que certaines caractéristiques socioculturelles de la population des personnes avec et sans incapacité vivant dans la région de l'Outaouais. Les quatre indicateurs retenus nous permettent de mieux connaître le bassin réel de la population avec et sans incapacité selon la *connaissance des langues (français et anglais)*, le *statut d'immigrant*, l'*origine ethnique autre que française ou britannique* de même que l'*appartenance à une communauté culturelle*. Ces indicateurs sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire en matière d'emploi notamment. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité ethnoculturelle de la population avec incapacité.

	Indicateurs utilisés
Connaissance des langues	Indique qu'une personne peut soutenir ou non une conversation dans l'une ou l'autre des langues (français et / ou anglais). (Recensement 1996)
Statut d'immigrant	Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada ou l'ayant déjà eu. Les résidents non permanents sont les personnes qui, au moment du recensement de 1996, étaient titulaire d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié. (Recensement 1996)
Origine ethnique autre que française ou britannique	Personnes avec ou sans incapacité selon le(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait les ancêtres du recensé. (Recensement 1996)
Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire)	Indice d'appartenance ethnoculturelle basé sur la langue maternelle de la personne, son lieu de naissance ainsi que celui de ses parents.  Le groupe dit « majoritaire » réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone (c'est-à-dire de langue maternelle française ou anglaise, nées soit au Canada, en France, au Royaume-Uni ou aux États-Unis et dont au moins un des parents est né dans l'un ou l'autre de ces pays, ou encore nées ailleurs, mais dont au moins un des parents est né au Canada).

	Indicateurs utilisés
Groupe ethnoculturel (majoritaire, minoritaire) (suite)	<p>Le groupe « minoritaire » inclut deux catégories : 1) « minoritaire de deuxième ou de troisième génération » et 2) « minoritaire de première génération ».</p> <p>La catégorie « minoritaire de deuxième ou de troisième génération » comprend l'ensemble des personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais, nées au Canada, ainsi que celles qui sont nées à l'étranger, mais dont au moins un des parents est né au Canada.</p> <p>La catégorie « minoritaire de première génération » regroupe les personnes nées hors du pays, à l'exception des personnes de langue maternelle française ou anglaise nées en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis et dont les deux parents sont nés à l'étranger. (ESS 1998)</p>

## Connaissance des langues

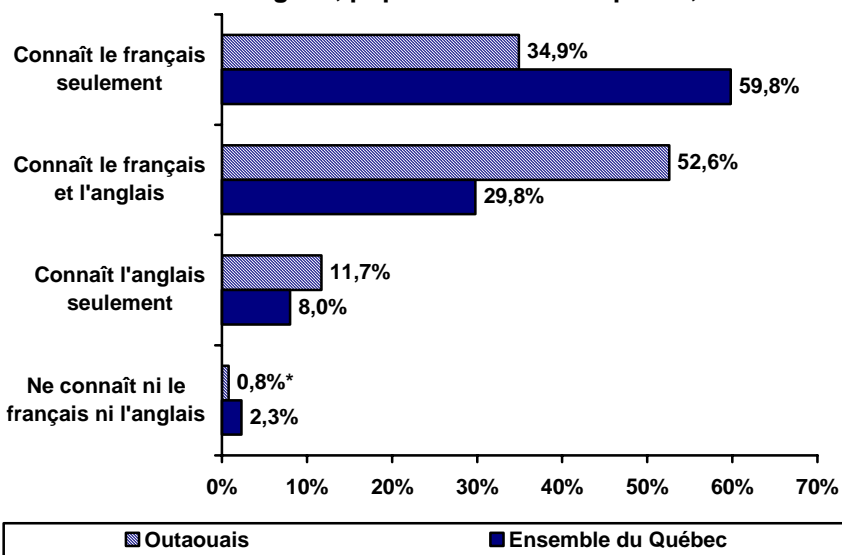
### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Si dans l'ensemble du Québec, 60 % des personnes ayant une incapacité ne parlent que le français, dans la région de l'Outaouais, cette proportion est plutôt de 35 % (☑). Soulignons également que dans la région de l'Outaouais, plus d'une personne sur deux (53 %) ayant une incapacité connaît le français et l'anglais en comparaison de 30 % (☑) pour l'ensemble du Québec. À peine 1 % de la population ne connaît ni le français ni l'anglais comparativement à 2,3 % (☑) dans l'ensemble du Québec.

### Région de l'Outaouais

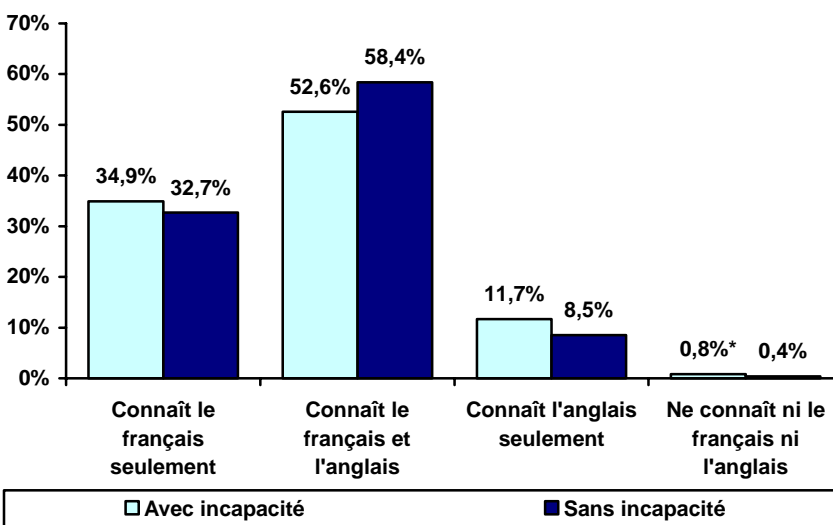
Près de 53 % des personnes avec incapacité connaissent le français et l'anglais comparativement à 58 % (☑) vivant sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité sont un peu plus nombreuses à ne connaître que le français (35 % c. 33 % ☑) ou que l'anglais (12 % c. 9 % ☑).

Figure 6  
Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 7  
Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996



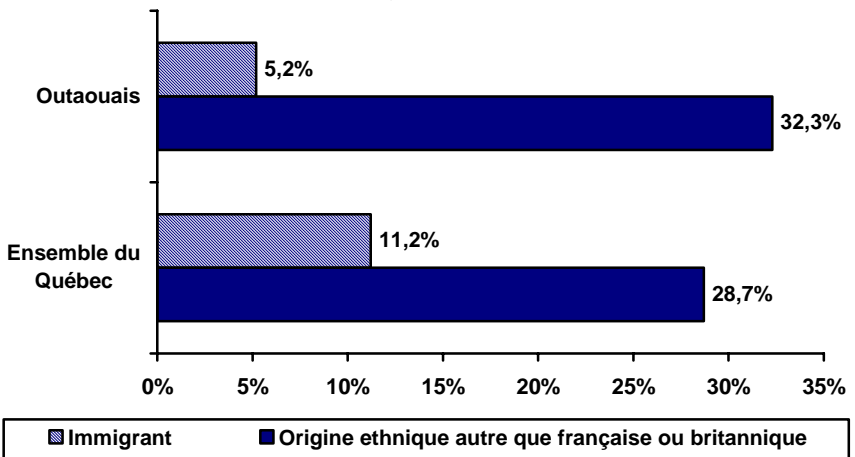
Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique

Outaouais versus l'ensemble du Québec

La population de personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant est beaucoup moins nombreuse dans l'Outaouais que dans l'ensemble du Québec (5 % c. 11 % ☑). De plus, on observe que 32 % des personnes ayant une incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique en regard de 29 % (☑) pour l'ensemble du Québec.

Figure 8  
Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996

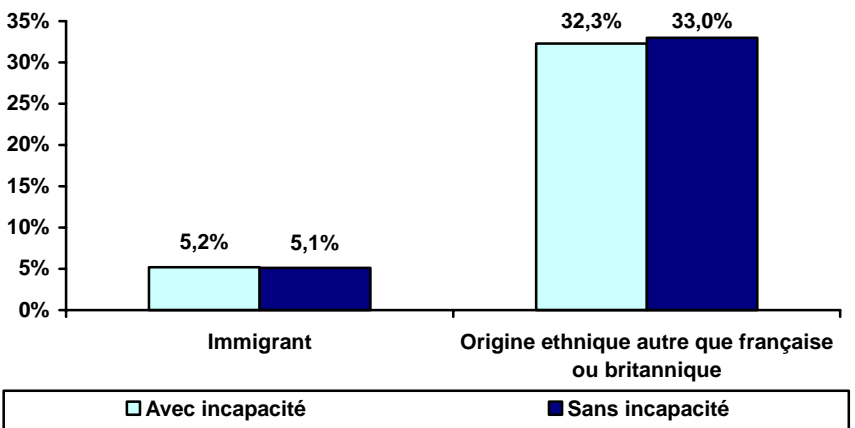


Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Outaouais

Une même proportion de personnes avec et sans incapacité ont un statut d'immigrant (5 %). Par ailleurs, la proportion de personnes avec et sans incapacité déclarant avoir une origine ethnique autre que française ou britannique est également comparable (32 % c. 33 %).

Figure 9  
Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996



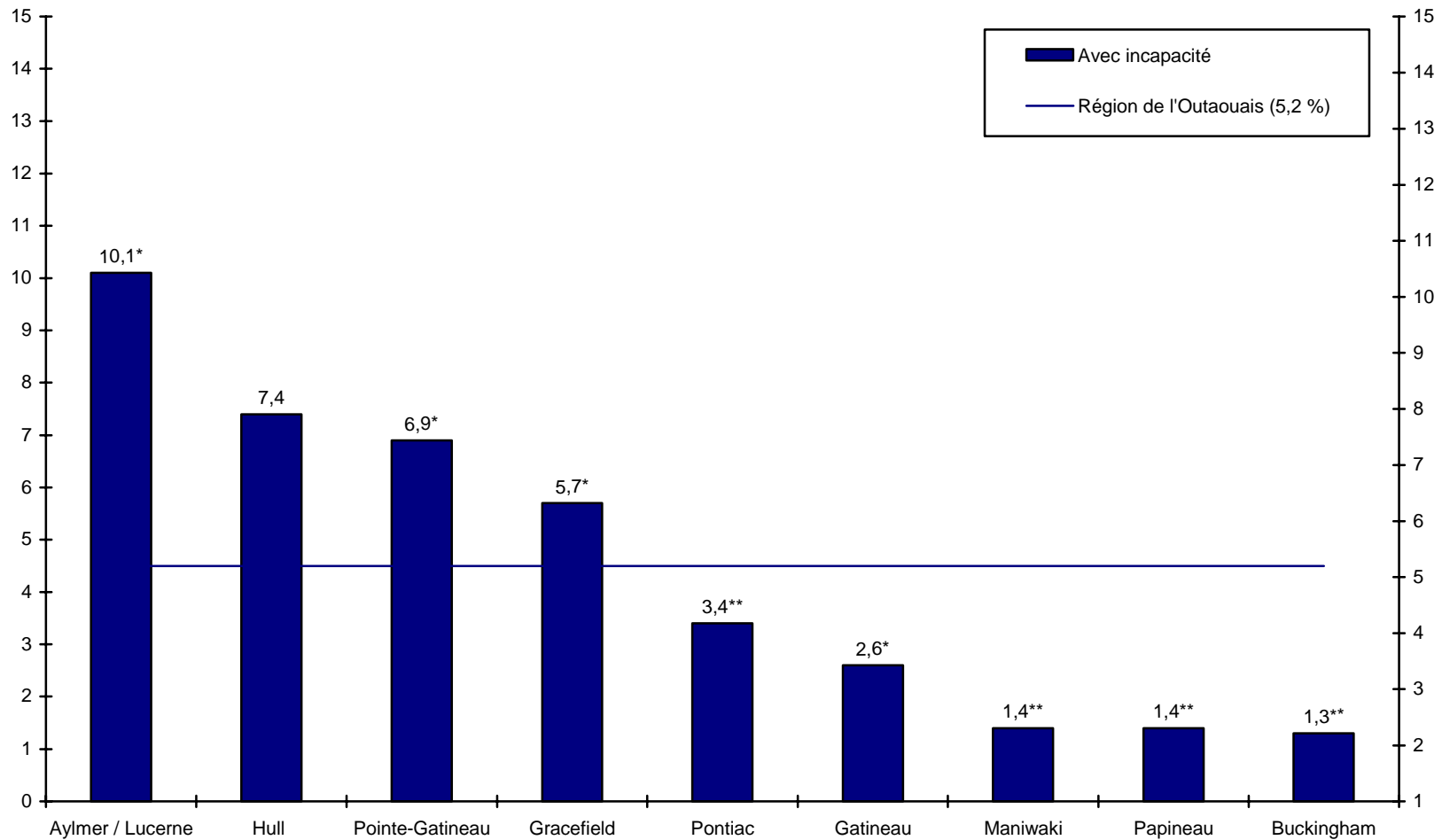
Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Territoires de CLSC

Plus de 5 % des personnes avec incapacité ont un statut d'immigrant sur les territoires de CLSC suivants : Aylmer / Lucerne (10 %), Hull (7 %), Pointe-Gatineau (7 %) et Gracefield (6 %) (figure 10). D'autre part, plus de 35 % des personnes ayant une incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique dans les territoires de CLSC suivants : Pontiac (56 %), Aylmer / Lucerne (48 %) et Maniwaki (36 %) (figure 11).

Statut d'immigrant

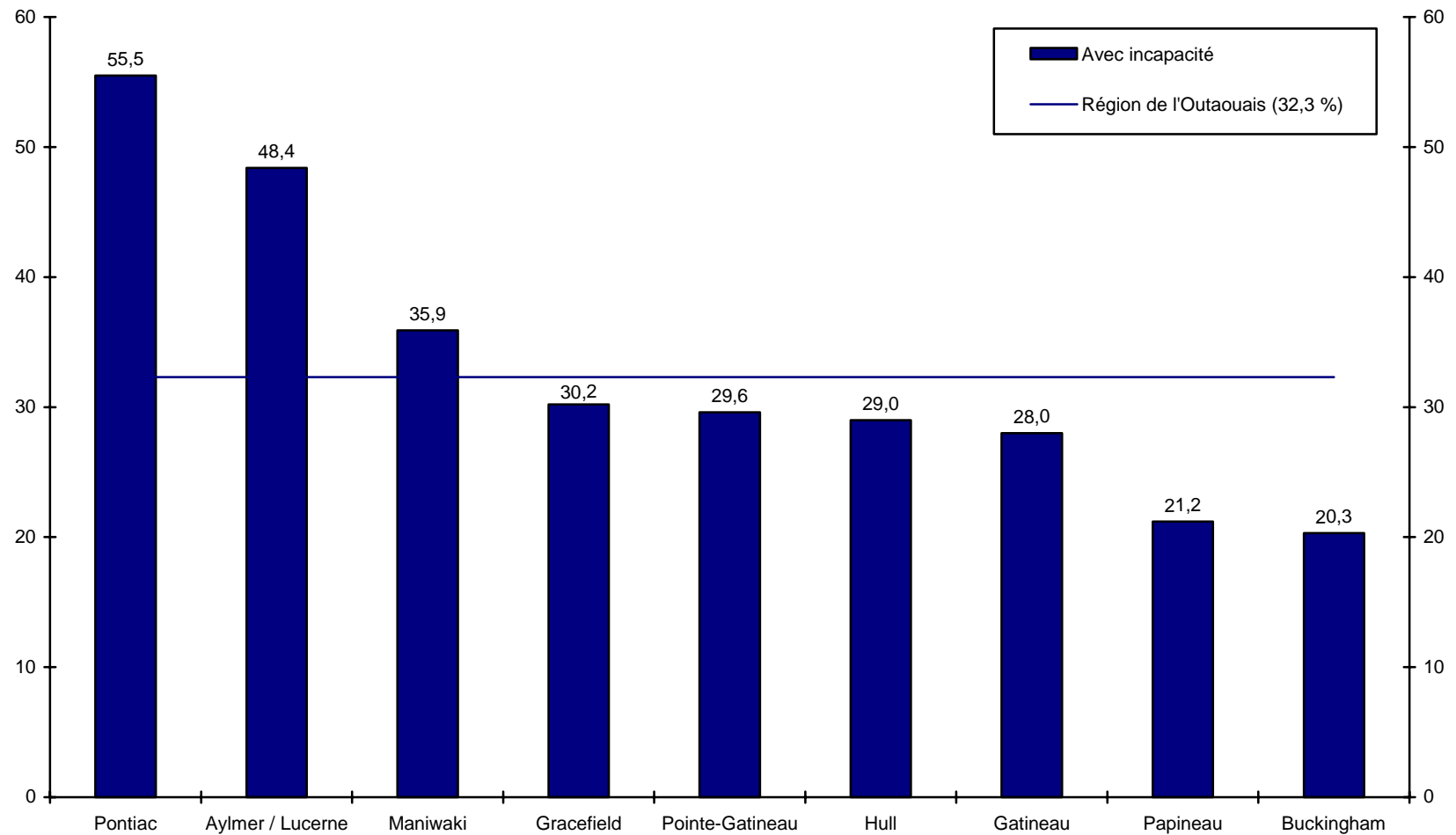
Figure 10  
 Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

Origine ethnique autre que française ou britannique

Figure 11  
**Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996**



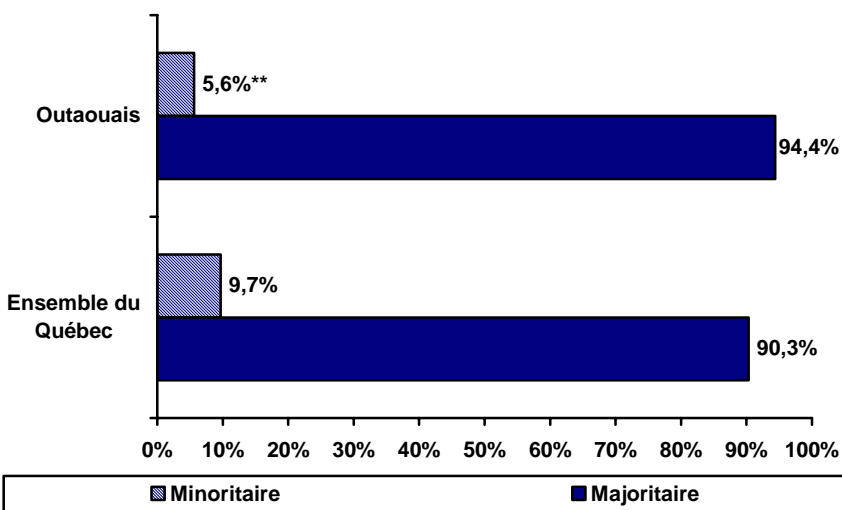
Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Groupe ethnoculturel

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Plus de 94 % des personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire (qui réunit les personnes d'origine ou de descendance française, britannique ou autochtone) (c. 90 % pour l'ensemble du Québec) alors que 6 % appartiennent au groupe dit minoritaire de première, deuxième ou troisième génération (c. 10 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 12  
Groupe ethnoculturel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

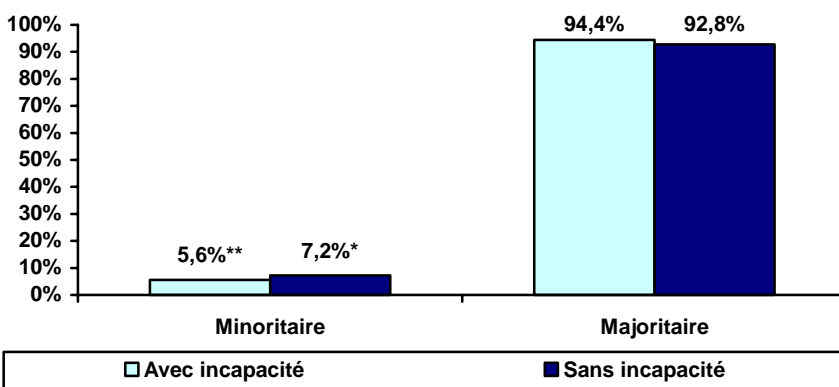


Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

### Région de l'Outaouais

Les personnes ayant une incapacité appartiennent au groupe majoritaire dans une proportion similaire à celle observée chez les personnes sans incapacité (94 % c. 93 %). L'appartenance au groupe minoritaire est également comparable (6 % avec incapacité c. 7 % sans incapacité).

Figure 13  
Groupe ethnoculturel selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 4 - Ressources économiques

Ce chapitre a pour objectif de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité de la région de l'Outaouais et de le comparer avec celui de la population des personnes sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

Plusieurs indicateurs ont été retenus afin de décrire la réalité économique de cette population. Tout d'abord, les indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage (*revenu total moyen, niveau de revenu du ménage, perception de la situation financière*), ses sources (*composition du revenu total*) et les indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu (*sous le seuil de faible revenu, le revenu inférieur à 15 000 \$, la durée de la pauvreté perçue, l'indice d'insécurité alimentaire*), puis les indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses ainsi que des pertes de revenu (*les dépenses occasionnées par l'incapacité, la couverture des frais de santé, la demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées et l'obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière*).

	Indicateurs utilisés
Revenu total moyen	Revenu personnel moyen en provenance de toutes les sources des personnes de 15 ans et plus. (Recensement 1996)
Composition du revenu total	Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu provenant des sources suivantes : revenus d'emploi, transferts gouvernementaux (pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, prestations d'assurance-emploi, prestations fiscales fédérales pour enfants, autre revenu provenant de sources publiques), autres revenus (c'est-à-dire : 1) revenus de placements tels que dividendes, intérêts et autre revenu de placement et 2) autres revenus tels que pensions de retraite et rentes ou autres revenus en espèces). (Recensement 1996)
Niveau de revenu du ménage	Indicateur qui prend en compte les revenus de tous les membres du ménage, provenant de toute source avant impôts et déductions, au cours de la même année (1997). Cet indicateur tient compte des seuils de faible revenu calculés par Statistique Canada selon la taille des ménages. (ESS 1998)
Revenu total inférieur à 15 000 \$	Proportion de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$. (Recensement 1996)

	Indicateurs utilisés
Sous le seuil de faible revenu	Proportion de personnes avec une incapacité vivant sous le seuil de faible revenu. Les seuils de faible revenu sont fixés par Statistique Canada à partir des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, de la taille de la famille et du degré d'urbanisation. Ils sont mis à jour d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation. (Recensement 1996)
Perception de la situation financière	À partir d'une seule question, les individus de 15 ans et plus autoévaluent leur situation financière comparativement à celle des personnes de leur âge. Quatre catégories sont possibles : à l'aise, suffisante, pauvre ou très pauvre. (ESS 1998)
Durée de la pauvreté perçue	Permet de savoir, pour les personnes qui se sont déclarées pauvres ou très pauvres à l'indicateur de perception de la situation financière, depuis quand elles se perçoivent ainsi. Ces personnes sont classées selon trois catégories : depuis moins d'un an, depuis un à quatre ans ou depuis cinq ans et plus. (ESS 1998)
Indice d'insécurité alimentaire	Indice constitué de trois questions provenant du <i>Questionnaire Radimer / Comel</i> (treize questions) et posées à l'informateur clé répondant pour tous les membres du ménage. Ces trois questions portent sur la monotonie du régime, la restriction alimentaire et, pour les ménages ayant des enfants de moins de 18 ans, l'incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants du ménage par manque de ressources financières. L'utilisation de trois questions se base sur les résultats d'une étude sur l'insécurité alimentaire réalisée dans la région de Québec. (ESS 1998)
Dépenses occasionnées par l'incapacité	Dépenses réalisées en 1997 faisant référence à l'achat de médicaments, aux soins médicaux, aux services à domicile et aux frais supplémentaires pour modifier le logement, pour les études, le transport, les vêtements ou les appareils spécialisés. (EQLA 1998)
Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	Cette question vérifie auprès des répondants s'ils ont fait une demande de crédit d'impôt dans leur déclaration de revenus de l'année 1997. (EQLA 1998)
Couverture des frais de santé	Indicateur relatif au remboursement complet des dépenses occasionnées en raison de l'incapacité par une assurance ou un programme du gouvernement. Permet d'estimer le pourcentage de personnes qui ne sont pas complètement remboursées pour les dépenses occasionnées par leur état. (ESS 1998)

	Indicateurs utilisés
Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	<p>Cette question adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus concerne les montants obtenus en 1997 de diverses sources (Régime de pensions du Canada, Régie des rentes du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec, régime d'assurance-invalidité privé ou de l'employeur, etc.). (EQLA 1998)</p>

## Revenu total moyen

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Les personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont un revenu total moyen supérieur à celui qui est observé dans l'ensemble du Québec. L'écart est cependant plus prononcé pour les femmes (environ 1 300 \$ ☑) que pour les hommes (environ 250 \$ ☑).

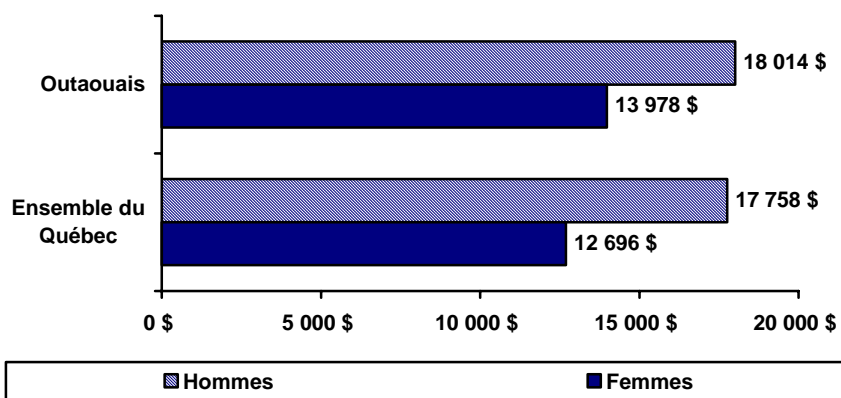
## Région de l'Outaouais

Le revenu total moyen des hommes avec incapacité correspond à 60 % de celui des hommes sans incapacité (18 014 \$ c. 30 382 \$ ☑) tandis que le revenu total moyen des femmes avec incapacité correspond à 65 % de celui des femmes sans incapacité (13 978 \$ c. 21 419 \$ ☑). Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que le revenu total moyen des femmes ayant une incapacité ne représente que 78 % de celui des hommes avec incapacité (13 978 \$ c. 18 014 \$ ☑).

## Territoires de CLSC

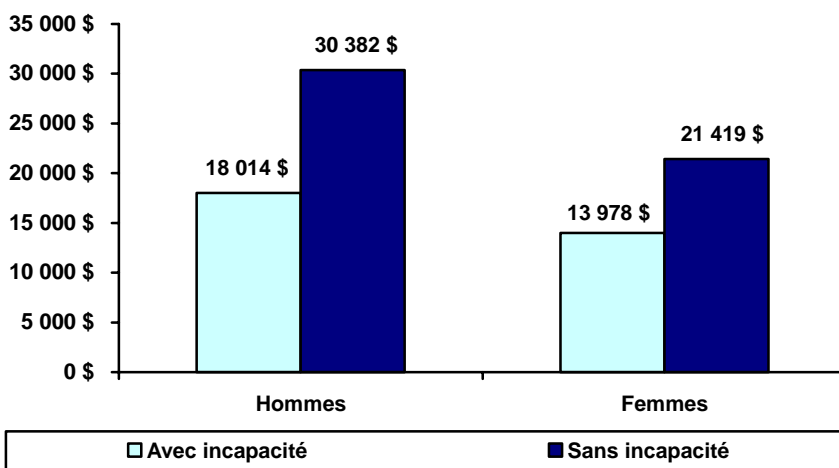
Dans la région de l'Outaouais, le revenu total moyen de la population ayant une incapacité varie considérablement d'un territoire de CLSC à l'autre. Ainsi, pour les hommes avec incapacité, le revenu total moyen varie entre 21 332 \$ (Pointe-Gatineau) et 13 040 \$ (Pontiac) alors que la moyenne régionale est de 18 014 \$ (figure 16). Quant aux femmes, leur revenu total moyen par territoire de CLSC, se situe entre 17 767 \$ (Aylmer / Lucerne) et 9 914 \$ (Maniwaki), ce qui est nettement en dessous de la moyenne des revenus pour la région de l'Outaouais (13 978 \$) (figure 17).

Figure 14  
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

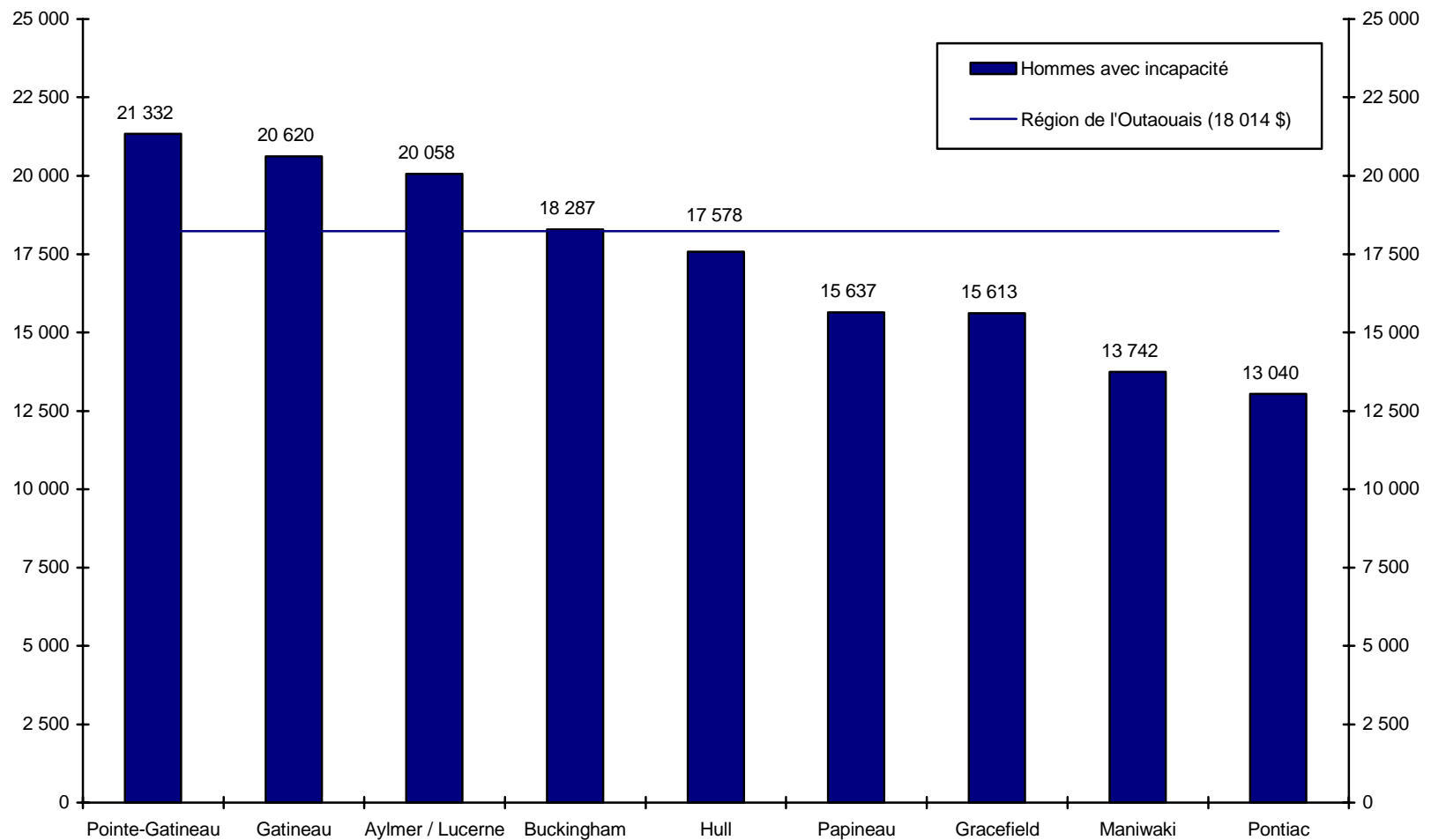
Figure 15  
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Revenu total moyen (suite)

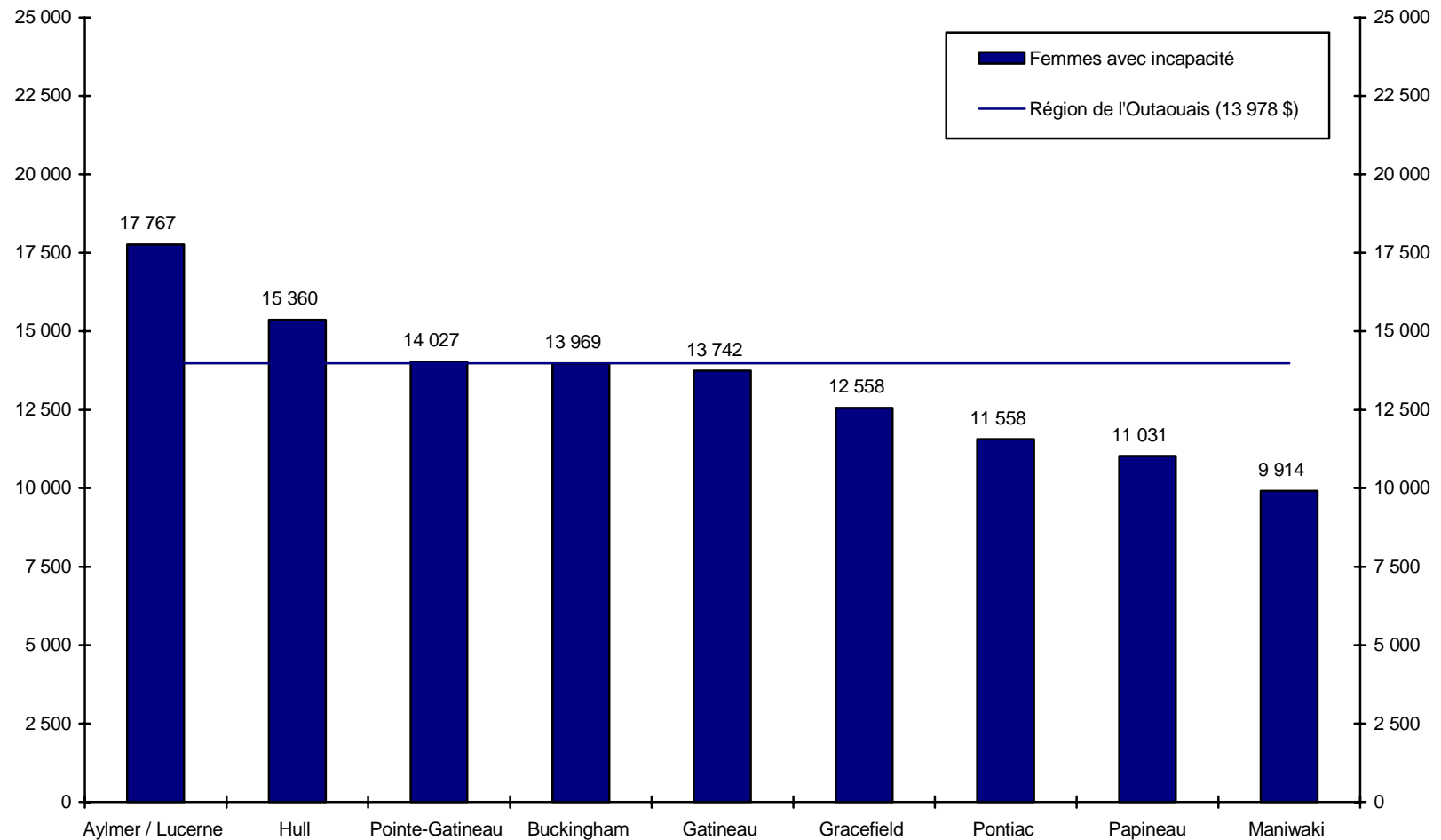
Figure 16  
**Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996**



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Revenu total moyen (suite)

Figure 17  
 Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Composition du revenu total

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Un peu moins de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient des transferts gouvernementaux (47 %), ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée pour l'ensemble du Québec (52 %), tandis que les revenus d'emploi sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec (38 % c. 29 %). En contrepartie, la proportion des autres revenus y est moins importante (15 % c. 19 %).

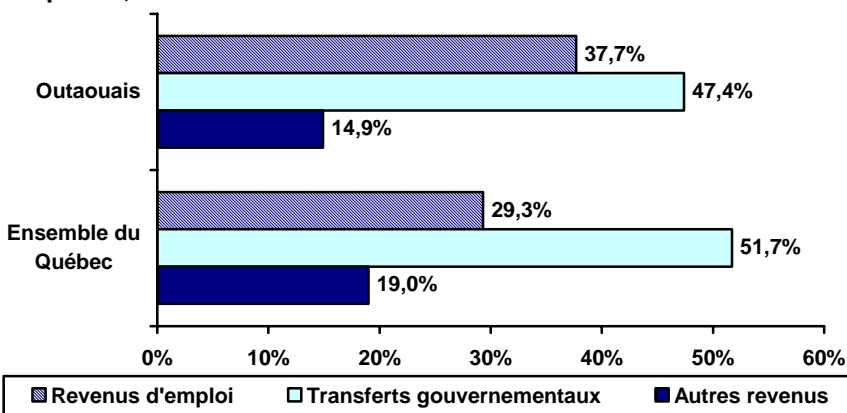
## Région de l'Outaouais

Les transferts gouvernementaux constituent 47 % des revenus des personnes ayant une incapacité alors qu'ils ne comptent que pour 12 % de ceux des personnes sans incapacité. Par contre, 81 % de leur revenu total provient de revenus d'emplois (c. 38 %  chez les personnes avec incapacité).

## Territoires de CLSC

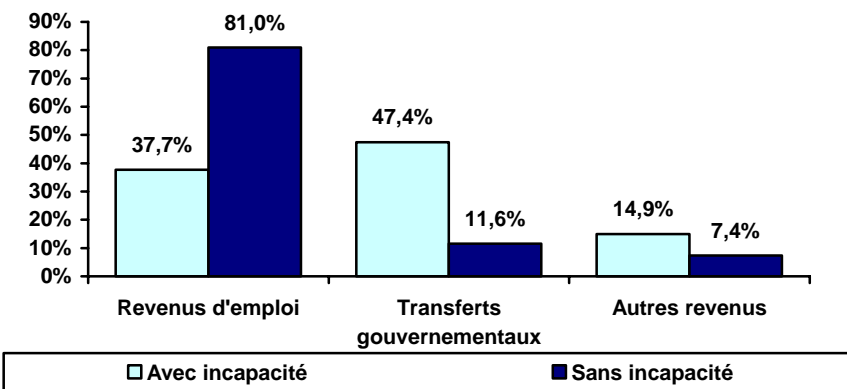
Plus des deux tiers du revenu des personnes de 15 ans et plus qui ont une incapacité proviennent de transferts gouvernementaux sur les territoires de CLSC suivants : Maniwaki (67 %) et Pontiac (68 %). Sauf les territoires de Gracefield (53 %) et Hull (47 %), tous les autres territoires de CLSC se situent au-dessous de la moyenne régionale (47 %), soit Buckingham (46 %), Gatineau (44 %), Pointe-Gatineau (40 %) et Aylmer / Lucerne (36 %).

Figure 18

**Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996**

Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

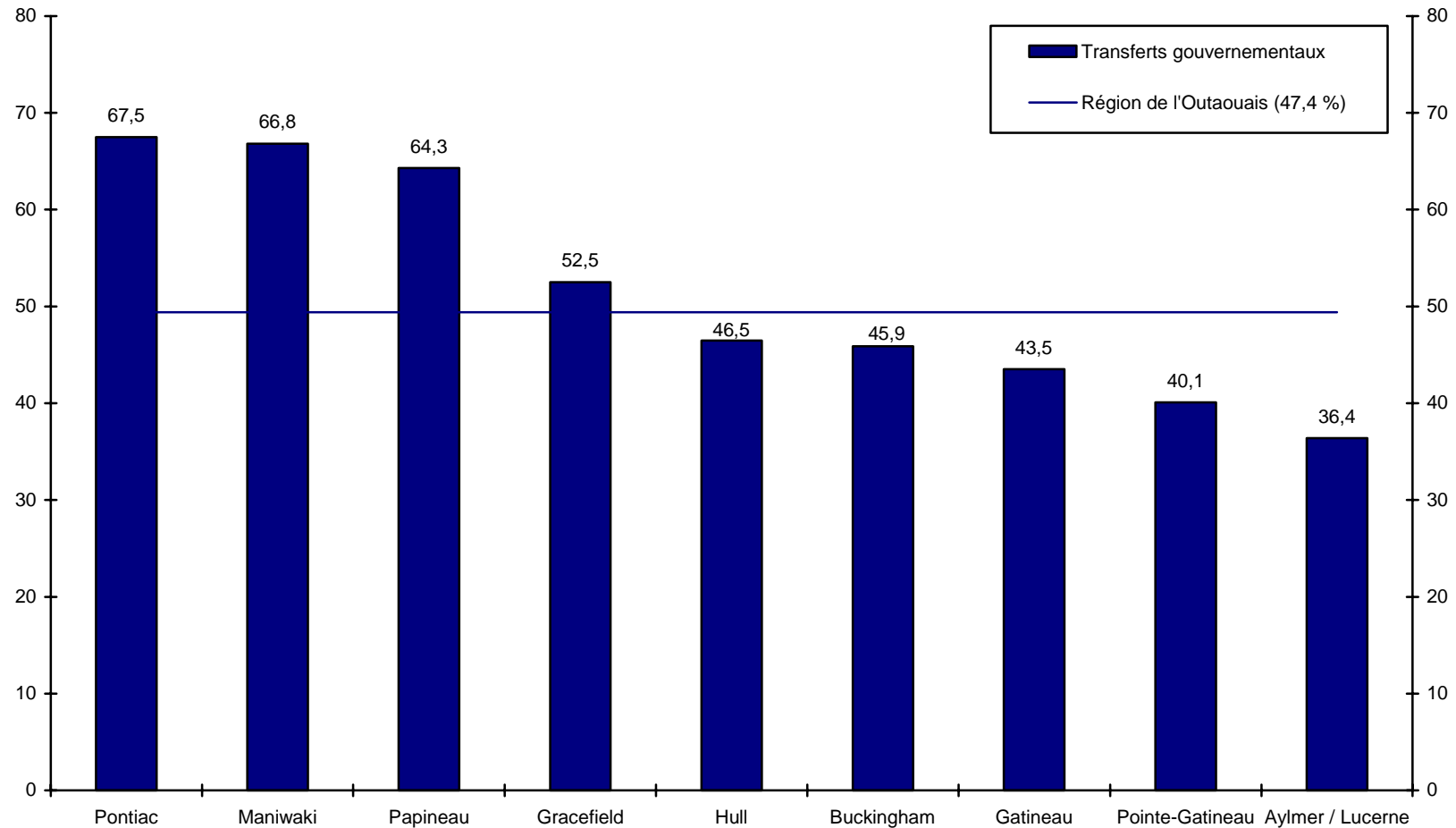
Figure 19

**Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996**

Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Composition du revenu total : transferts gouvernementaux

Figure 20  
Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Niveau de revenu du ménage

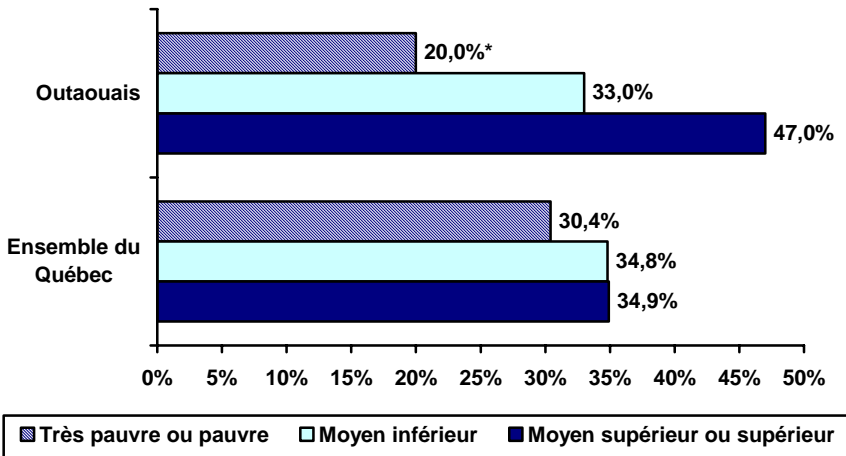
## Outaouais versus l'ensemble du Québec

La population avec incapacité compte une proportion moins élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre que dans l'ensemble du Québec (20 % c. 30 %). En contrepartie, les personnes vivant dans un ménage considéré comme moyen supérieur ou supérieur sont plus nombreuses en région que dans l'ensemble du Québec (47 % c. 35 %).

## Selon la présence d'une incapacité

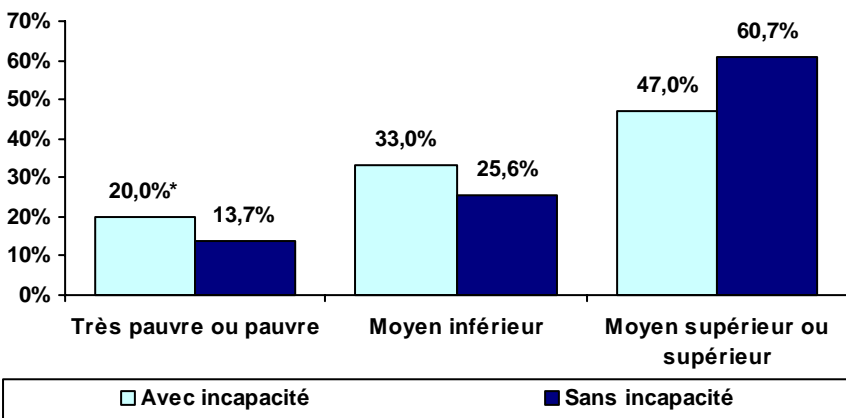
Une personne sur cinq ayant une incapacité dans la région de l'Outaouais (20 %) vit dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre en comparaison de 14 % des personnes sans incapacité.

Figure 21  
Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 22  
Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Niveau de revenu du ménage (suite)

## Selon la présence d'un désavantage

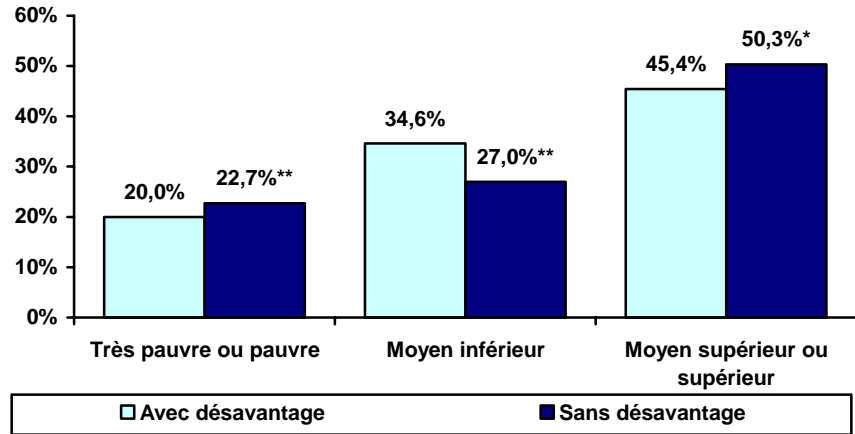
Dans la région, 20 % des personnes avec incapacité mais désavantagées<sup>11</sup> en raison de leur incapacité (c'est-à-dire vivant une situation de dépendance ou des limitations d'activités sans dépendance) vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre, soit une proportion similaire à celle observée chez les personnes avec incapacité mais sans désavantage (23 %).

## Selon la gravité de l'incapacité

On compte une plus forte proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre parmi la population ayant une incapacité modérée ou grave que parmi celle ayant une incapacité légère tant dans la région (24 % c. 18 %) que dans l'ensemble du Québec (36 % c. 27 % ☑). Mentionnons toutefois que la proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre parmi la population ayant une incapacité modérée ou grave est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (24 % c. 36 %).

Figure 23

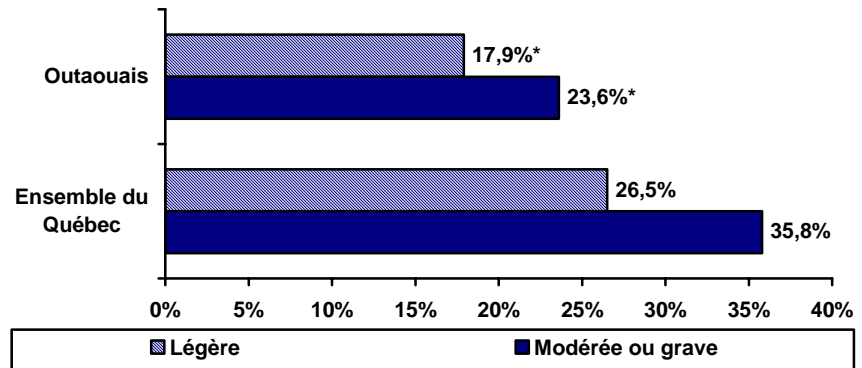
**Niveau de revenu du ménage selon la présence d'un désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998**



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 24

**Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

<sup>11</sup> Rappelons que l'indice de désavantage lié à l'incapacité permet d'évaluer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux (voir chapitre 1).

## Niveau de revenu du ménage (suite)

## Région de l'Outaouais

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus faible de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre que celle de l'ensemble du Québec. Cet écart s'observe autant selon le sexe que selon l'âge.

Soulignons d'autre part que, dans la région, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (25 % c. 16 %).

Tableau 11

**Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	15,6 *	28,3
<i>Sans incapacité</i>	13,0	14,4
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	24,6 *	32,0
<i>Sans incapacité</i>	14,4	17,7
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	19,6 *	31,1
<i>Sans incapacité</i>	13,0	15,4
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	21,1 **	29,0
<i>Sans incapacité</i>	22,2 **	21,6

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Revenu total inférieur à 15 000 \$

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

La proportion de personnes âgées de 15 ans et plus avec incapacité ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$ est inférieure à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (59 % c. 63 % ☑). Cet écart s'observe tant chez les femmes avec incapacité (63 % c. 69 % ☑) que chez les hommes avec incapacité (54 % c. 56 %).

## Région de l'Outaouais

Dans la région, 59 % des personnes avec incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ (c. 34 % ☑ des personnes sans incapacité). D'autre part, les femmes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes ayant une incapacité à avoir un revenu total inférieur à 15 000 \$ (63 % c. 54 % ☑).

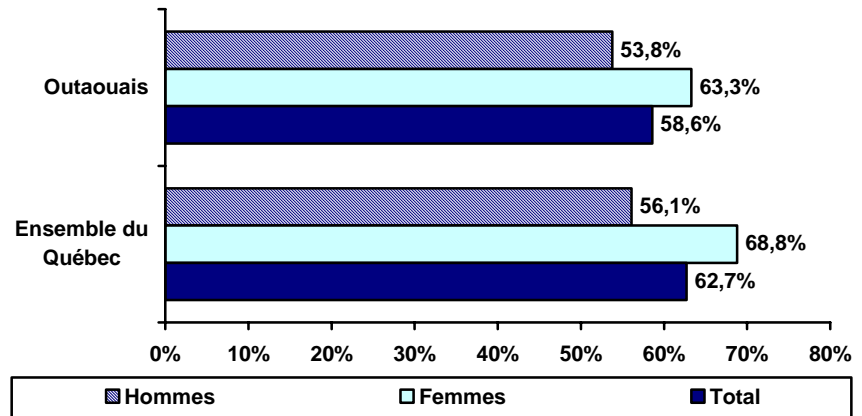
## Territoires de CLSC

Nous retrouvons le plus grand nombre de personnes âgées de 15 ans et plus avec incapacité ayant un revenu inférieur à 15 000 \$ dans les territoires de CLSC suivants : Gracefield (65 %), Papineau (68 %), Maniwaki (73 %) et Pontiac (74 %).

Puis, sous la moyenne régionale (59 %), on retrouve les territoires de CLSC d'Aylmer / Lucerne (49 %), Pointe-Gatineau (53 %), Gatineau (53 %) Buckingham (57 %) et Hull (57 %).

Figure 25

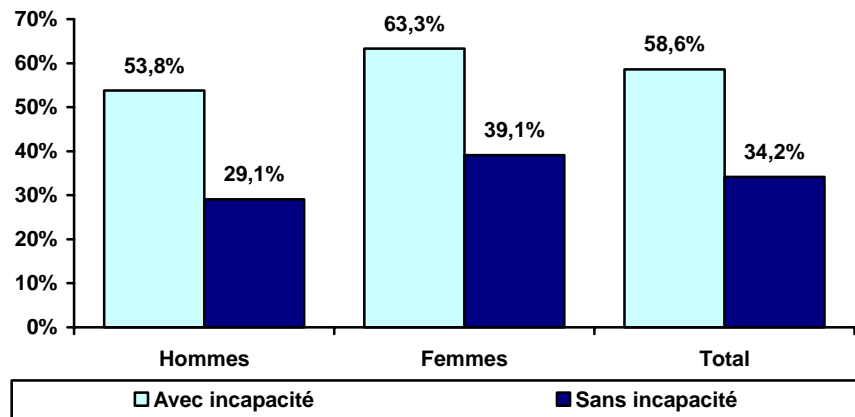
**Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996**



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 26

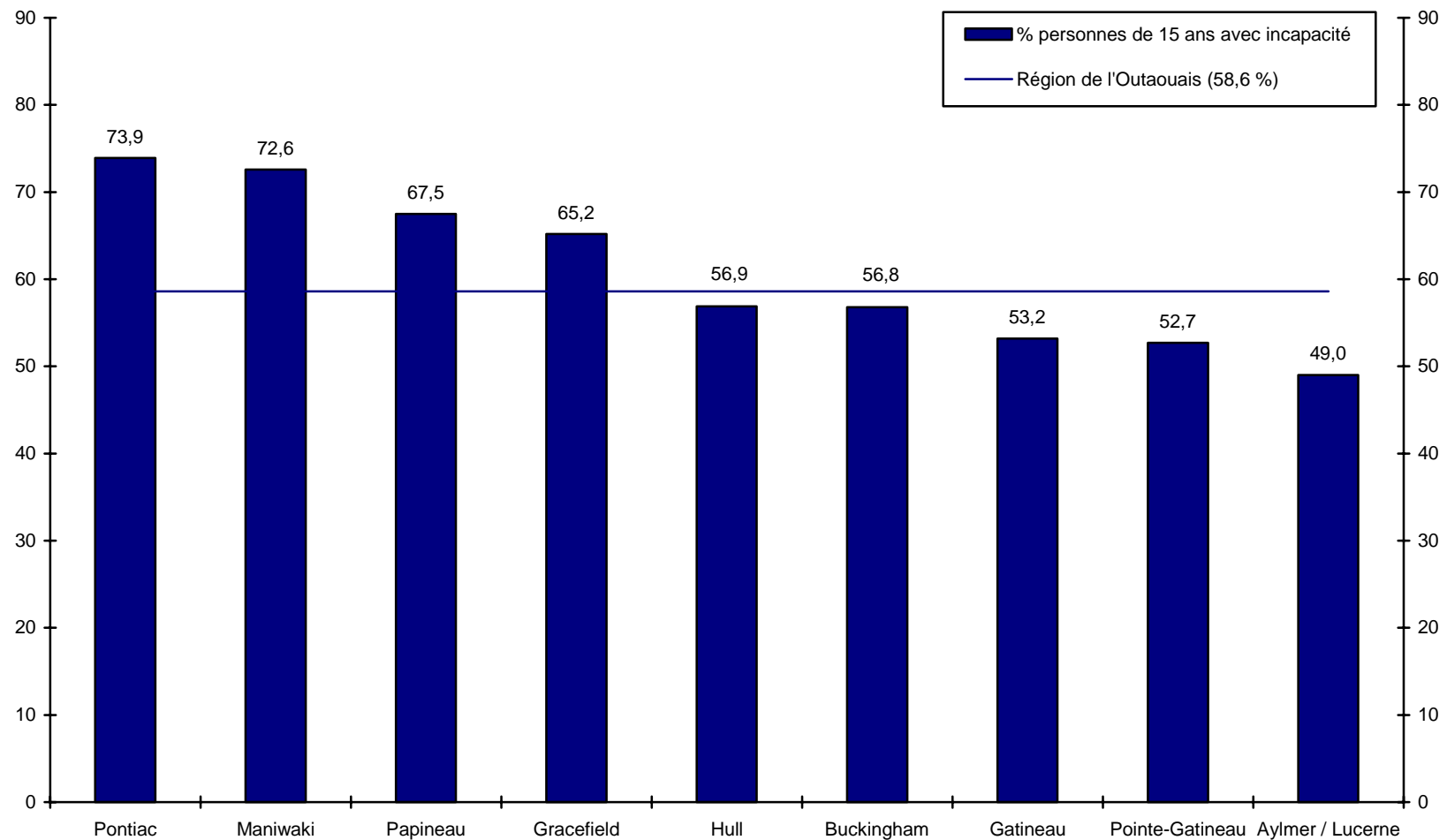
**Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1996**



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Revenu total inférieur à 15 000 \$ (suite)

Figure 27  
 Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Sous le seuil de faible revenu

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

On peut observer que la proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est un peu moins importante dans la région que dans l'ensemble du Québec (37 % c. 41 % ☑), et ce, tant pour les hommes (36 % c. 38 %) que pour les femmes (38 % c. 45 % ☑).

### Région de l'Outaouais

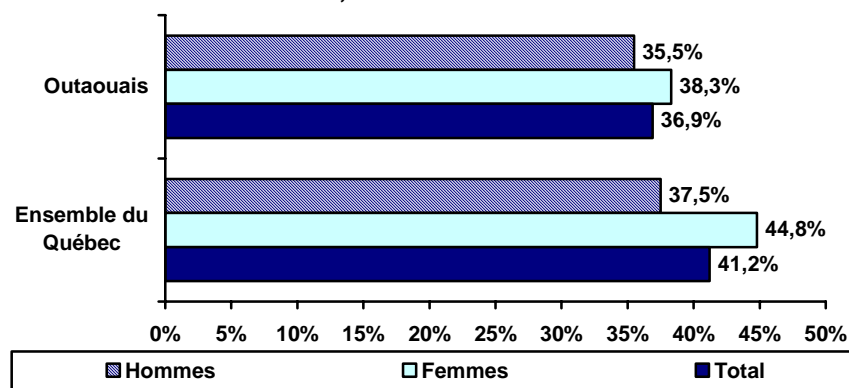
Près de 37 % des personnes ayant une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 18 % (☑) de celles qui n'ont pas d'incapacité. Parmi les personnes avec incapacité, les femmes sont, en proportion, légèrement plus nombreuses que les hommes à vivre cette situation (38 % c. 36 %).

### Territoires de CLSC

Nous retrouvons le plus grand nombre de personnes de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu sur les territoires de CLSC suivants : Papineau (Petite-Nation) (38 %), Gatineau (38 %) et Hull (47 %).

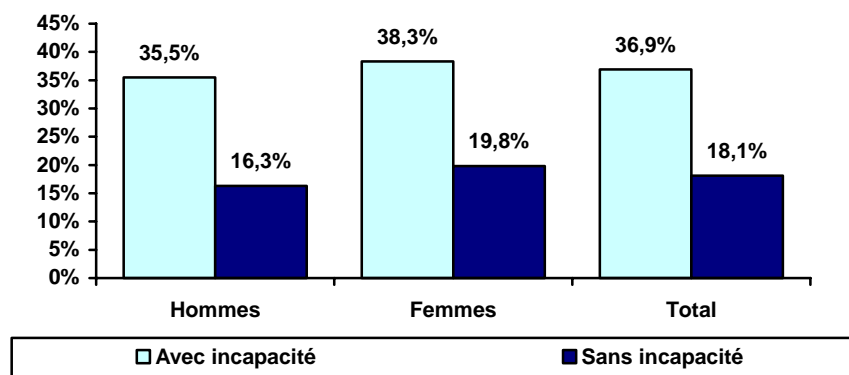
Puis, sous la moyenne régionale (37 %), on retrouve, en ordre décroissant, les territoires de CLSC de Maniwaki (Domaine des Forestiers) (36 %), Pontiac (35 %), Aylmer / Lucerne (Aylmer) (31 %), Buckingham (Vallée-de-la-Lièvre) (30 %) et, enfin, Pointe-Gatineau et Gracefield (Les Collines-de-l'Outaouais) (21 %).

Figure 28  
Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

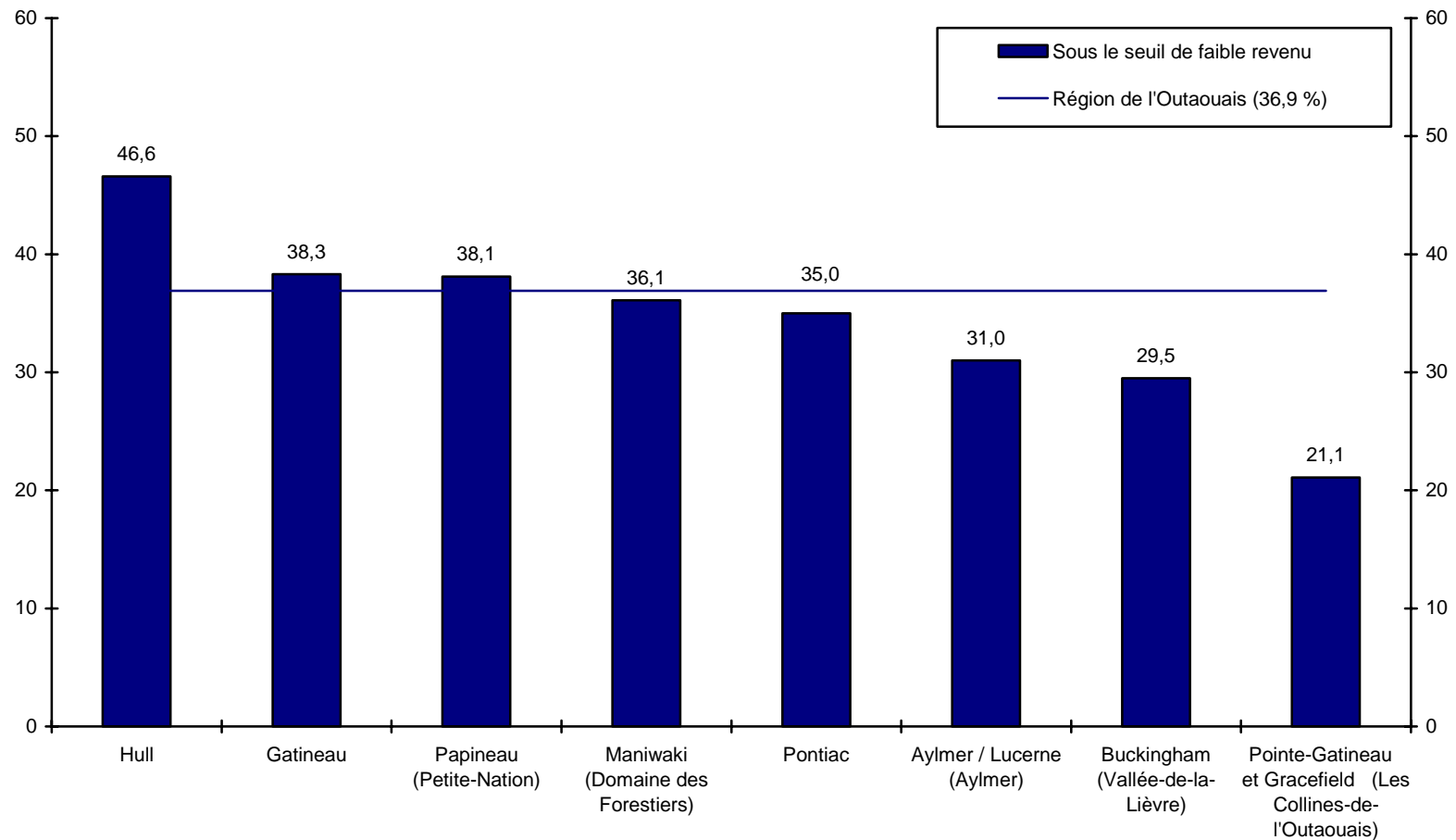
Figure 29  
Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Sous le seuil de faible revenu (suite)

Figure 30  
Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

N. B. Ces données ont été traitées par le MSSS et transmises selon l'ordre des territoires de CLSC de 1999. Afin de conserver les mêmes caractéristiques de présentation des données provenant du recensement de 1996, les changements intervenus entre 1996 et 1999 ont été indiqués entre parenthèses dans les cas de fusion, d'ajout ou de changement de nom.

## Perception de la situation financière

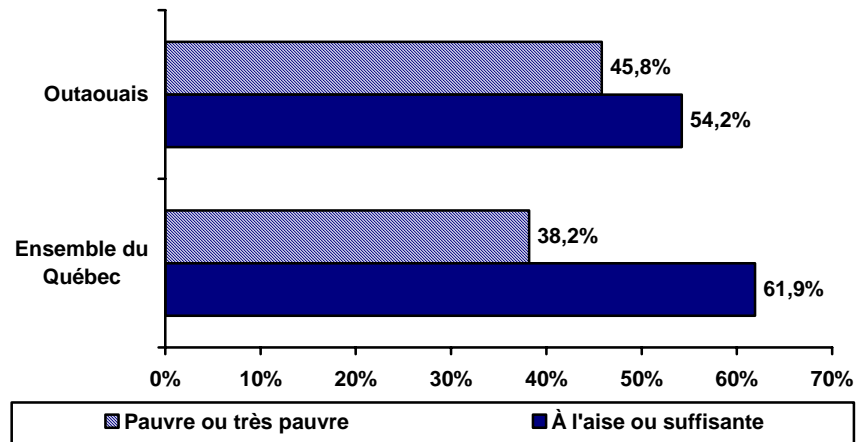
## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (54 %) s'estiment à l'aise ou considèrent leurs revenus suffisants en comparaison de 62 % dans l'ensemble du Québec. À l'opposé, 46 % des personnes avec incapacité se disent pauvres ou très pauvres comparativement à 38 % dans l'ensemble du Québec.

## Région de l'Outaouais

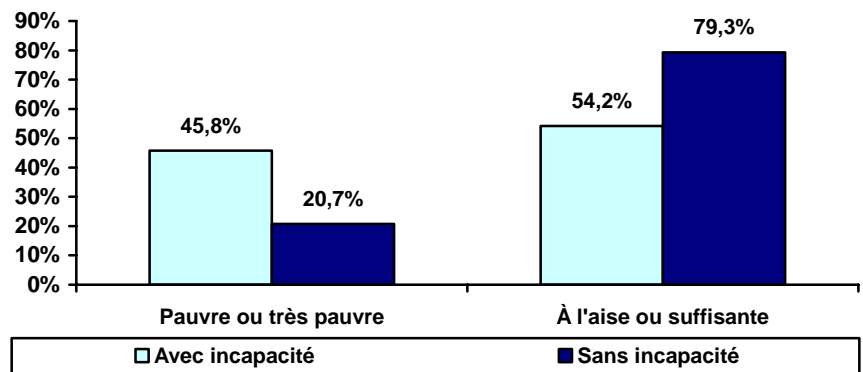
Les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, deux fois plus nombreuses à percevoir négativement leur situation financière que les personnes sans incapacité. En effet, 46 % d'entre elles se perçoivent comme pauvres ou très pauvres en comparaison de 21 % (☑) des personnes sans incapacité.

Figure 31  
Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 32  
Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Perception de la situation financière (suite)

## Région de l'Outaouais

La population avec incapacité est, en proportion, plus nombreuse que celle de l'ensemble du Québec à se considérer pauvre ou très pauvre. Cette perception plus négative s'observe particulièrement chez les personnes de 65 ans et plus (43 % c. 27 %), chez les hommes (46 % c. 39 %) de même que chez les femmes (46 % c. 38 %) de la région.

D'autre part, les personnes sans incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres dans des proportions similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec, à l'exception des personnes sans incapacité de 65 ans et plus qui sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à se considérer ainsi (29 % c. 20 %)

Tableau 12

**Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	45,5	38,9
<i>Sans incapacité</i>	19,7	22,8
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	46,1	37,5
<i>Sans incapacité</i>	21,7	22,6
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	46,7	44,4
<i>Sans incapacité</i>	20,1	23,0
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	43,3*	26,5
<i>Sans incapacité</i>	28,7**	20,3
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	45,8	38,2
<i>Sans incapacité</i>	20,7	22,7

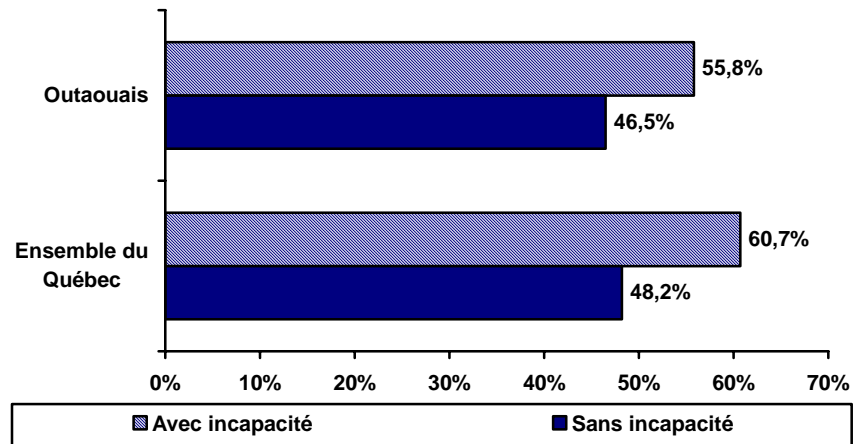
Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Durée de la pauvreté perçue

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Près de 56 % des personnes ayant une incapacité qui se disent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis cinq ans et plus en opposition à 61 % dans l'ensemble du Québec. À titre comparatif, cette proportion est d'environ 47 % chez les personnes sans incapacité de la région et de l'ensemble du Québec.

Figure 33

**Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998**

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Indice d'insécurité alimentaire

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

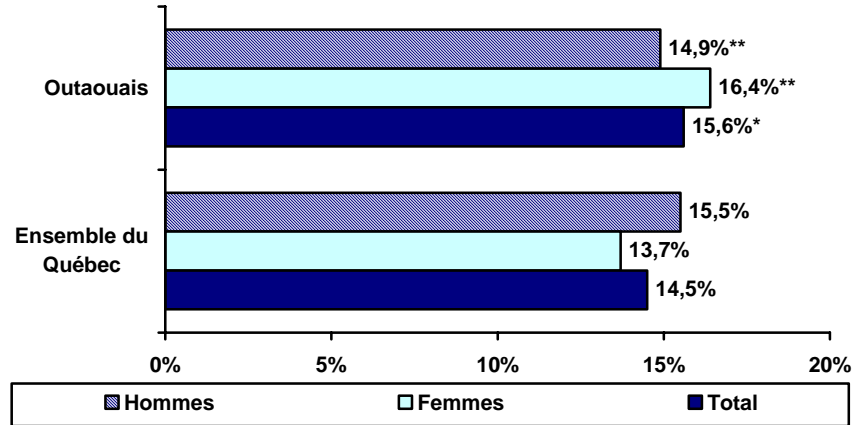
Au total, environ une personne sur six (16 %) ayant une incapacité vit l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants), soit une proportion comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec (15 %). Soulignons que les femmes de la région sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans cette situation alors que c'est l'inverse dans l'ensemble du Québec.

## Région de l'Outaouais

On observe un écart important entre la population ayant une incapacité et celle sans incapacité en ce qui concerne l'indice d'insécurité alimentaire. En effet, plus de 16 % des personnes avec incapacité de la région vivent une situation d'insécurité alimentaire comparativement à seulement 6 % (☑) des personnes sans incapacité. Cet écart est observable autant chez les hommes que chez les femmes.

Figure 34

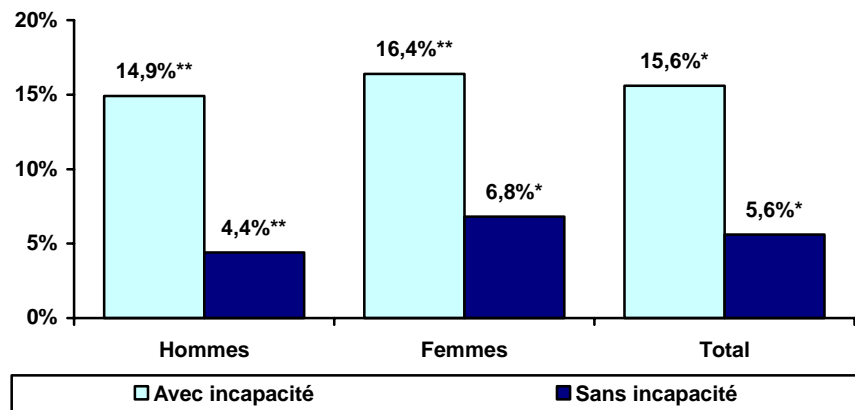
**Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 35

**Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998**



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Dépenses occasionnées par l'incapacité et remboursement

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Près de 51 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur situation, ce qui, en proportion, est supérieur à ce que l'on observe dans l'ensemble du Québec (40 %). Cette proportion varie toutefois selon la gravité de l'incapacité : dans la région, un peu moins des trois quarts des personnes ayant une incapacité modérée ou grave (72 %) ont eu des dépenses occasionnées par leur situation en comparaison de 35 % (☑) de celles ayant une incapacité légère. En fait, les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont proportionnellement plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir eu des dépenses occasionnées par leur situation (72 % c. 52 %).

## Remboursement des dépenses occasionnées par l'incapacité

Parmi les personnes avec incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur situation (51 %), seulement 10 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (c. 15 % pour l'ensemble du Québec. N. B. Donnée non présentée).

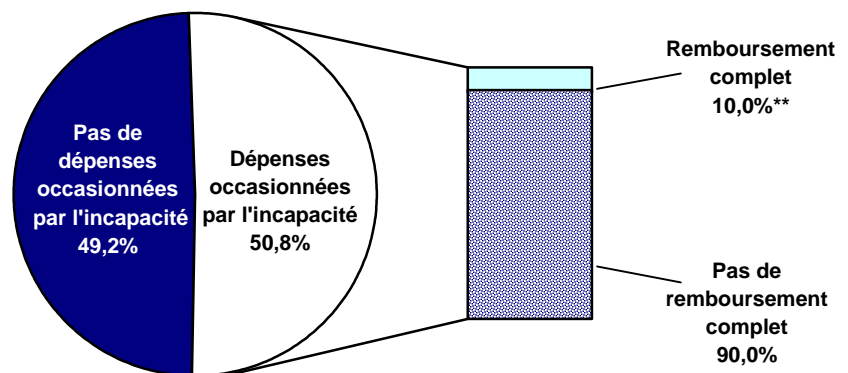
Tableau 13

**Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
<b>Outaouais</b>			
<i>Oui</i>	34,9	71,7	50,8
<i>Non</i>	65,1	28,3*	49,2
<b>Ensemble du Québec</b>			
<i>Oui</i>	31,5	52,1	39,5
<i>Non</i>	68,5	47,9	60,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 36

**Dépenses occasionnées par l'incapacité et remboursement, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998**

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Demande de crédit d'impôt

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Près de 90 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées en 1998 (c. 92 % dans l'ensemble du Québec).

Raisons de l'absence de  
demande de crédit d'impôt

Plusieurs raisons expliquent l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ainsi, 63 % des personnes n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt ne se croyaient pas admissibles au crédit d'impôt (c. 36 % dans l'ensemble du Québec), 39 % ne savaient pas que ça existait (c. 23 % dans l'ensemble du Québec), 36 % affirment que le ministère du Revenu ne reconnaît pas leur incapacité (c. 31 % dans l'ensemble du Québec), et 14 % disent qu'elles n'ont pas pu obtenir de certificat du médecin (c. 8 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 14

**Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Oui	10,5 *	7,8
Non	89,5	92,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 15

**Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt<sup>1</sup> pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Ne se croyait pas admissible	63,0	35,8
Ne savait pas que ça existait	39,2	23,2
Ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité	35,8	30,7
N'a pas pu obtenir de certificat du médecin	14,2 *	7,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut avoir mentionné plus d'une raison.

## Couverture des frais de santé

## Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé

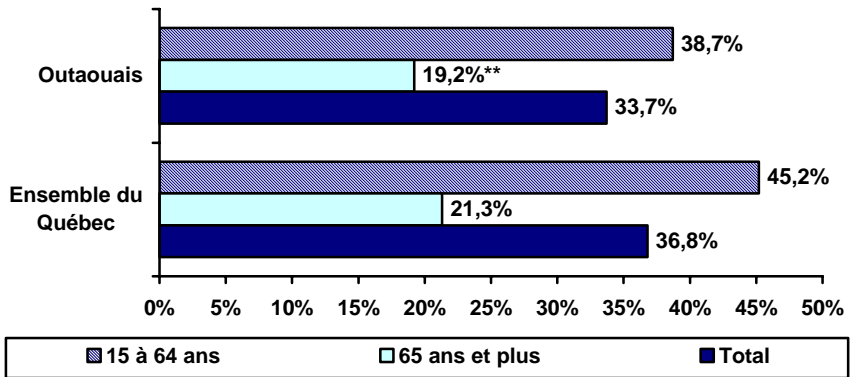
Près de 34 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé, c'est-à-dire un peu moins, en proportion, que celles de l'ensemble du Québec (37 %). Pour les aînés de 65 ans et plus, la proportion est plus faible, se situant autour de 20 %, autant dans la région que dans l'ensemble du Québec.

## Région de l'Outaouais

Les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, nettement moins nombreuses que les personnes sans incapacité à bénéficier d'une assurance privée pour les soins de santé (34 % c. 53 % ☑). Cet écart s'observe tant chez personnes de 15 à 64 ans (39 % c. 55 %) que chez les aînés de 65 ans et plus (19 % c. 37 %).

Figure 37

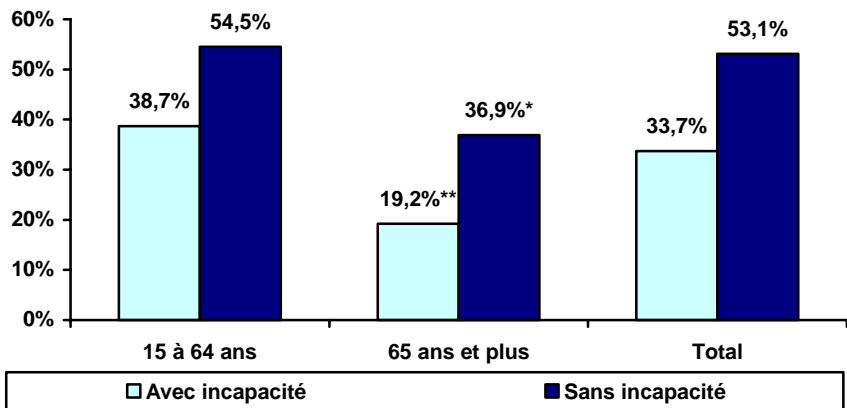
## Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 38

## Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Près de 19 % des personnes reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité comparativement à 14 % des personnes dans l'ensemble du Québec. Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenu par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère, et ce, tant dans la région de l'Outaouais (29 % c. 10 % ) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 9 % )

Tableau 16

**Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
<b>Outaouais</b>			
<i>Oui</i>	10,4**	29,2*	18,6
<i>Non</i>	89,6	70,8	81,4
<b>Ensemble du Québec</b>			
<i>Oui</i>	8,7	22,3	14,0
<i>Non</i>	91,4	77,7	86,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 5 - Ressources familiales et relations sociales

Ce chapitre fait état des ressources familiales et des relations sociales des personnes ayant une incapacité en comparaison des personnes sans incapacité de la région de l'Outaouais. La famille et les proches jouent un rôle essentiel. Ils assurent un soutien social à la personne. Ce soutien peut prendre diverses formes : offrir de l'aide lorsqu'un besoin se manifeste, démontrer de l'affection, agir comme confident. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. Par ailleurs, l'intensité et la qualité des relations entretenues avec les proches sont parmi les dimensions essentielles de la participation sociale et de la vie en société. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie. Les indicateurs retenus pour dépeindre ces dimensions sont les suivants : la *proportion de personnes vivant seules*, l'*état matrimonial de fait*, la *proportion de femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison*, l'*indice de soutien social* et l'*insatisfaction quant à la vie sociale*.

	Indicateurs utilisés
Personnes vivant seules	Proportion de personnes qui vivent seules par rapport au nombre total de personnes dans les ménages privés selon le groupe d'âge. (Recensement 1996)
État matrimonial de fait	Catégorisation qui tient compte à la fois de l'état matrimonial légal et de la situation de fait déclarés par les personnes de 15 ans et plus. Comprend les catégories suivantes : 1) célibataire, 2) marié(e) ou en union de fait et 3) veuf(ve), séparé(e), divorcé(e). (ESS 1998)
Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison	Proportion de femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison. (Recensement 1996)
Indice de soutien social	Indice établi à partir de sept questions ; il porte sur l'intégration sociale, la satisfaction quant aux rapports sociaux et la taille du réseau social. Les personnes ayant les scores les plus bas (quintile 1) sont définies comme ayant un niveau de soutien social faible. (ESS 1998)
Insatisfaction quant à la vie sociale	L'insatisfaction quant à la vie sociale constitue l'une des composantes de l'indice de soutien social. (ESS 1998)

## Personnes vivant seules

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est plus faible que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 24 % ☑). Cette tendance s'observe autant chez les personnes âgées de moins de 65 ans (16 % c. 20 % ☑) que chez les 65 ans et plus (28 % c. 32 % ☑).

## Région de l'Outaouais

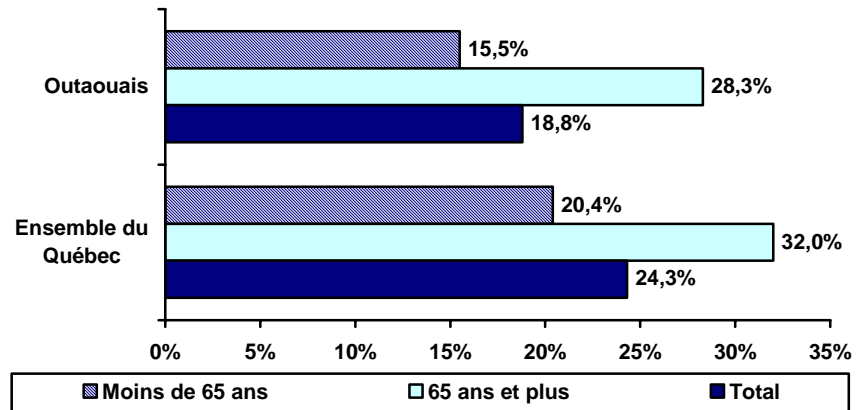
Les personnes avec incapacité sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre seules (19 % c. 8 % ☑). Cet écart s'observe principalement chez les moins de 65 ans (16 % c. 7 % ☑) alors que les proportions sont comparables chez les 65 ans et plus (28 % c. 29 %). Notons toutefois que c'est dans ce second groupe d'âge que l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes vivant seules, avec ou sans incapacité.

## Territoires de CLSC

Les personnes ayant une incapacité vivant seules se retrouvent en plus grande proportion sur les territoires de CLSC de l'Outaouais suivants : Pontiac (20 %), Papineau (20 %), Maniwaki (24 %) et Hull (30 %).

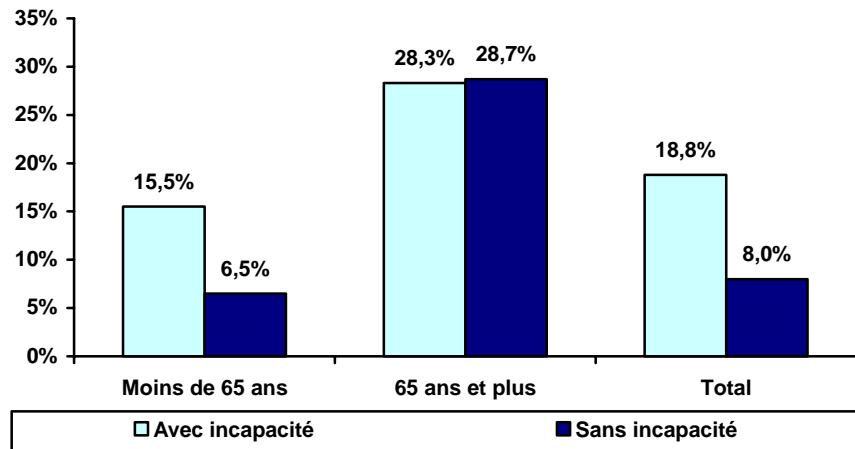
À l'inverse, et sous la moyenne régionale de l'Outaouais (19 %), on identifie, en ordre décroissant, les territoires de CLSC suivants : Aylmer / Lucerne (16 %), Gracefield (15 %), Buckingham (15 %), Gatineau (13 %) et Pointe-Gatineau (13 %).

Figure 39  
Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

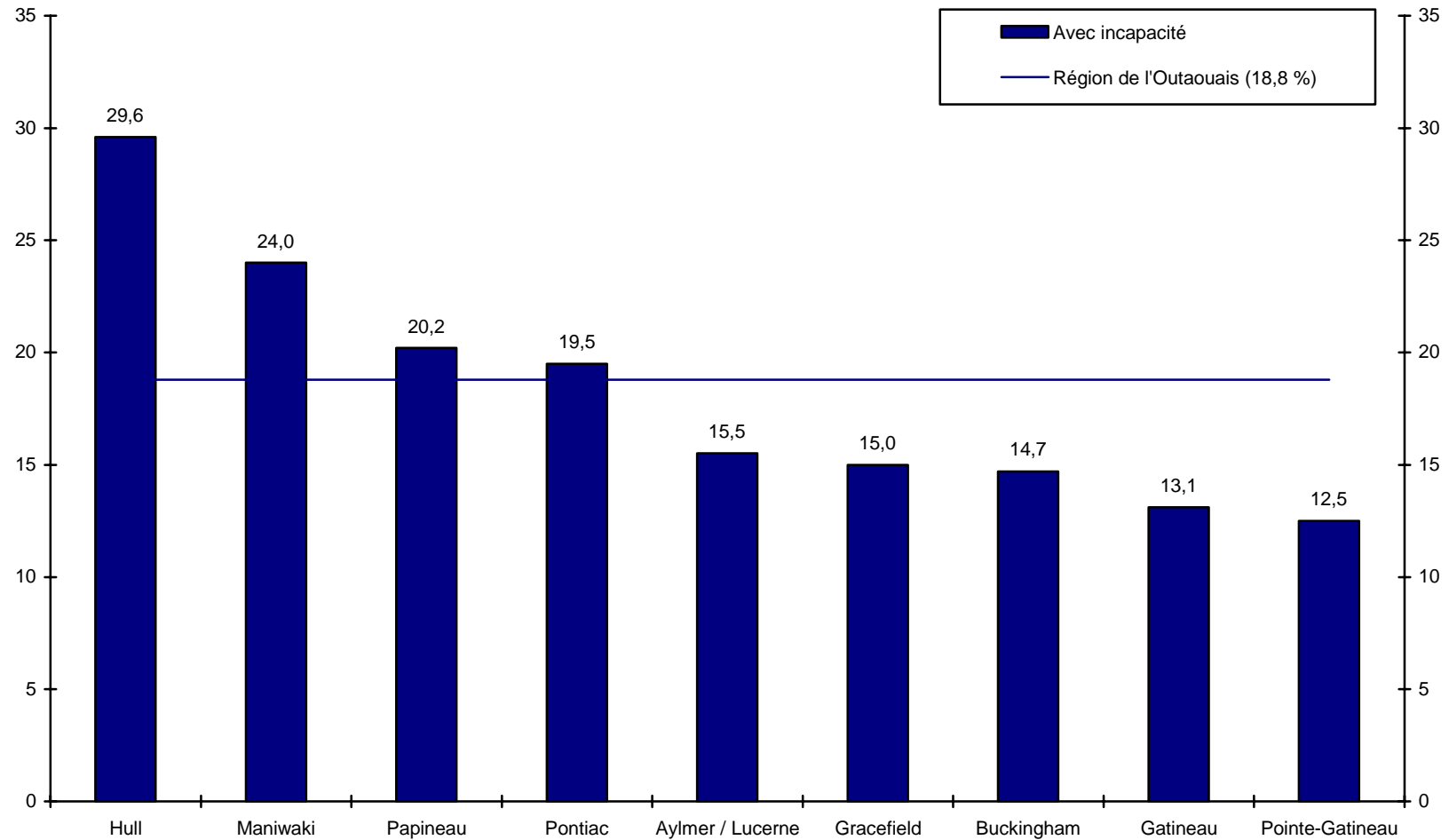
Figure 40  
Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Personnes vivant seules (suite)

Figure 41  
 Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



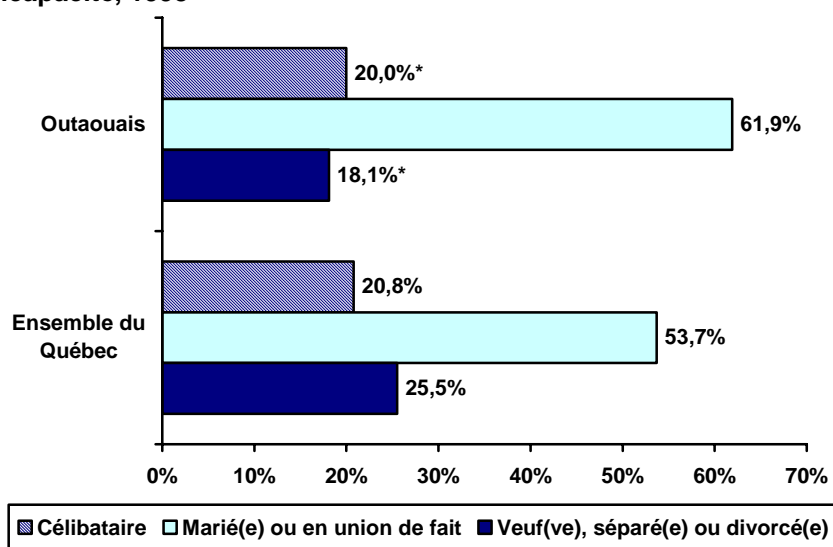
Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## État matrimonial de fait

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

La population ayant une incapacité compte, en proportion, plus de personnes mariées ou en union de fait que dans l'ensemble du Québec (62 % c. 54 %) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (18 % c. 26 %). Toutefois, la proportion de célibataires est similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire environ une personne sur cinq.

Figure 42  
État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Région de l'Outaouais

Plus de six personnes sur dix ayant une incapacité sont mariées ou vivent en union de fait (62 % c. 65 % sans incapacité), 20 % sont célibataires (c. 24 % sans incapacité) et 18 %, veuves, séparées ou divorcées (c. 11 % sans incapacité). Les hommes avec incapacité sont, en proportion, plus nombreux que les femmes avec incapacité (69 % c. 54 %) et que les hommes sans incapacité (69 % c. 64 %) à être mariés ou à vivre en union de fait.

Pour leur part, les femmes avec incapacité sont, en proportion, trois fois plus nombreuses que les hommes avec incapacité à être veuves, séparées ou divorcées (27 % c. 9 % )

Tableau 17  
État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998

	Célibataire	Marié(e) ou en union de fait	Veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e)
	%		
<b>Hommes</b>			
<i>Avec incapacité</i>	21,5*	69,1	9,4**
<i>Sans incapacité</i>	25,4	64,2	10,4*
<b>Femmes</b>			
<i>Avec incapacité</i>	18,2*	54,4	27,4*
<i>Sans incapacité</i>	22,2	65,9	11,9*
<b>15 à 64 ans</b>			
<i>Avec incapacité</i>	24,7*	61,5	13,8*
<i>Sans incapacité</i>	25,4	66,1	8,5
<b>65 ans et plus</b>			
<i>Avec incapacité</i>	<i>dnp</i>	63,2*	30,6
<i>Sans incapacité</i>	<i>dnp</i>	52,9	42,6*
<b>Total</b>			
<i>Avec incapacité</i>	20,0*	61,9	18,1*
<i>Sans incapacité</i>	23,8	65,0	11,2

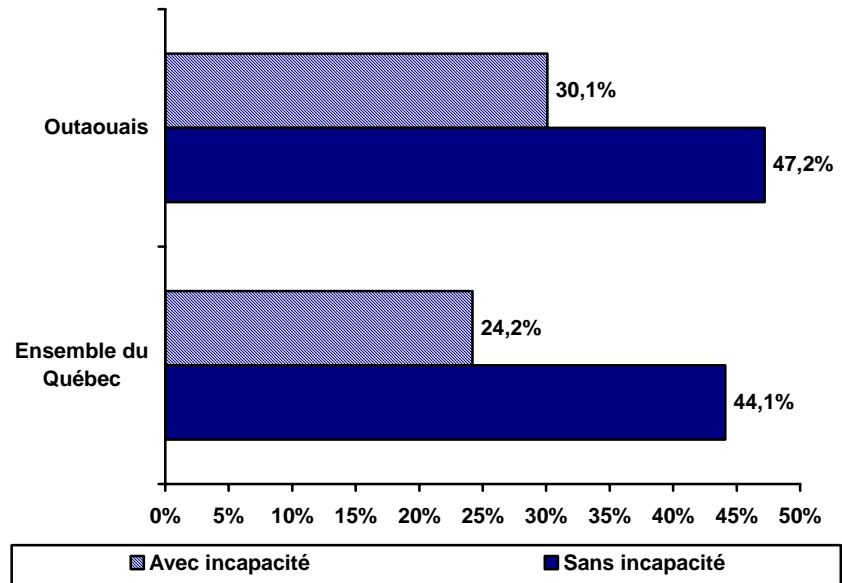
Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Les femmes de 15 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à avoir des enfants à la maison que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, 30 % des femmes avec incapacité ont des enfants à la maison comparativement à 24 % (☑) dans l'ensemble du Québec et à 47 % (☑) des femmes sans incapacité de la région.

Figure 43

**Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996**

Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Territoires de CLSC

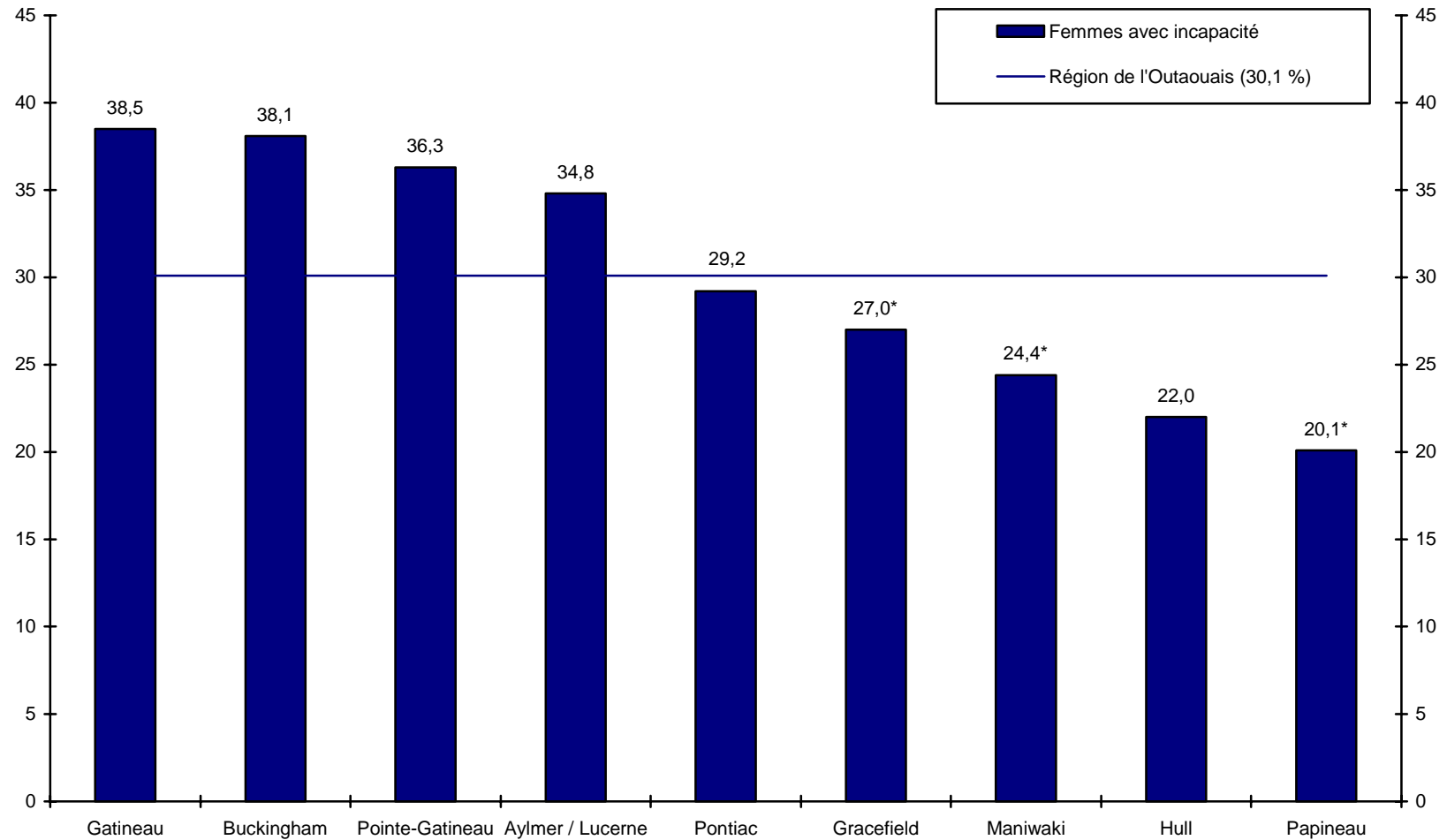
Plus du tiers des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont des enfants à la maison sur les territoires de CLSC de l'Outaouais suivants : Aylmer / Lucerne (35 %), Pointe-Gatineau (36 %), Buckingham (38 %) et Gatineau (39 %).

À l'inverse, et sous la moyenne régionale de l'Outaouais (30 %), on identifie, en ordre décroissant, les territoires de CLSC de Pontiac (29 %), Gracefield (27 %), Maniwaki (24 %), Hull (22 %) et Papineau (20 %).

## Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison (suite)

Figure 44

Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Indice de soutien social

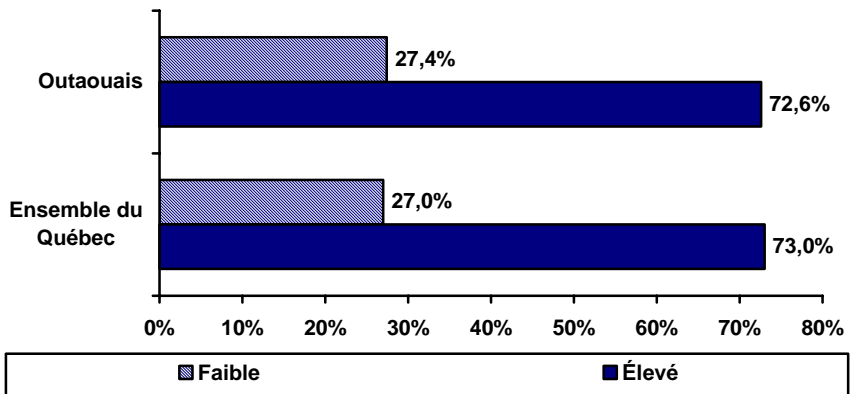
## Outaouais versus l'ensemble du Québec

Dans la région, 27 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est similaire à la proportion observée chez les personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec.

## Région de l'Outaouais

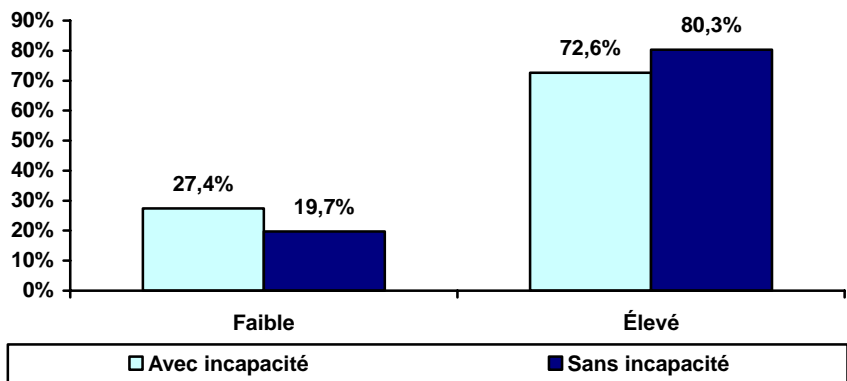
Les personnes ayant une incapacité dans la région sont, en proportion, plus nombreuses que les personnes sans incapacité à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (27 % c. 20 %).

Figure 45  
Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 46  
Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Indice de soutien social (suite)

## Niveau faible à l'indice de soutien social

Les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, légèrement moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (25 % c. 29 %). À l'inverse, les femmes avec incapacité sont, en proportion, un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (30 % c. 25 %).

Par ailleurs, c'est parmi la population des 15 à 64 ans avec incapacité (de l'Outaouais et de l'ensemble du Québec) que l'on observe la plus forte proportion de personnes se classant au niveau faible de l'indice de soutien social, soit 33 % dans la région et 31 % dans l'ensemble du Québec. C'est également au sein de cette population de même que chez les femmes que l'écart est le plus grand avec les personnes sans incapacité.

Tableau 18

**Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	25,2*	29,1
<i>Sans incapacité</i>	23,4	21,5
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	29,9*	25,4
<i>Sans incapacité</i>	16,2	15,5
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	32,6	30,9
<i>Sans incapacité</i>	19,5	19,1
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	13,2**	19,5
<i>Sans incapacité</i>	21,6**	12,7
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	27,4	27,0
<i>Sans incapacité</i>	19,7	18,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Insatisfaction quant à la vie sociale

## Insatisfaction quant à la vie sociale

La proportion de personnes avec incapacité qui se disent insatisfaites de leur vie sociale est d'environ le double de celle sans incapacité tant dans la région de l'Outaouais (24 % c. 13 % ☑) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 11 % ☑).

De plus, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à s'estimer insatisfaites de leur vie sociale (24 % c. 22 %). Les femmes ayant une incapacité de la région sont également plus souvent insatisfaites de leur vie sociale que celles de l'ensemble du Québec (30 % c. 22 %). De surcroît, soulignons que, dans la région, les femmes avec incapacité sont, en proportion, trois fois plus nombreuses que les femmes sans incapacité à se déclarer insatisfaites de leur vie sociale (30 % c. 10 % ☑). L'écart est également élevé dans la population de 15 à 64 ans.

Tableau 19

**Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	18,7 *	21,0
<i>Sans incapacité</i>	14,9	11,5
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	29,8 *	22,3
<i>Sans incapacité</i>	10,4 *	11,1
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	28,9 *	27,2
<i>Sans incapacité</i>	12,9	12,0
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	dnp	11,2
<i>Sans incapacité</i>	dnp	5,0 *
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	23,9	21,7
<i>Sans incapacité</i>	12,6	11,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 6 - Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités essentielles ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants tels que l'époussetage et le rangement). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée également comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale (éducation, travail, loisir, etc.).

Les indicateurs retenus dans ce chapitre permettent de mesurer la capacité des personnes ayant une incapacité à réaliser, avec ou sans aide, ces diverses activités. Ces indicateurs servent également à mesurer la réponse offerte à ces besoins et, conséquemment, à identifier les besoins supplémentaires de services de cette population.

### Indicateurs utilisés

#### *Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique*

Besoin d'aide	Les personnes ayant besoin d'aide sont définies comme étant celles qui reçoivent de l'aide ou qui n'en reçoivent pas mais déclarent en avoir besoin. (EQLA 1998)
Besoins non comblés	Les personnes ayant des besoins non comblés sont définies comme étant celles qui ne reçoivent pas d'aide mais déclarent en avoir besoin ou celles qui en reçoivent mais ont besoin d'aide additionnelle (aide non reçue ou besoin d'aide additionnelle). (EQLA 1998)
Besoin d'aide additionnelle	Les personnes qui reçoivent de l'aide mais qui ont besoin d'aide additionnelle. (EQLA 1998)

#### *Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique*

Aide personnelle	L'aide personnelle inclut l'aide pour la préparation des repas, les soins personnels (se laver, faire sa toilette, s'habiller, manger) et les déplacements à l'intérieur de la résidence. (EQLA 1998)
Aide pour les tâches domestiques	L'aide pour les tâches domestiques inclut les achats d'épicerie ou d'autres produits essentiels, les travaux ménagers courants (épousseter, ranger) et les finances personnelles (transactions bancaires, paiement de factures). (EQLA 1998)
Aide pour les gros travaux ménagers	L'aide pour les gros travaux ménagers inclut le lavage de murs, l'entretien extérieur ou le déneigement. (EQLA 1998)

## Aide pour les activités de la vie quotidienne

 Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Un peu moins de la moitié des personnes ayant une incapacité de la région et de l'ensemble du Québec ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Dans la région comme pour l'ensemble du Québec, une proportion identique de personnes ayant besoin d'aide en reçoivent (90 %). Par ailleurs, 21 % des personnes ayant besoin d'aide ne reçoivent pas l'aide requise pour au moins une des activités identifiées dans l'EQLA (c. 26 % pour l'ensemble du Québec). De plus, 27 % des personnes qui reçoivent déjà de l'aide disent avoir besoin d'aide additionnelle (c. 21 % pour l'ensemble du Québec). Bref, c'est 41 % des personnes ayant besoin d'aide dans la région qui ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

## Selon le sexe et l'âge

Les femmes ayant une incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (54 % c. 42 %). Un peu plus de 93 % des femmes ayant besoin d'aide en reçoivent (c. 85 % des hommes). Les personnes de 65 ans et plus sont aussi plus nombreuses que celles de 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide (66 % c. 41 % ) et à en recevoir (94 % c. 87 %).

Tableau 20

**Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Besoin d'aide</b>	<b>47,6</b>	<b>49,5</b>
Aide reçue <sup>1</sup>	89,6	89,6
Aide non reçue <sup>1</sup>	20,5*	26,1
Besoin d'aide additionnelle <sup>2</sup>	26,7	21,1
<b>Besoins d'aide non comblés<sup>1</sup></b>	<b>41,2</b>	<b>39,9</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.
2. Parmi les personnes recevant de l'aide.

N. B. Une personne est « considérée comme recevant de l'aide » si elle en reçoit pour au moins une des activités considérées (ex. : la préparation des repas) dans un type d'activités donné (dans ce cas, l'aide personnelle). Par ailleurs, si cette même personne ne reçoit pas l'aide dont elle a besoin pour au moins une autre activité du même type (ex. : les déplacements à l'intérieur du domicile), elle est également incluse parmi les personnes n'ayant pas reçu d'aide pour ce type d'activités (toujours l'aide personnelle). Donc, une même personne peut, pour un type d'activités donné, être dénombrée à la fois aux variables *aide reçue* et *aide non reçue*, de sorte que la somme du nombre estimé de personnes ayant reçu de l'aide et de celui des personnes n'ayant pas reçu d'aide peut être supérieure au nombre estimé de personnes ayant besoin d'aide. (EQLA, p. 210)

Tableau 21

**Dimensions de l'aide<sup>1</sup> pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998**

	Besoin d'aide	Aide reçue <sup>2</sup>
	%	
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	41,7	85,4
<i>Femmes</i>	53,9	93,3
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	41,3	87,4
<i>65 ans et plus</i>	65,6	93,8

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Les autres dimensions de l'aide n'ont pu être traitées en raison de coefficients de variation trop élevés.
2. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

## Aide pour les activités de la vie quotidienne (suite)

## Région de l'Outaouais

La proportion de personnes ayant besoin d'aide pour les différentes activités de la vie quotidienne est de 14 % pour l'aide personnelle, de 25 % pour les tâches domestiques et de 43 % pour les gros travaux ménagers. Plus de 88 % des personnes qui ont besoin d'aide en reçoivent pour les gros travaux ménagers, 93 % pour les tâches domestiques et 91 % pour l'aide personnelle. D'autre part, parmi les personnes ayant besoin d'aide, 18 % ne reçoivent pas l'aide requise dans le cas de l'aide personnelle, 11 % en ce qui a trait aux tâches domestiques et 12 % dans le cas des gros travaux ménagers. Près de 27 % des personnes ayant besoin d'aide ont besoin d'une aide additionnelle pour les tâches domestiques et 17 % pour les gros travaux ménagers.

Finalement, les besoins d'aide non comblés (soit parce que les personnes ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle) sont plus élevés pour les tâches domestiques (36 %) tandis que ces besoins décroissent pour l'aide personnelle (28 %) et pour les gros travaux ménagers (27 %).

Tableau 22

**Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Outaouais, 1998**

	Aide personnelle	Tâches domestiques	Gros travaux ménagers
	%		
<b>Besoin d'aide</b>	<b>13,6*</b>	<b>25,3</b>	<b>43,4</b>
Aide reçue <sup>1</sup>	91,1	92,7	87,8
Aide non reçue <sup>1</sup>	18,1**	11,4**	12,2**
Besoin d'aide additionnelle <sup>2</sup>	<i>dnp</i>	26,8*	16,5*
<b>Besoins d'aide non comblés<sup>1</sup></b>	<b>28,0**</b>	<b>35,6*</b>	<b>26,7*</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.
2. Parmi les personnes recevant de l'aide.



## Chapitre 7 - Utilisation d'aides techniques

Dans une société qui valorise l'autonomie des personnes et qui vise l'intégration sociale, il s'avère essentiel de connaître le taux d'utilisation d'aides techniques. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport. Sont donc considérés comme aides techniques les appareils qui compensent les problèmes d'audition, de vision, du langage et de la parole, de mobilité et d'agilité, mais aussi les adaptations et installations aménagées à l'intérieur d'un logement ou d'un véhicule et les équipements médicaux utilisés par la personne elle-même pour lui permettre de vivre dans la communauté (ex. : concentrateur d'oxygène).

Ce chapitre vise donc à fournir une estimation du *taux global d'utilisation des aides techniques* parmi la population ayant une incapacité et vivant à domicile de la région de l'Outaouais selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité ainsi que selon la nature de l'incapacité. Le *nombre d'aides techniques utilisées* par les personnes ayant une incapacité est également présenté.

	Indicateurs utilisés
Taux global d'utilisation des aides techniques	Indique le pourcentage de personnes qui utilisent <i>au moins une</i> aide technique ou des services spécialisés dans leur vie courante, ou des aides, services ou aménagements à l'école, au travail ou dans l'habitation ou encore, des aménagements dans le véhicule. L'utilisation d'une aide technique vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. (EQLA 1998)
Nombre d'aides techniques utilisées	Présente le nombre d'aides techniques utilisées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1998)

## Utilisation d'aides techniques

## Taux global d'utilisation d'aides techniques

Dans la région, un peu plus du tiers des personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide technique (c. 31 % pour l'ensemble du Québec). Parmi les personnes ayant une incapacité de la région, les femmes, les personnes de 65 ans et plus et celles ayant une incapacité modérée ou grave sont, en proportion, plus nombreuses à utiliser au moins une aide technique.

Par ailleurs, les proportions observées dans la région sont, généralement, un peu plus élevées que celles constatées pour l'ensemble du Québec, particulièrement chez les femmes (37 % c. 31 %) et chez les personnes de 15 à 64 ans (30 % c. 23 %).

## Selon la nature de l'incapacité

Dans la région, 78 % des personnes ayant une incapacité liée à la vision utilisent une aide technique à la vision, 31 % de celles ayant une incapacité liée à l'audition utilisent une aide technique à l'audition et 13 % de celles ayant une incapacité liée à la mobilité utilisent une aide technique à la mobilité. Ces proportions sont relativement comparables à celles observées pour l'ensemble du Québec.

Tableau 23

**Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	30,4	29,9
<i>Femmes</i>	36,8	30,9
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	29,7	23,0
<i>65 ans et plus</i>	44,3*	44,3
<b>Gravité de l'incapacité</b>		
<i>Légère</i>	20,5*	19,0
<i>Modérée ou grave</i>	50,3	48,3
<b>Total</b>	<b>33,4</b>	<b>30,5</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 24

**Taux global d'utilisation d'aides techniques selon la nature de l'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Audition	30,9*	35,1
Vision	78,2	81,3
Mobilité	13,4*	11,8

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

1. Le taux global d'utilisation d'aides techniques n'est disponible que pour l'audition, la vision et la mobilité. Les données pour les autres types d'incapacité ne sont pas valides en raison d'un échantillonnage insuffisant au niveau régional.

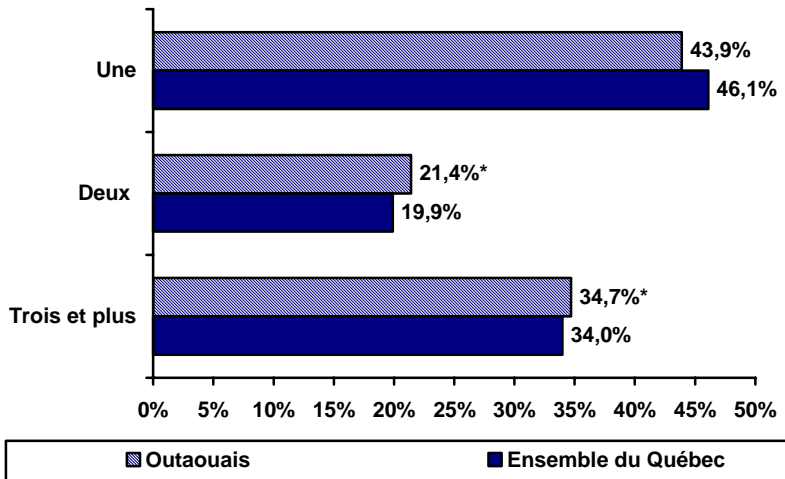
## Utilisation d'aides techniques (suite)

## Nombre d'aides techniques utilisées

Dans la région, 44 % des personnes avec incapacité vivant à domicile utilisent une seule aide technique (c. 46 % pour l'ensemble du Québec), 21 % en utilisent deux (c. 20 % pour l'ensemble du Québec) et 35 %, trois aides techniques et plus (c. 34 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 47

**Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998**



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 8 - Ressources résidentielles

Ce chapitre a pour but d'identifier le *mode d'habitation* des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Outaouais selon le sexe et l'âge. L'habitation est, en effet, un support essentiel au maintien de l'autonomie et à l'intégration d'une personne active dans sa communauté.

	Indicateur utilisé
Mode d'habitation	Permet d'identifier le mode d'habitation du répondant. Comprend trois catégories : 1) propriétaire, 2) locataire, et 3) autres (« chambreur » ou « quelqu'un du foyer est propriétaire ou locataire »). (ESS 1998)

## Mode d'habitation

## Outaouais versus l'ensemble du Québec

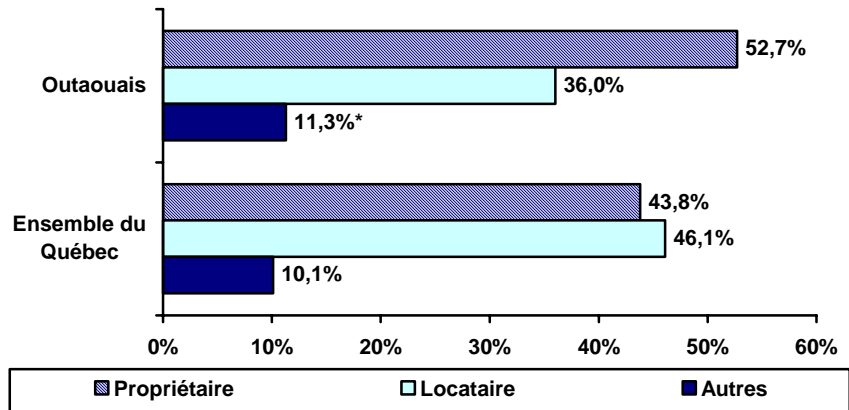
Dans la région, environ 53 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires (c. 44 % pour l'ensemble du Québec), 36 % sont locataires (c. 46 % pour l'ensemble du Québec) et 11 % ont un autre mode d'habitation (c. 10 % pour l'ensemble du Québec).

## Région de l'Outaouais

Le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région varie légèrement selon le sexe et l'âge. En effet, les hommes avec incapacité sont, en proportion, plus souvent propriétaires et moins souvent locataires que les femmes avec incapacité. Mentionnons aussi que les hommes avec et sans incapacité sont propriétaires dans une proportion similaire (58 %). Pour leur part, les femmes avec incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être propriétaires mais plus nombreuses à être locataires que les femmes sans incapacité.

Selon l'âge, on remarque que 54 % des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité sont propriétaires (c. 58 % sans incapacité) et un peu plus du tiers sont locataires (35 % c. 26 % sans incapacité) alors que chez les 65 ans et plus ayant une incapacité, c'est 50 % qui sont propriétaires (c. 69 % sans incapacité) et 40 % qui sont locataires (c. 29 % sans incapacité).

Figure 48

**Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 25

**Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998**

	Propriétaire	Locataire	Autres
	%		
<b>Hommes</b>			
<i>Avec incapacité</i>	58,2	30,8*	11,0**
<i>Sans incapacité</i>	57,6	24,4	18,0
<b>Femmes</b>			
<i>Avec incapacité</i>	46,9	41,4	11,7**
<i>Sans incapacité</i>	60,4	27,4	12,2*
<b>15 à 64 ans</b>			
<i>Avec incapacité</i>	53,8	34,5	11,7**
<i>Sans incapacité</i>	58,3	25,7	16,0
<b>65 ans et plus</b>			
<i>Avec incapacité</i>	49,7*	40,0*	dnp
<i>Sans incapacité</i>	68,5	28,5*	dnp
<b>Total</b>			
<i>Avec incapacité</i>	52,7	36,0	11,3*
<i>Sans incapacité</i>	59,0	25,9	15,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Chapitre 9 - Déplacements et transport

Les personnes ayant une incapacité peuvent avoir des difficultés à se déplacer en raison de leur état de santé mais aussi en raison d'obstacles imposés par la société (physiques, psychosociaux et politiques) de même que d'une offre de services en transport adapté qui varie géographiquement. Ces difficultés constituent une entrave à l'intégration sociale, éducative et professionnelle de même qu'elles risquent d'entraîner de l'isolement chez les personnes ayant une incapacité. Ce chapitre permet donc d'étudier les limitations et les difficultés concernant les déplacements (*courts et longs trajets*) en plus d'examiner le *mode de transport utilisé pour se rendre au travail* chez la population avec incapacité de la région de l'Outaouais ainsi que la *fréquence hebdomadaire des déplacements locaux*. Finalement, certaines données administratives du ministère des Transports du Québec permettent de dresser un portrait du transport adapté dans la région.

	Indicateurs utilisés
Confinement à la demeure	Proportion de personnes ayant une incapacité de 15 ans et plus qui sont confinées à la demeure en raison de leur état. (EQLA 1998)
Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets (moins de 80 km) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de longs trajets (80 km et plus) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux	Fréquence des déplacements locaux (moins de 80 km) effectués par les personnes au cours d'une période de sept jours. La fréquence des déplacements se divise en deux catégories : « de 0 à 4 déplacements » et « 5 déplacements et plus ». (EQLA 1998)
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	Nombre de personnes de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se rendre au travail par rapport à la population active âgée de 15 ans et plus ayant un lieu de travail habituel. (Recensement 1996)
Transport adapté aux personnes handicapées	Données administratives concernant le transport adapté aux niveaux provincial et régional provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 du ministère des Transports du Québec. (MTQ, 2000)

## Confinement et difficulté à quitter la demeure

## Confinement et difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets

Dans la région, près de 10 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré avoir de la difficulté à quitter la demeure sans toutefois être confinées et 3,7 % sont confinées à la demeure. Bref, dans l'ensemble, c'est près de 14 % des personnes avec incapacité qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec.

## Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)

Parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 10 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets de moins de 80 km comparativement à 9 % pour l'ensemble du Québec.

## Capacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)

Toujours parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 14 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de longs trajets de 80 km et plus comparativement à 15 % pour l'ensemble du Québec.

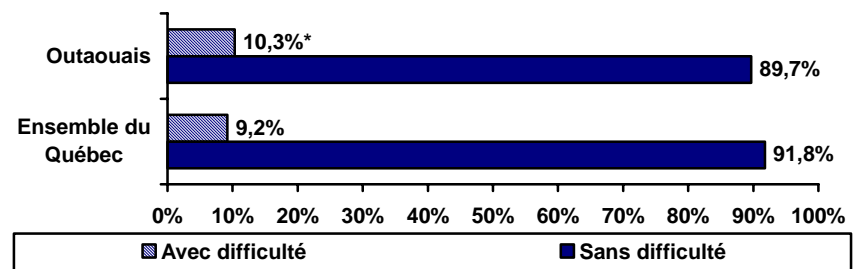
Figure 49

**Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

Région : Outaouais QC : Ensemble du Québec		Avec difficulté à quitter la demeure <b>Région : 13,6 %*</b> QC : 12,9 %	
Sans difficulté à quitter la demeure <b>Région : 86,4 %</b> QC : 87,1 %	Avec difficulté à quitter la demeure sans être confinées <b>Région : 9,9 %*</b> QC : 8,7 %	Confinées à la demeure <b>Région : 3,7 %**</b> QC : 4,3 %	
Non confinées à la demeure <b>Région : 96,3 %</b> QC : 95,7 %			

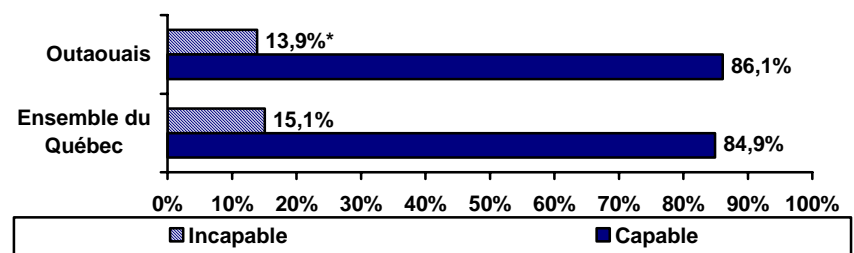
Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 50

**Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998**

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 51

**Capacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998**

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Près de 40 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure de la région effectuent moins de cinq déplacements locaux au cours d'une période de sept jours (c. 49 % pour l'ensemble du Québec) tandis que 61 % en font cinq et plus de manière hebdomadaire (c. 51 % pour l'ensemble du Québec). La fréquence des déplacements hebdomadaires locaux varie selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu. En effet, les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à effectuer cinq déplacements et plus au cours d'une semaine (65 % c. 56 %). D'autre part, les personnes de 15 à 64 ans sont aussi plus nombreuses que les aînés à effectuer cinq déplacements et plus par semaine (70 % c. 33 % ☑). Enfin, 71 % des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est de niveau moyen supérieur ou supérieur effectuent cinq déplacements et plus par semaine en comparaison de 54 % de celles vivant dans un ménage ayant un revenu moyen inférieur et de 48 % de celles dont le ménage a un revenu très pauvre ou pauvre.

Tableau 26

**Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998**

	De 0 à 4 déplacements	5 déplacements et plus
	%	
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	35,1	64,9
<i>Femmes</i>	44,2	55,8
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	30,1	69,9
<i>65 ans et plus</i>	66,8	33,2*
<b>Niveau de revenu du ménage</b>		
<i>Très pauvre ou pauvre</i>	51,8	48,2*
<i>Moyen inférieur</i>	46,5	53,5
<i>Moyen supérieur ou supérieur</i>	29,3	70,7
<b>Total - Outaouais</b>	<b>39,4</b>	<b>60,6</b>
<b>Total - Ensemble du Québec</b>	<b>48,5</b>	<b>51,4</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

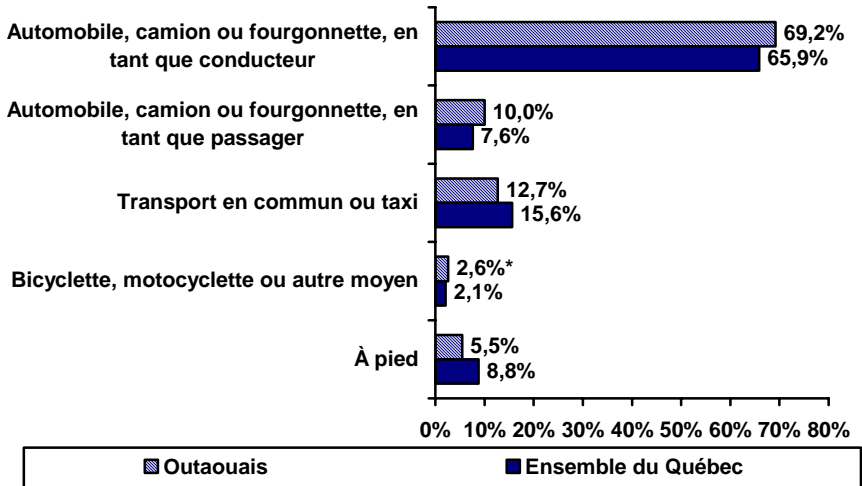
## Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

En comparaison avec l'ensemble du Québec, les personnes avec incapacité de la région sont légèrement plus nombreuses à utiliser, pour se rendre au travail, une automobile, un camion ou une fourgonnette, en tant que conducteur (69 % c. 66 % pour l'ensemble du Québec) et moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (13 % c. 16 % ☑) ou à se déplacer à pied (6 % c. 9 % ☑).

Figure 52

### Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



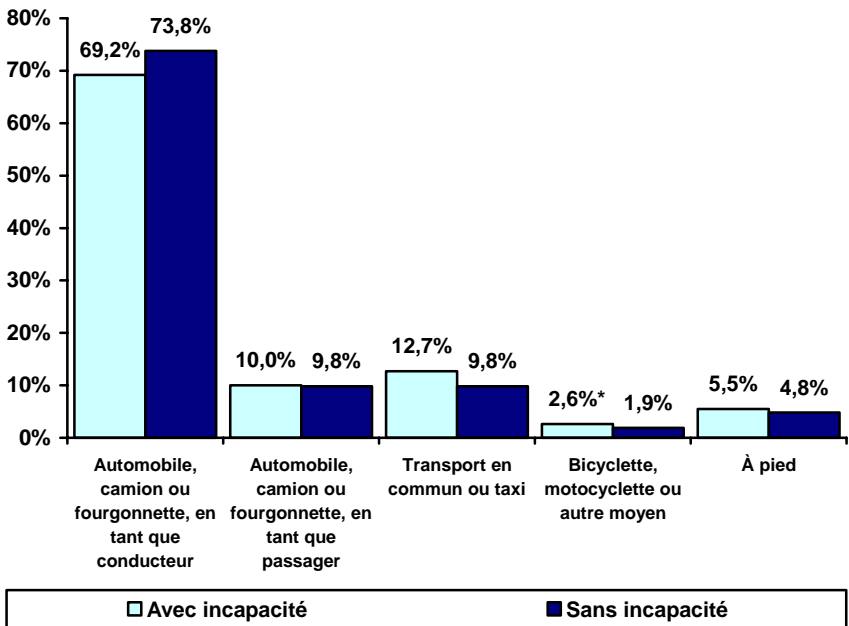
Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

### Région de l'Outaouais

Les moyens de transport les plus fréquemment utilisés par les personnes avec incapacité pour se rendre au travail sont d'abord l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur (69 % c. 74 % sans incapacité), suivis du transport en commun ou du taxi (13 % c. 10 % ☑). L'usage d'une automobile, d'un camion ou d'une fourgonnette en tant que passager arrive en troisième place avec 10 %, ce qui est comparable à la proportion observée chez les personnes sans incapacité.

Figure 53

### Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
 Compilation : OPHQ 2002

## Transport adapté aux personnes handicapées

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

En 2000, 2 253 personnes ont été admises en transport adapté dans la région de l'Outaouais pour un total de 153 094 déplacements effectués. Chaque personne admise a donc effectué, en moyenne, 68 déplacements durant l'année, soit 1,3 par semaine comparativement à une moyenne de 1,5 pour la clientèle admise dans l'ensemble du Québec.

Un peu plus de 40 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % dans l'ensemble du Québec) et 30 % présentait une déficience motrice ou organique tout en étant ambulateur, soit une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec.

La clientèle ayant une déficience intellectuelle était, en proportion, moins nombreuse à avoir utilisé le transport adapté dans la région que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 25 %). Enfin, 3,7 % de la clientèle admise avait une déficience psychique et 3,6 % avait une déficience visuelle (c. respectivement 2,9 % et 5,1 % dans l'ensemble du Québec).

Les services de transport adapté offrent deux catégories de déplacement selon la fréquence : les déplacements réguliers et les déplacements occasionnels. Les déplacements réguliers sont de type répétitif, c'est-à-dire qu'ils sont effectués à la même heure et au même endroit ; ceux-ci ne nécessitent aucune réservation préalable. Dans la région concernée, 74 % des déplacements sont de ce type (c. 75 % dans l'ensemble du Québec). Pour leur part, les déplacements occasionnels ne présentent pas un caractère répétitif et nécessitent une réservation préalable. Ainsi, 26 % des déplacements sont de ce type (c. 25 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 27

**Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000**

		Outaouais	Ensemble du Québec
<b>Clientèle admise</b>			
<i>Motrice ou organique en fauteuil roulant</i>	%	40,3	35,9
<i>Motrice ou organique ambulateur</i>	%	30,0	30,2
<i>Intellectuelle</i>	%	19,2	25,3
<i>Psychique</i>	%	3,7	2,9
<i>Visuelle</i>	%	3,6	5,1
<i>Autres</i>	%	3,2	0,6
<b>Total</b>	<b>N</b>	<b>2 253</b>	<b>55 836</b>
<b>Déplacements totaux</b>	<b>N</b>	<b>153 094</b>	<b>4 427 573</b>
<b>Fréquence</b>			
<i>Régulier</i>	%	74,0	74,7
<i>Occasionnel</i>	%	26,0	25,3
<b>Nombre de déplacements par personne admise</b>	<b>N</b>	<b>68,0</b>	<b>79,6</b>
<b>Nombre moyen de déplacements par personne, par semaine</b>	<b>N</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000  
Compilation : OPHQ 2002

## Transport adapté aux personnes handicapées (suite)

## Selon le type de déplacement

Dans la région de l'Outaouais, la proportion des déplacements impliquant une personne faisant usage d'un fauteuil roulant est de 25 % (c. 21 % pour l'ensemble du Québec) alors que la catégorie dite « ambulatoire » représente 73 % des déplacements (c. 76 % pour l'ensemble du Québec). Pour leur part, les déplacements effectués à l'aide d'un accompagnateur ne représentent que 2,5 % des déplacements totaux comparativement à 3,8 % pour l'ensemble du Québec.

D'autre part, dans la région, près de 64 % des déplacements ont été effectués par minibus en comparaison de 57 % dans l'ensemble du Québec. En contrepartie, l'usage du taxi représente 37 % des déplacements en comparaison de 43 % dans l'ensemble du Québec.

Tableau 28

**Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
Ambulatoire	72,9	75,5
Fauteuil roulant	24,6	20,7
Accompagnateur	2,5	3,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Taxi	36,5	43,0
Minibus	63,5	57,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000  
Compilation : OPHQ 2002

## Chapitre 10 - Scolarisation et services éducatifs

La population des personnes ayant une incapacité présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est généralement associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles. De plus, les personnes peu scolarisées risquent davantage que les personnes plus scolarisées de connaître des périodes de chômage ou de vivre de l'aide sociale<sup>12</sup>.

Trois indicateurs ont été retenus afin d'estimer le niveau de scolarisation dans la population des moins de 25 ans. Le premier, la *fréquentation des services de garde*, construit à partir des données du ministère de la Famille et de l'Enfance, sert à évaluer la situation de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la région selon les différents types de services de garde offerts. Un second, nommé *fréquentation des services éducatifs*, utilisant les données sur les effectifs scolaires du ministère de l'Éducation du Québec, permet notamment d'évaluer le degré d'intégration en classe régulière des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire de la région. Enfin, un indicateur de *fréquentation scolaire* sert à estimer la proportion des 15 à 24 ans qui fréquentent l'école, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Trois autres indicateurs ont été également choisis pour estimer le niveau de scolarité de la population avec incapacité, soit le *plus haut niveau de scolarité atteint*, la *scolarité relative* et le *taux de diplomation*.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde	<p>Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial). (MFE, 1999 à 2001)</p> <p>N. B. Un <i>centre de la petite enfance (CPE)</i> est un organisme sans but lucratif qui offre des places à contribution réduite (5 \$) et dont le conseil d'administration est formé d'une majorité de parents. Les CPE coordonnent les services de garde à contribution réduite dans leurs propres installations et en milieu familial.</p>

<sup>12</sup> Serge CHEVALIER, et autres, *Indicateurs sociosanitaires : Définitions et interprétations*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 1995, p. 76-77.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde (suite)	N. B. (suite) Une <i>garderie</i> est une entreprise privée à but lucratif ou sans but lucratif dont le conseil d'administration n'est pas formé d'une majorité de parents, qui fournit un service de garde dans une installation où l'on accueille principalement des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de fréquentation de la maternelle. En 1997, le gouvernement a conclu une entente de location de places avec la très grande majorité des garderies à but lucratif qui étaient titulaires d'un permis. Signataires d'ententes, ces garderies dites conventionnées sont les seules à pouvoir offrir des places à contribution réduite (5 \$).
Fréquentation des services éducatifs	Données sur les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, selon le type de regroupement (classe régulière, classe spéciale ou école spéciale) et selon le type de déficience. (MEQ, 2000 à 2002)
Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans	Répartition de la fréquentation scolaire des 15 à 24 ans selon trois catégories : 1) ne fréquentent pas l'école 2) fréquentent l'école à temps plein et 3) fréquentent l'école à temps partiel. (Recensement 1996)
Plus haut niveau de scolarité atteint	Correspond au plus haut niveau de scolarité complété tel que déclaré par les personnes lors de l'enquête. (ESS 1998)
Scolarité relative	Niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe ; le quintile 1 correspond à la plus faible scolarité. (ESS 1998)
Taux de diplomation	Le taux de diplomation mesure la proportion de personnes ayant déclaré avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou professionnelles (ou ayant un niveau de scolarité supérieur), que ce diplôme ait été acquis à l'enseignement ordinaire ou à l'éducation des adultes. (ESS 1998)

## Services de garde

### Enfants handicapés en service de garde

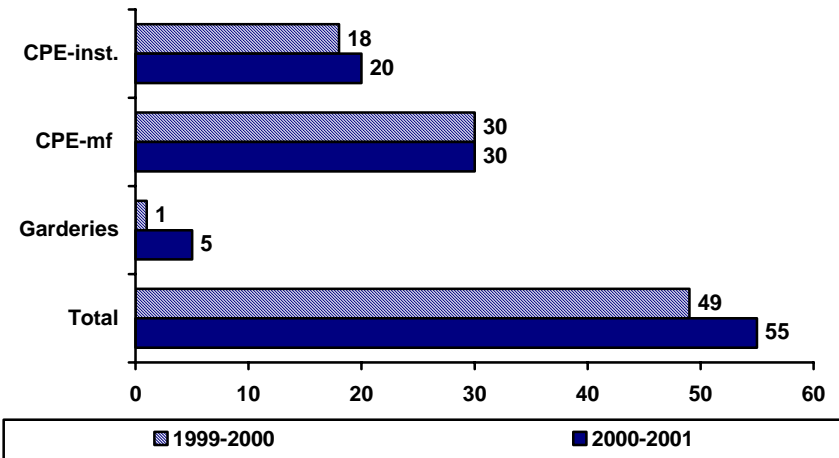
Au total, 55 enfants handicapés fréquentaient les services de garde dans la région en 2000-2001, soit 6 de plus qu'en 1999-2000. En 2000-2001, tout comme en 1999-2000, la grande majorité de ces enfants (30) fréquentaient un centre de la petite enfance en milieu familial tandis que les autres enfants fréquentaient un centre de la petite enfance en installation (20) ou une garderie (5).

### Taux d'intégration

En 2000-2001, 55 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de l'Outaouais, ce qui représente 0,8 % des 6 800 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année. Ce taux d'intégration est légèrement inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec en 2000-2001 (0,9 %). On remarque toutefois une légère augmentation du taux d'intégration d'enfants handicapés en service de garde depuis 1999-2000, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Figure 54

**Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Outaouais, 1999 à 2001**



Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001  
Compilation : OPHQ 2002

CPE-inst. : Centre de la petite enfance – en installation  
CPE-mf : Centre de la petite enfance – en milieu familial

Tableau 29

**Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001**

		1999-2000	2000-2001
<b>Outaouais</b>			
Enfants handicapés	N	49	55
Total estimé <sup>1</sup> (avec et sans handicap)	N	6 700	6 800
Taux d'intégration	%	0,73	0,80
<b>Ensemble du Québec</b>			
Enfants handicapés	N	1 158	1 330
Total (avec et sans handicap)	N	137 500	142 800
Taux d'intégration	%	0,84	0,93

Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001  
Compilation : OPHQ 2002

1. Formule de calcul :

$$\left( \text{Nombre total d'enfants fréquentant les services de garde au Québec} \right) \times \left( \frac{\text{Nombre de places en service de garde en région}}{\text{Nombre de places en service de garde dans l'ensemble du Québec}} \right)$$

## Fréquentation des services éducatifs

### Effectif scolaire

Au niveau primaire comme au niveau secondaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec pour les deux années présentées.

Tableau 30

### Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
<b>Primaire</b>			
Élèves handicapés	N	479	483
Effectif total	N	28 616	28 574
<i>Proportion Outaouais</i>	%	1,7	1,7
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6
<b>Secondaire</b>			
Élèves handicapés	N	312	313
Effectif total	N	18 365	18 733
<i>Proportion Outaouais</i>	%	1,7	1,7
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002  
Compilation : OPHQ 2002

### Selon le type de regroupement scolaire

En 2001-2002, 52 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe spéciale et 48 % en classe régulière. En comparaison avec l'année scolaire précédente, on remarque une légère augmentation du nombre d'élèves handicapés en classe spéciale (49 % c. 52 %) tandis que l'on observe une diminution des effectifs en classe régulière (51 % c. 48 %).

Au niveau secondaire, en 2001-2002, 60 % des élèves handicapés sont en classe spéciale tandis que 40 % sont en classe régulière. Ces proportions sont similaires à celles observées en 2000-2001.

Tableau 31

### Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
<b>Primaire</b>			
Classe régulière	%	51,4	48,2
Classe spéciale	%	48,6	51,8
École spéciale	%	0,0	0,0
<i>Total</i>	<i>N</i>	479	483
<b>Secondaire</b>			
Classe régulière	%	38,8	39,6
Classe spéciale	%	61,2	60,4
École spéciale	%	0,0	0,0
<i>Total</i>	<i>N</i>	312	313

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002  
Compilation : OPHQ 2002

Fréquentation des services éducatifs (suite)

Selon le type de déficience

En 2001-2002, 29 % des élèves handicapés présentaient une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde, 27 % avaient une déficience motrice, 26 % avaient des troubles liés à la communication et 12 %, des troubles du développement.

En comparaison avec l'année 2000-2001, on note principalement une diminution de la proportion d'élèves présentant une déficience liée à la communication (31 % c. 26 %) et, à l'inverse, une augmentation de la proportion d'élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde (27 % c. 29 %) de même qu'une augmentation d'élèves ayant des troubles du développement (10 % c. 12 %). D'autre part, la proportion d'élèves présentant soit une déficience motrice ou un « autre » type d'incapacité est restée similaire d'une année à l'autre.

Tableau 32

**Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Outaouais, 2000 à 2002**

	2000-2001		2001-2002	
	N	%	N	%
Déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde	213	26,9	234	29,4
Déficience motrice	213	26,9	214	26,9
Déficience liée à la communication	246	31,1	205	25,8
Troubles du développement	76	9,6	95	11,9
Autres	43	5,5	48	6,0
<b>Total</b>	<b>791</b>	<b>100,0</b>	<b>796</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002  
 Compilation : OPHQ 2002

## Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

La fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans qui ont une incapacité est légèrement différente dans l'Outaouais de celle observée dans l'ensemble du Québec.

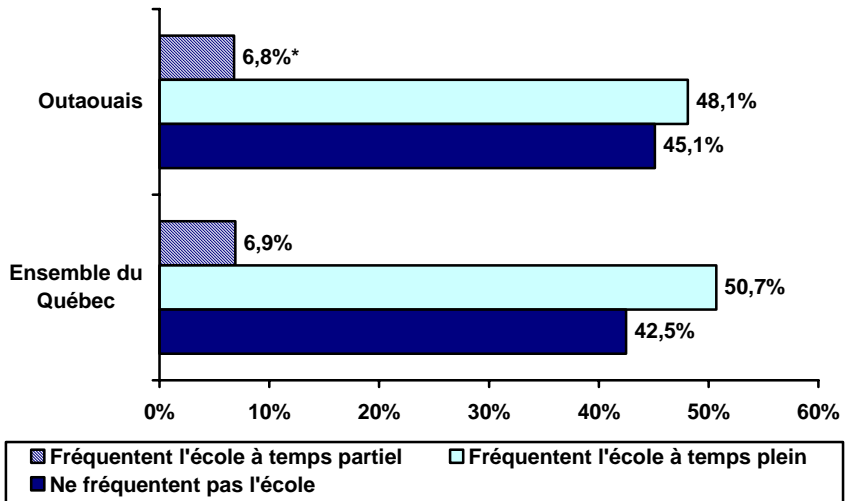
En effet, une proportion un peu plus élevée d'entre elles ne fréquentent pas l'école (45 % c. 43 %) et, à l'inverse, elles sont, en proportion, moins nombreuses à fréquenter l'école à temps plein (48 % c. 51 %). La proportion de personnes qui fréquentent l'école à temps partiel est toutefois similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec.

### Région de l'Outaouais

Notons que 48 % des personnes avec incapacité de 15 à 24 ans fréquentent l'école à temps plein et 7 % à temps partiel. Bref, un total de 55 % de personnes avec incapacité âgées de 15 à 24 ans fréquentent l'école, comparativement à 65 % des personnes du même âge qui n'ont pas d'incapacité.

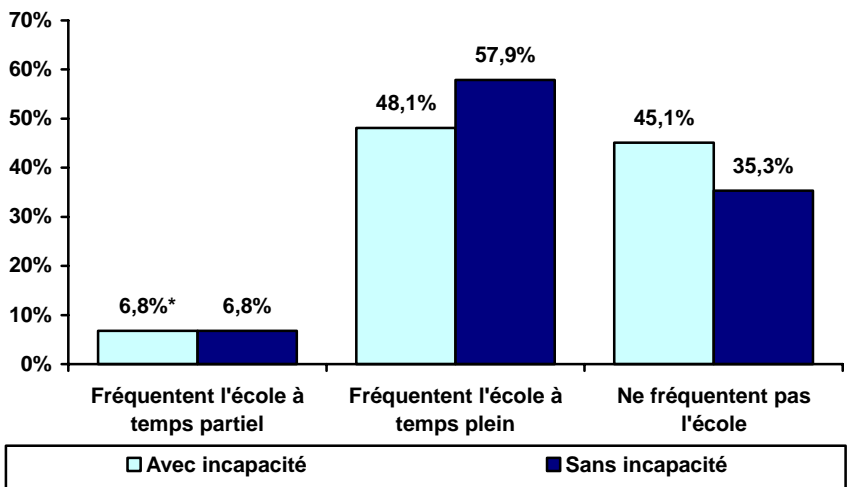
Ainsi donc, les personnes qui ont une incapacité sont plus nombreuses à ne pas fréquenter l'école (45 % c. 35 % ☒).

Figure 55  
**Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996**



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 56  
**Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Outaouais, 1996**



Source : Statistique Canada, recensement 1996  
Compilation : OPHQ 2002

## Plus haut niveau de scolarité atteint

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

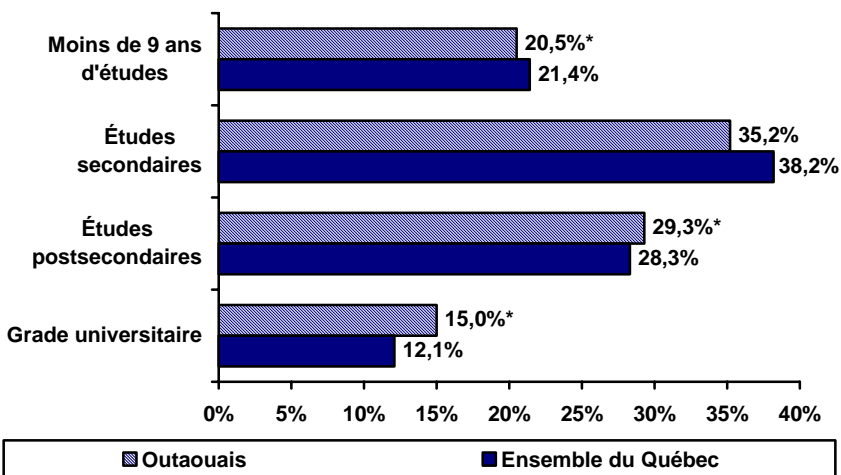
Les personnes ayant une incapacité de la région sont, en proportion, légèrement plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir complété des études post-secondaires (29 % c. 28 %) ou obtenu un grade universitaire (15 % c. 12 %) tandis qu'elles sont moins nombreuses à avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (35 % c. 38 %).

### Région de l'Outaouais

La scolarité des personnes ayant une incapacité est plus faible que celle des personnes sans incapacité. Ainsi, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir moins de neuf ans de scolarité (21 % c. 9 %) et moins nombreuses à avoir complété des études secondaires (35 % c. 39 %), des études postsecondaires (29 % c. 35 %) ou obtenu un grade universitaire (15 % c. 17 %).

Figure 57

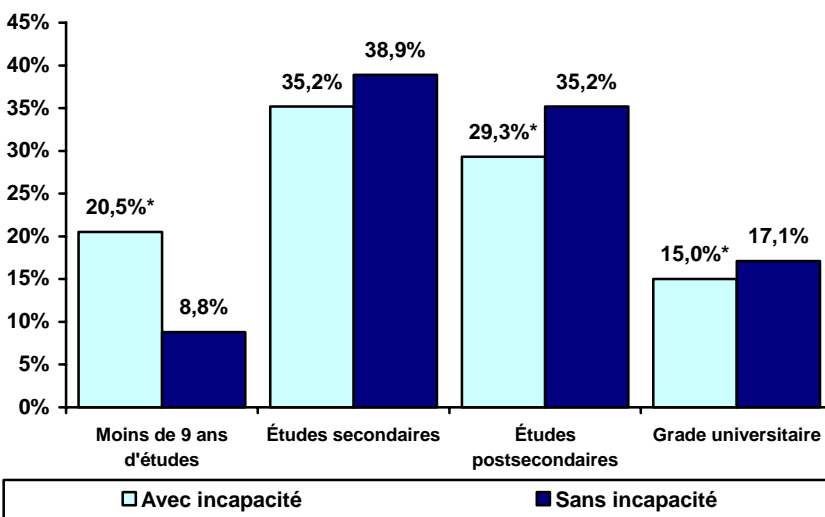
### Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
 Compilation : OPHQ 2002

Figure 58

### Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Outaouais, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
 Compilation : OPHQ 2002

## Scolarité relative

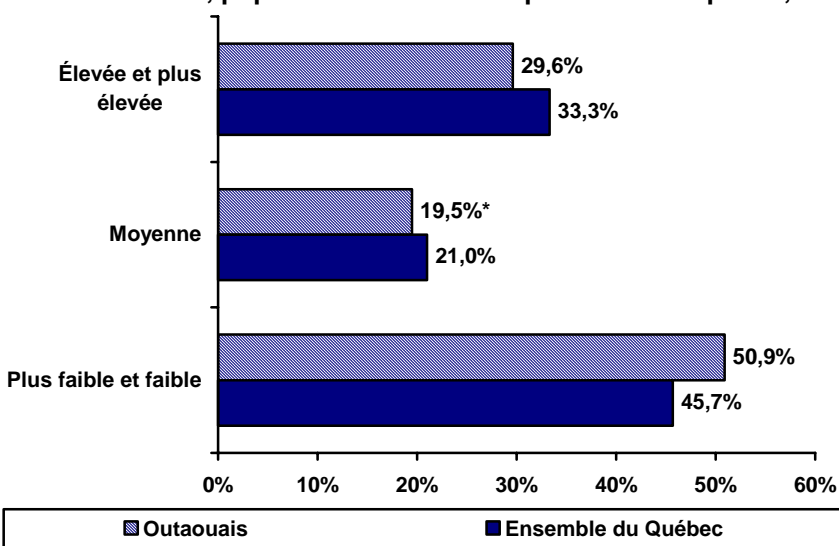
### Outaouais versus l'ensemble du Québec

La scolarité relative permet de situer un individu par rapport à la population de son sexe et de son âge. On observe ainsi que près de 51 % des personnes ayant une incapacité de la région se situent dans le niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 46 % pour l'ensemble du Québec. À l'inverse, c'est près de 30 % des personnes avec incapacité de la région qui se situent dans le niveau le plus élevé comparativement à 33 % de celles de l'ensemble du Québec.

### Région de l'Outaouais

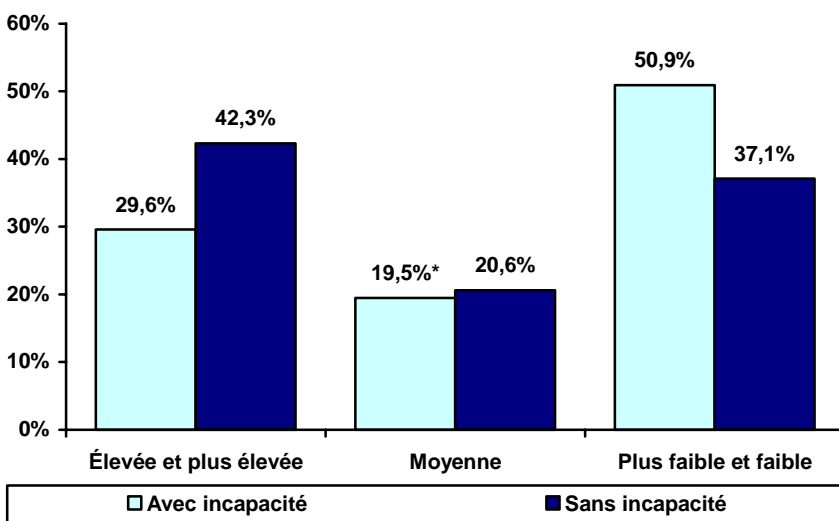
Les personnes ayant une incapacité de la région présentent une scolarité relative plus faible que les personnes sans incapacité. Ainsi, 51 % des personnes avec incapacité se situent au niveau le plus faible en comparaison de 37 % (☑) de celles sans incapacité. À l'inverse, les personnes ayant une incapacité sont moins nombreuses, en proportion, dans la catégorie de scolarité relative plus élevée que celles sans incapacité (30 % c. 42 % ☑).

Figure 59  
Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Figure 60  
Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998



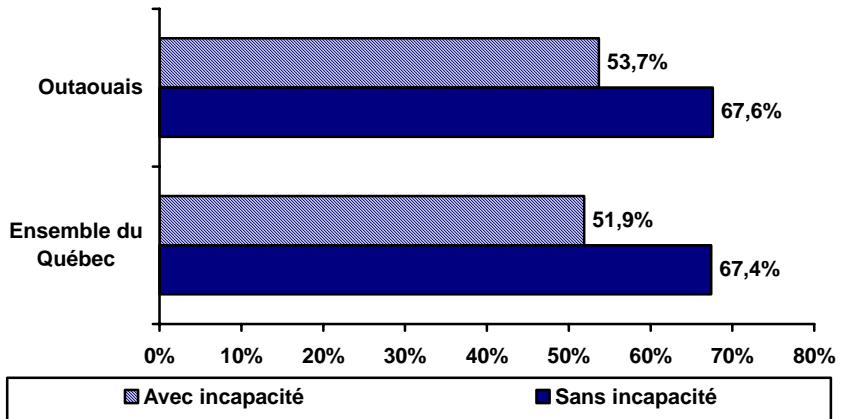
Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Taux de diplomation

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Près de 54 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % dans l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 68 % dans la région et de 67 % pour l'ensemble du Québec.

Figure 61  
**Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998**



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

### Selon le sexe et l'âge

Dans l'Outaouais, le taux de diplomation des personnes avec incapacité est légèrement plus élevé que pour l'ensemble du Québec (54 % c. 52 %). Ce taux plus élevé s'observe notamment chez les femmes avec incapacité (55 % c. 52 %) et chez les personnes de 35 à 54 ans avec incapacité (59 % c. 56 %). Les taux de diplomation des hommes, des personnes de 15 à 34 ans et de celles de 55 à 64 ans avec incapacité sont toutefois similaires à ceux observés dans l'ensemble du Québec.

Tableau 33  
**Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	52,7	51,8
<i>Sans incapacité</i>	68,1	66,1
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	54,9	51,9
<i>Sans incapacité</i>	67,1	68,8
<b>15 à 34 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	54,8*	56,3
<i>Sans incapacité</i>	66,7	71,3
<b>35 à 54 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	59,1	56,3
<i>Sans incapacité</i>	72,9	70,4
<b>55 ans à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	38,1**	38,1
<i>Sans incapacité</i>	47,4	42,3
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	53,7	51,9
<i>Sans incapacité</i>	67,6	67,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 11 - Vie active et participation au marché du travail

Participer à la vie active signifie soit occuper un emploi, soit être en chômage et chercher du travail. En fait, la participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

Or, les personnes ayant une incapacité qui cherchent à s'intégrer au marché du travail rencontrent souvent des difficultés particulières, que celles-ci soient liées à leur incapacité ou encore à des obstacles dans leur environnement. Plusieurs enquêtes antérieures révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité ont une participation au marché du travail considérablement plus faible que celles qui n'ont pas d'incapacité. C'est pourquoi il est essentiel de suivre l'évolution de certains indicateurs qui permettent de décrire la situation des personnes ayant une incapacité au regard de leur participation au marché du travail. Pour ce faire, nous avons retenu les indicateurs suivants : le *statut d'activité habituel*, le *statut d'emploi* et la *capacité de travailler des personnes inactives*. Nous avons toutefois fait le choix de ne pas inclure le *taux de chômage*. Il nous était en effet impossible de produire cet indicateur au niveau régional à partir des données de l'EQLA puisque l'échantillon disponible était trop petit pour générer des données valides et fiables. D'autre part, le taux de chômage pour l'ensemble du Québec calculé à partir du recensement différait trop de celui produit par l'EQLA (c'est-à-dire près du double) en raison de la différence dans sa façon de mesurer l'incapacité (voir le chapitre sur la méthodologie) ; c'est pourquoi nous ne présentons pas non plus ces données. À titre informatif, le taux de chômage des personnes ayant une incapacité est de 13 % en 1998 (EQLA 1998) en comparaison de 10 % dans l'ensemble de la population (avec et sans incapacité) du Québec.

	Indicateurs utilisés
Statut d'activité habituel	Activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Comprend les catégories suivantes : 1) en emploi, 2) aux études, 3) tient maison, 4) à la retraite et 5) sans emploi. (EQLA 1998)
Statut d'emploi	Distingue, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, les personnes en chômage et les personnes ne faisant pas partie de la population active ou inactive, à partir des questions utilisées couramment par Statistique Canada. Ces questions réfèrent à la situation de la semaine ou des quatre semaines ayant précédé l'enquête, selon qu'il est question du travail ou de la recherche de travail, chez les 15 à 64 ans.

	Indicateurs utilisés
Statut d'emploi (suite)	<p>Les personnes <i>en emploi</i> sont définies comme les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête (EQLA), avec rémunération dans une entreprise, sans rémunération dans une entreprise ou sur une ferme familiale, à son compte ou pour une allocation dans un atelier de travail. Les personnes en vacances, en congé à cause d'une maladie, en grève, en lock-out ou absentes du marché du travail pour d'autres raisons sont aussi considérées en emploi.</p> <p>Les personnes <i>en chômage</i><sup>13</sup> sont celles qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Ces dernières devaient aussi mentionner qu'elles auraient pu commencer à travailler la semaine précédente si un emploi avait été disponible. Dans le cas contraire, elles pouvaient être déjà en emploi, être temporairement malades ou invalides ou avoir des raisons personnelles ou familiales qui les auraient empêchées de commencer à travailler cette semaine-là.</p> <p>Les personnes <i>inactives</i> sont celles qui ne font pas partie de la population active, c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi ni en chômage. (EQLA 1998)</p>
Capacité de travailler des personnes inactives	<p>Cet indicateur permet de distinguer, parmi les personnes ne faisant pas partie de la population active, les personnes totalement incapables de travailler, celles limitées dans le genre et la quantité de travail et celles qui seraient capables de travailler sans limitation. Notons qu'il s'agit ici de la perception des répondants quant à leur capacité de travailler. (EQLA 1998)</p>

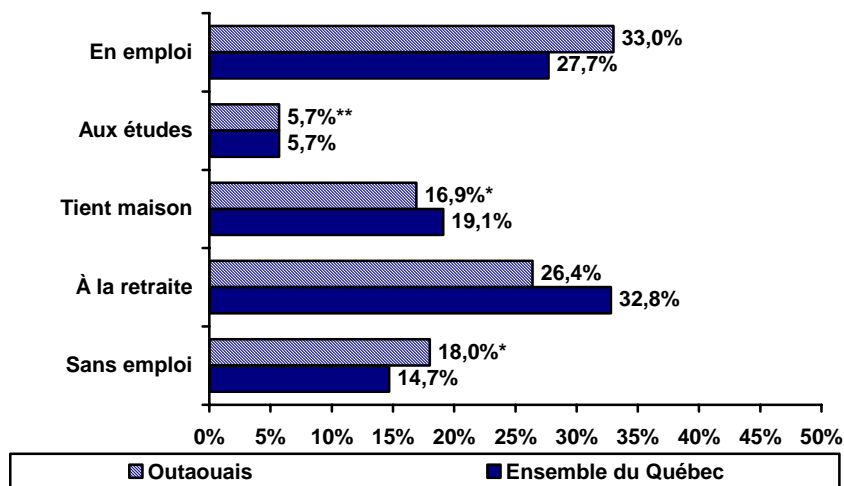
<sup>13</sup> Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des adultes en chômage produite à partir de cet indicateur ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

## Statut d'activité habituel

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Dans la région, le tiers de la population ayant une incapacité est en emploi (33 % c. 28 % pour l'ensemble du Québec), plus du quart est à la retraite (26 % c. 33 %), 17 % tient maison (c. 19 % pour l'ensemble du Québec) et 18 % est sans emploi (c. 15 %). Finalement, 6 % des personnes ayant une incapacité sont aux études, soit la même proportion que pour l'ensemble du Québec.

Figure 62  
Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

### Région de l'Outaouais

Le tiers (33 %) des personnes ayant une incapacité sont en emploi en comparaison de 60 % (☑) de celles sans incapacité, ce qui est un écart considérable. Les hommes avec incapacité sont également près de deux fois moins nombreux, en proportion, à être en emploi que les hommes sans incapacité (37 % c. 71 % ☑) alors qu'ils sont environ trois fois plus nombreux que les hommes sans incapacité à être à la retraite (34 % c. 10 % ☑). Les femmes avec incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être en emploi que les hommes avec incapacité (29 % c. 37 %) et moins nombreuses que les femmes sans incapacité (29 % c. 49 % ☑). Les

Tableau 34  
Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Outaouais, 1998

	En emploi	Aux études	Tient maison	À la retraite	Sans emploi
	%				
<b>Hommes</b>					
<i>Avec incapacité</i>	37,0	6,4**	dnp	33,5	20,2*
<i>Sans incapacité</i>	71,1	12,8	2,5**	9,8*	3,8**
<b>Femmes</b>					
<i>Avec incapacité</i>	28,8*	dnp	31,5*	18,9*	15,8**
<i>Sans incapacité</i>	49,2	16,0	22,1	8,1*	4,6*
<b>15 à 64 ans<sup>1</sup></b>					
<i>Avec incapacité</i>	43,5	7,7**	15,7*	10,1**	23,0*
<i>Sans incapacité</i>	64,5	15,6	11,3	4,1*	4,5*
<b>Total</b>					
<i>Avec incapacité</i>	33,0	5,7**	16,9*	26,4	18,0*
<i>Sans incapacité</i>	59,9	14,4	12,5	9,0	4,2*

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

1. La catégorie des 65 ans et plus a été retirée ; la grande majorité des personnes de cet âge étant à la retraite.

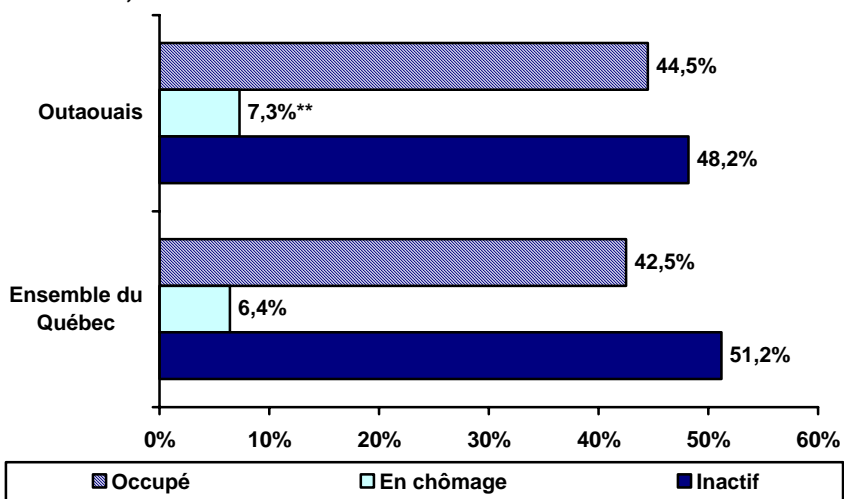
femmes avec incapacité sont, en outre, environ deux fois plus nombreuses, en proportion, que les femmes sans incapacité à être à la retraite (19 % c. 8 %). Chez les 15 à 64 ans, c'est 44 % des personnes ayant une incapacité qui sont en emploi (c. 65 % ☑ sans incapacité) et moins du quart (23 %) sont sans emploi en comparaison de seulement 4,5 % (☑) des 15 à 64 ans sans incapacité.

## Statut d'emploi

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de la moitié des personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans sont inactives sur le marché du travail (48 %), 45 % sont occupées (en emploi) et 7 % sont en chômage. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'ensemble du Québec.

Figure 63  
Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Outaouais, 1998



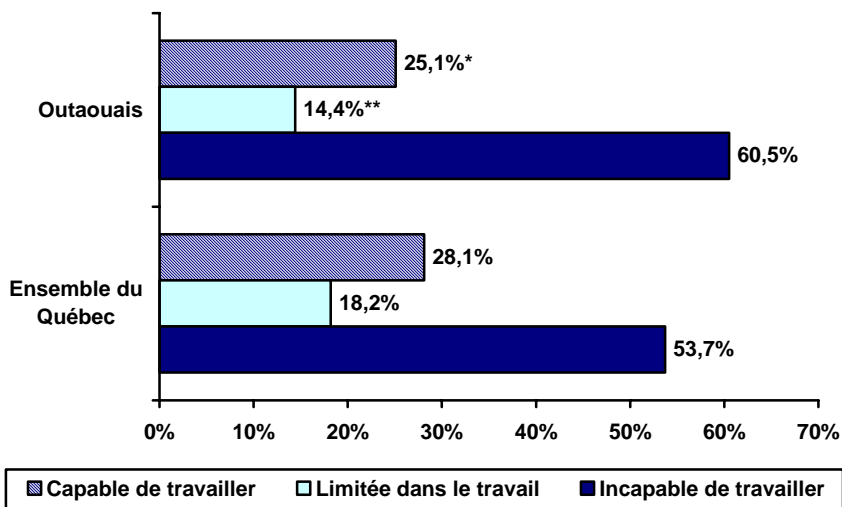
Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Capacité de travailler des personnes inactives

### Outaouais versus l'ensemble du Québec

Près de 61 % des personnes âgées de 15 à 64 ans inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité en comparaison de 54 % pour l'ensemble du Québec. D'autre part, 14 % des personnes inactives se disent limitées dans leur capacité à travailler en raison de leur incapacité (c. 18 % pour l'ensemble du Québec) alors qu'un peu plus du quart des personnes inactives considèrent être capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 64  
**Capacité de travailler, population inactives de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998**



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002



## Chapitre 12 - Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Les indicateurs retenus dans ce chapitre sont la *pratique d'activités physiques* et la *pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques*.

	Indicateurs utilisés
Pratique d'activités physiques de loisir	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités physiques de loisir au cours des douze derniers mois telles que la marche, les activités individuelles pratiquées durant l'été (golf, vélo, patin à roues alignées) ou durant l'hiver (ski alpin ou de randonnée, patinage), les sports d'équipe (soccer, baseball, basket-ball), les sports en duel (tennis, badminton, arts martiaux), les activités de conditionnement physique (baignade, danse ou jardinage). (EQLA 1998)
Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine. (ESS 1998)
Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités de loisir autres que les activités physiques au cours des douze derniers mois telles qu'aller au cinéma, au concert, participer à des rencontres avec la parenté ou les amis, jouer au bingo, ou encore s'adonner à un passe-temps, etc. (EQLA 1998)

## Pratique d'activités physiques de loisir

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Dans la région, 69 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec.

Les femmes de la région affichent un taux de pratique comparable à celui observé chez les femmes de l'ensemble du Québec (64 % c. 63 %).

Tableau 35

**Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge,  
population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	73,7	67,1
<i>Femmes</i>	63,8	62,7
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	72,7	70,1
<i>65 ans et plus</i>	58,1	54,5
<b>Total</b>	<b>69,0</b>	<b>64,6</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

Toutefois, les hommes avec incapacité de la région sont un peu plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec, en proportion, à pratiquer des activités physiques (74 % c. 67 %). La pratique d'activités physiques est également un peu plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec tant chez les 15 à 64 ans que chez les 65 ans et plus.

Dans l'ensemble, les personnes de 15 à 64 ans sont, en proportion, plus nombreuses que les aînés de 65 ans et plus à pratiquer des activités physiques, tant dans la région (73 % c. 58 %) que dans l'ensemble du Québec (70 % c. 55 % )

## Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine

## Selon le sexe et l'âge

Près de 30 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Toutefois, les femmes avec incapacité de la région sont, en proportion, moins nombreuses à pratiquer des activités physiques plus de deux fois par semaine (25 % c. 30 %) tandis que le taux de pratique des hommes avec incapacité de la région est légèrement supérieur à celui des hommes avec incapacité de l'ensemble du Québec (34 % c. 32 %). Les aînés de 65 ans et plus avec incapacité sont, en proportion, également moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques plus de deux fois par semaine (18 % c. 27 %).

Tableau 36

**Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Hommes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	33,9*	31,5
<i>Sans incapacité</i>	43,9	43,4
<b>Femmes</b>		
<i>Avec incapacité</i>	24,7*	30,0
<i>Sans incapacité</i>	46,2	39,5
<b>15 à 64 ans</b>		
<i>Avec incapacité</i>	33,8	32,7
<i>Sans incapacité</i>	45,3	41,2
<b>65 ans et plus</b>		
<i>Avec incapacité</i>	17,9**	26,8
<i>Sans incapacité</i>	42,4*	43,2
<b>Total</b>		
<i>Avec incapacité</i>	29,6	30,7
<i>Sans incapacité</i>	45,1	41,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998  
Compilation : OPHQ 2002

En Outaouais, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses que les personnes sans incapacité à pratiquer des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine (30 % c. 45 % ☑). L'écart est particulièrement important entre les femmes avec incapacité et sans incapacité (25 % c. 46 % ☑) de même qu'entre les aînés avec incapacité et sans incapacité (18 % c. 42 % ☑).

## Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques

Outaouais versus  
l'ensemble du Québec

Dans la région, 76 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, en comparaison de 72 % dans l'ensemble du Québec.

Les hommes et les femmes de la région affichent un taux de pratique supérieur à celui observé chez les hommes (76 % c. 72 %) et les femmes (77 % c. 73 %) de l'ensemble du Québec. La pratique de loisirs est également un peu plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec chez les 15 à 64 ans (80 % c. 77 %) de même que chez les 65 ans et plus (67 % c. 64 %).

De plus, dans la région, les personnes de 15 à 64 ans sont, en proportion, plus nombreuses que celles de 65 ans et plus à pratiquer des activités de loisir (80 % c. 67 %) alors que le taux de pratique noté chez les hommes est similaire à celui observé chez les femmes (76 % c. 77 %).

Tableau 37

**Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998**

	Outaouais	Ensemble du Québec
	%	
<b>Sexe</b>		
<i>Hommes</i>	76,1	71,5
<i>Femmes</i>	76,5	72,9
<b>Âge</b>		
<i>15 à 64 ans</i>	79,5	76,8
<i>65 ans et plus</i>	67,1	63,9
<b>Total</b>	<b>76,3</b>	<b>72,3</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998  
Compilation : OPHQ 2002

## Conclusion

Ce document, qui illustre la situation des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Outaouais, contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Qu'en ressort-il ? Tout d'abord, la région de l'Outaouais se distingue au niveau de la prévalence plus élevée des incapacités, surtout chez les hommes. Par contre, au point de vue des situations de dépendance et des limitations d'activités liées à l'incapacité, la région présente un profil semblable à celui de l'ensemble du Québec. Mentionnons toutefois que le profil démographique régional de la population avec incapacité est différent de celui observé dans l'ensemble du Québec, et ce, principalement en termes de structure par âge et par sexe. Ainsi, toutes proportions gardées, les hommes et les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont plus nombreux dans l'Outaouais que dans l'ensemble du Québec. La région se distingue aussi par son profil linguistique distinct. En effet, le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) y est plus fréquent. Signalons que, sur ce point, la situation est très variable d'un territoire de CLSC à l'autre.

D'autre part, la région compte une plus faible proportion de personnes avec incapacité vivant seules. De fait, celles-ci sont plus nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait et moins nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées que les personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec.

Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. De plus, selon l'indicateur retenu, le portrait de la situation change. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes. On retrouve également moins de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre de même que vivant sous le seuil de faible revenu. Toutefois, paradoxalement, on note dans la région une proportion plus élevée de personnes qui se considèrent pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. Encore une fois, la situation fluctue considérablement d'un territoire de CLSC à l'autre.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité de l'Outaouais présentent un niveau de scolarisation plus élevé que dans l'ensemble du Québec. En l'occurrence, on y observe une proportion plus élevée de personnes ayant complété des études postsecondaires et universitaires.

Les données reliées à la participation au marché du travail révèlent, pour leur part, les difficultés d'intégration que vivent les personnes ayant une incapacité à cet égard, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec. En effet, près de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que 40 % d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité. La région compte cependant une plus forte proportion de personnes qui s'estiment totalement incapables de travailler parmi la population inactive.

Au chapitre de la santé et du bien-être, les indicateurs examinés dans ce portrait confirment les mêmes tendances qu'à l'échelle du Québec, soit une perception plus négative de la santé chez la population ayant une incapacité. En plus de cet écart qui persiste entre les populations avec et sans incapacité, il faut mentionner que la population avec incapacité de la région affiche un bilan de santé et de bien-être un peu plus défavorable que celui de la population avec incapacité de l'ensemble du Québec. En effet, les personnes avec incapacité de la région, et plus particulièrement les femmes et les 15 à 64 ans, sont plus nombreuses à estimer leur santé physique et mentale comme étant moyenne ou mauvaise.

Enfin, qu'en est-il de la situation des femmes avec incapacité dans la région ? D'abord, soulignons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, elles vivent plus d'isolement en étant plus souvent veuves, séparées ou divorcées et moins souvent mariées ou en union de fait que les hommes avec incapacité. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. D'autre part, elles considèrent plus fréquemment leur état de santé physique et mental comme étant moyen ou mauvais et éprouvent également plus de détresse psychologique. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail : leur revenu total moyen ne représente que 78 % de celui des hommes avec incapacité, elles vivent plus souvent dans un ménage considéré comme pauvre, sont plus souvent sous le seuil de faible revenu, et moins souvent en emploi que les hommes ayant une incapacité. Ajoutons à cela qu'elles sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à être insatisfaites de leur vie sociale et sont, de surcroît, moins nombreuses à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir. Bref, dans la région de l'Outaouais, les femmes avec incapacité vivent donc une situation passablement plus difficile que les hommes avec incapacité, notamment sur les plans social et professionnel.

## Annexes et références bibliographiques

Prendre note que les annexes 1 à 6 et les références bibliographiques se trouvent dans un fichier distinct.